

Commune de Valforêt (21)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

État initial de l'environnement



Sommaire

1. CADRE PHYSIQUE.....	5
1.1. TOPOGRAPHIE	5
1.2. SOLS ET SOUS-SOLS	7
1.3. RESSOURCE EN EAU	9
1.3.1. <i>Les eaux superficielles</i>	9
1.3.2. <i>Les eaux souterraines</i>	10
1.3.3. <i>Les orientations supracommunales</i>	12
2. PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE.....	15
2.1. UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL ET RECONNU	15
2.1.1. <i>La Znieff de type 2 « Côte et arrière-côte de Dijon »</i>	15
2.1.2. <i>Le site Natura 2000 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune »</i>	15
2.1.3. <i>Le Plan Local de Biodiversité</i>	17
2.1.4. <i>Les espèces patrimoniales inventoriées</i>	21
2.2. LES SENSIBILITES ECOLOGIQUES AU NIVEAU DES VILLAGES	27
2.2.1. <i>Les sensibilités écologiques à Clémencey</i>	27
2.2.2. <i>Les sensibilités écologiques à Quemigny-Poisot</i>	28
2.2.3. <i>Les sensibilités écologiques à Poisot</i>	29
2.3. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	31
2.3.1. <i>La notion de Trame verte et bleue</i>	31
2.3.2. <i>La trame verte et bleue régionale</i>	32
2.3.3. <i>La trame verte et bleue du SCoT (en projet)</i>	33
2.3.4. <i>Analyse de la trame verte et bleue locale</i>	34
2.3.5. <i>La trame noire</i>	38
2.4. SYNTHESE : HIERARCHISATION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL.....	40
3. PAYSAGE	42
3.1. LES UNITES PAYSAGERES.....	42
3.1.1. <i>D'après l'Atlas des paysages de Côte d'Or</i>	42
3.1.2. <i>Les entités paysagères du SCoT</i>	42
3.1.3. <i>Approche locale</i>	43
3.2. LES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE (HORS BATI)	45
3.3. LES POINTS NOIRS ET LES POINTS DE VIGILANCE	48
3.4. EVOLUTION DU PAYSAGE	49
4. RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES.....	51
4.1. LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN.....	51
4.1.1. <i>Le risque de glissement de terrain</i>	51
4.1.2. <i>Le risque d'affaissement/effondrement des sols</i>	51
4.1.3. <i>Le risque d'éboulement</i>	51
4.1.4. <i>Le risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles</i>	52
4.2. LE RISQUE SISMIQUE.....	53
4.3. INONDATIONS ET RUISSELLEMENT	53
4.4. LE RISQUE RADON	55
4.5. LE RISQUE TECHNOLOGIQUE	56
4.5.1. <i>Le risque industriel</i>	56
4.5.2. <i>Le Transport de Matières Dangereuses</i>	56

4.6.	SITES ET SOLS POLLUES.....	56
4.7.	LES NUISANCES.....	56
4.8.	LA GESTION DES DECHETS	57
5.	CLIMAT, AIR, ENERGIE.....	58
5.1.	LE CLIMAT LOCAL	58
5.1.1.	<i>Caractéristiques climatiques locales</i>	58
5.1.2.	<i>Évolution du climat</i>	59
5.2.	LES EMISSIONS DE GES	60
5.3.	LA QUALITE DE L’AIR.....	62
5.4.	LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES LOCALES	63
5.5.	LES ENERGIES RENOUVELABLES : ETAT DES LIEUX ET POTENTIALITES DU TERRITOIRE	65
5.5.1.	<i>Production totale d’énergies renouvelables sur la commune</i>	65
5.5.2.	<i>Éolien</i>	65
5.5.3.	<i>Hydroélectricité</i>	65
5.5.4.	<i>Bois-énergie</i>	65
5.5.5.	<i>Solaire thermique / photovoltaïque</i>	65
5.5.6.	<i>Méthanisation et biogaz</i>	67
5.6.	LE PCAET	67
6.	LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	69
	BIBLIOGRAPHIE	73

Illustrations

Illustration 1 : Situation de la commune	5
Illustration 2 : Topographie locale.....	6
Illustration 3 : Géologie locale d'après la carte géologique au 1/50 000 du BRGM.....	7
Illustration 4 : Unités pédologiques (d'après le Référentiel pédologique de Bourgogne, 2000)	9
Illustration 5 : Vulnérabilité du karst.....	10
Illustration 6 : Les points d'eau du territoire.....	11
Illustration 7 : Flore patrimoniale géolocalisée (données CBNBP, CCGCNSG)	22
Illustration 8 : Occupation du sol à Clémencey (2022).....	28
Illustration 9 : Occupation du sol à Quemigny (2022).....	29
Illustration 10 : Occupation du sol à Poisot (2022)	30
Illustration 11 : Schéma de principe des continuités écologiques de la trame verte et bleue (Prélude)	32
Illustration 12 : Extrait de la trame verte et bleue du SCoT (version projet mai 2022)	33
Illustration 13 : Trame verte et bleue locale	37
Illustration 14 : Extrait de l'Atlas de la pollution lumineuse (source : www.lightpollutionmap.info).....	38
Illustration 15 : Radiance modélisée en 2012 (source : www.lightpollutionmap.info).....	39
Illustration 16 : Radiance modélisée en 2021 (source : www.lightpollutionmap.info).....	39
Illustration 17 : Hiérarchisation écologique du territoire communal.....	41
Illustration 18 : Unités paysagères locales	44
Illustration 19 : Un paysage remarquable de la région	45
Illustration 20 : Evolution du paysage depuis les années 1950 (sur fond de l'IGN)	50
Illustration 21 : Etat des connaissances sur le risque mouvement de terrain	52
Illustration 22 : Secteurs sensibles au ruissellement et aux remontées de nappe	54
Illustration 23 : Secteurs favorables au ruissellement à Clémencey et Quemigny (à confirmer).....	55
Illustration 24 : Données statistiques climatiques de la station météo de Dijon-Longvic	58
Illustration 25 : Moyenne des températures calculée sur les stations Météo France de Bourgogne (source : ADEME / Alterre).....	59
Illustration 26 : Émissions de GES par secteur en 2020 (Prélude d'après données OPTTEER, ATMO BFC)	61
Illustration 27 : Evolution des émissions de GES par secteur (données OPTTEER, ATMO BFC).....	61
Illustration 28 : Émissions de polluants par secteur à Valforêt (Prélude d'après données OPTTEER, ATMO BFC).....	62
Illustration 29 : Consommation d'énergie par secteur en 2020 (Prélude d'après données OPTTEER, Atmo BFC).....	63
Illustration 30 : Evolution des consommations énergétiques sur la commune (source : OPTTEER, Atmo BFC)	64
Illustration 31 : Sources d'énergies tous secteurs confondus (Prélude d'après données OPTTEER 2020)	64
Illustration 32 : Localisation du projet d'agrivoltaïsme (source : ORA environnement)	66
Illustration 33 : Spatialisation des enjeux environnementaux sur les villages	72

1. Cadre physique

1.1. Topographie

La commune de Valforêt s'inscrit sur les reliefs calcaires de la Montagne bourguignonne, dans le prolongement de l'arrière côte dijonnaise. Cette zone de plateaux forme un palier entre le massif cristallin du Morvan et le fossé bressan (plaine de Saône). Elle se traduit sous forme d'un ensemble de plateaux et de buttes culminant à 500-600 mètres d'altitude et entaillé par les vallées de l'Ouche et de ses affluents, ainsi que par de nombreuses combes sèches, étroites et profondes.



Illustration 1 : Situation de la commune

Le territoire de Valforêt présente une grande variété topographique : les reliefs calcaires sculptés par l'érosion sont jalonnés de nombreuses vallées secondaires sèches ou parcourues par des ruisseaux intermittents (combes). L'altitude oscille de 325 m dans le fond d'une combe au nord du territoire à 576 m sur les hauteurs de Clémencey (plain de l'Haut Mont).

Le village de Clémencey s'inscrit sur le versant sud d'un mont coiffé par la forêt. Le village de Quemigny-Poisot s'étire dans un large val agricole en pied de coteau. Le hameau de Poisot domine une combe boisée plus étroite ; sa situation « en balcon » offre une vue panoramique remarquable sur le village de Gergeuil.

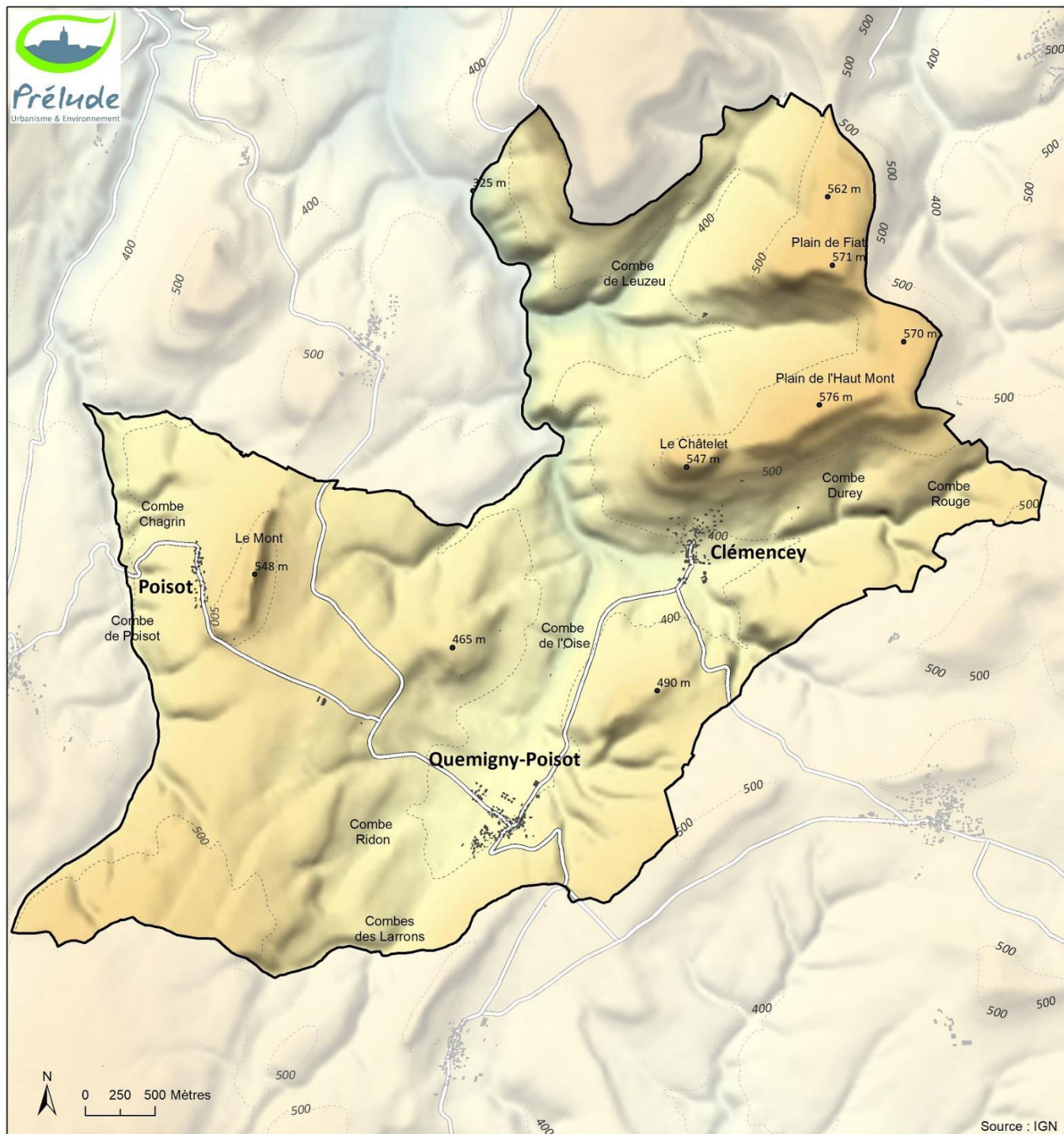


Illustration 2 : Topographie locale

1.2. Sols et sous-sols

D'après la carte géologique au 1/50 000 du BRGM (Gevrey-Chambertin), la commune de Valforêt repose sur un ensemble puissant de calcaires du Jurassique qui forment un palier entre le massif du Morvan et le fossé bressan. Cette entité structurale appelée « Montagne » est morcelée en gradins par des failles subméridiennes (=proches d'une orientation nord-sud). Certaines failles sont isolées, d'autres forment des champs de fracture disposés en faisceaux, comme au niveau de Quemigny-Poisot.

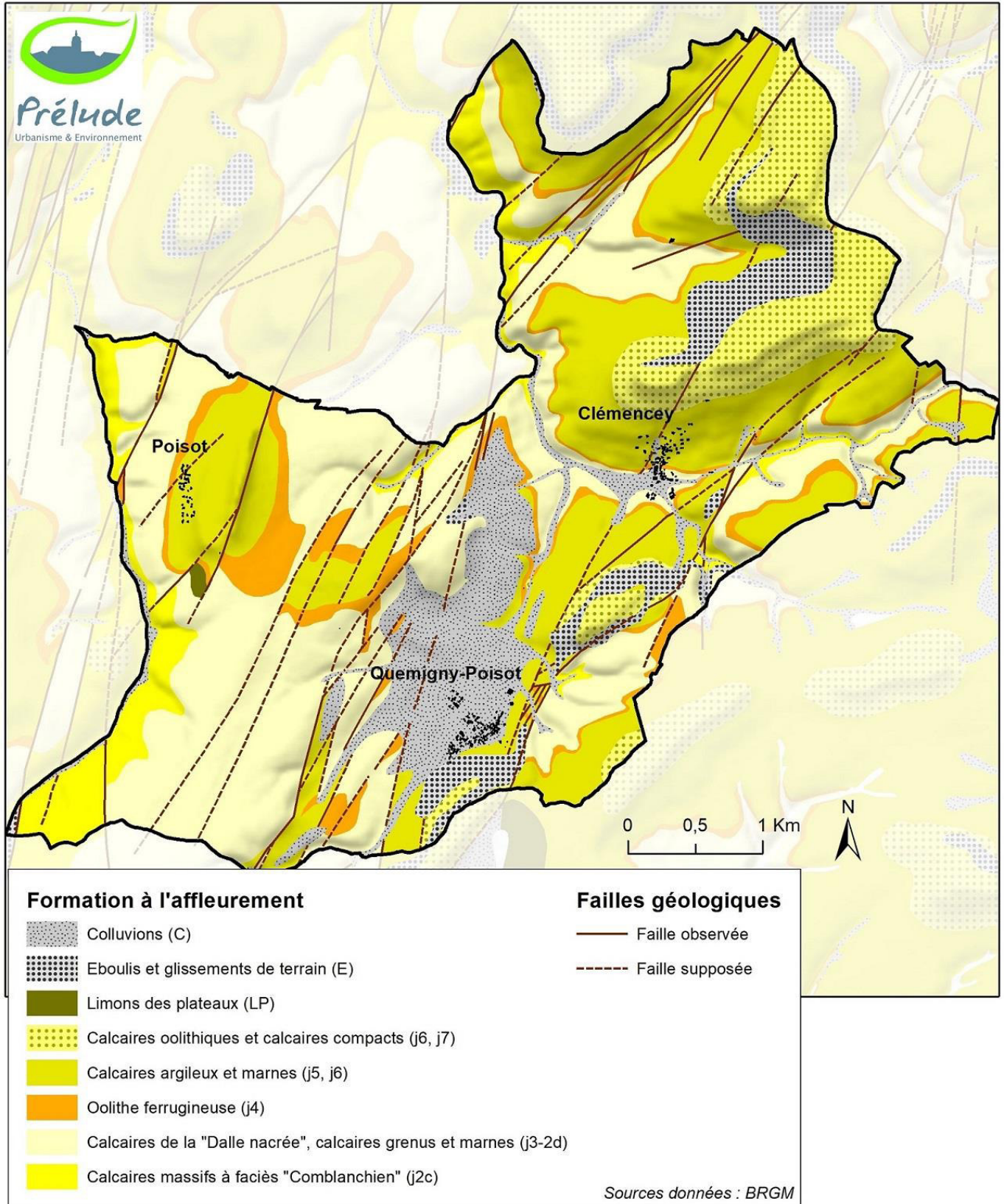


Illustration 3 : Géologie locale d'après la carte géologique au 1/50 000 du BRGM

Les terrains à l’affleurement relèvent essentiellement des calcaires du Jurassique moyen et du Jurassique supérieur (calcaires massifs dits « de Comblanchien », calcaires de la « Dalle nacrée », calcaires oolithiques, calcaires grenus, calcaires argileux). Les formations calcaires comptent quelques niveaux marneux imperméables qui affleurent sur les versants, à l’origine de petites sources ou de suintements. Certaines couches de roche sont riches en minerai de fer (oolithe ferrugineuse).

Le substratum calcaire ou marno-calcaire est localement recouvert par des formations superficielles de type limons sur les plateaux, par des colluvions dans le fond des vallées sèches ou par des éboulis sur les pentes abruptes. Les colluvions remplissant les vallons secs peuvent atteindre plusieurs mètres d’épaisseur. Ils sont constitués d’argiles brunes, rouges ou ocre-jaune, à éboulis calcaires.

La variété du substratum géologique et la topographie chahutée du territoire offrent une grande variété de sols : sols argileux superficiels sur éboulis et affleurements calcaires, sols profonds argileux ou gravelo-caillouteux dans le fond des combes, sol profond limono-argileux...

D’après le référentiel pédologique de Bourgogne¹, la commune est concernée par 6 unités de « pédopaysages » (UCS), chaque unité étant caractérisée par un ou plusieurs types de sols.

Unité de pédopaysage	Types de sols
UCS n°31 : Replats sommitaux des buttes témoins des Hautes Côtes de Nuits	Sol superficiel argileux, humifère sur calcaire compact
UCS n°33 : Pentcs forestières des buttes dominant la vallée de l’Ouche	Sol argilo-limoneux, peu à moyennement profonds sur colluvions calcaires Sol humifère caillouto-graveleux calcaires sur éboulis cryoclastiques Sol argileux peu profonds sur calcaire marneux
UCS n°36 : Plateaux de calcaire marneux oxfordien des Hautes Côtes	Terre profonde argilo-calcaire peu caillouteuse sur marnes Terre à cailloux peu profonde argilo-limoneuse calcaire Terre profonde argileuse peu caillouteuse des vallons
UCS n°37 : Argiles à chailles des plateaux oxfordiens des Hautes-Côtes	Sol profond limono-argileux acide à chailles sur calcaire marneux oxfordien
UCS n°38 : Plateaux de calcaires en plaquette callovien des Hautes Côtes	Petite terre à cailloux argilo-calcaire sur calcaire en plaquettes Sol superficiel argileux sur calcaire en plaquettes Terre à cailloux argilo-limoneuse profonde des vallons secs
UCS n°41 : Combes forestières à forte pente	Sol superficiel argileux, sur éboulis calcaires grossiers ou calcaire dur affleurant Sol humifère argilo-caillouteux peu à moyennement profond sur colluvions Sol humifère calcaire caillouteux-graveleux sur éboulis cryoclastiques Sol argileux profond des fonds de combes

¹ INRA, 2000 - *Référentiel pédologique de Bourgogne à 1/250 000. Régions naturelles, pédopaysages et sols de la Côte d’Or. Version web* (<https://bourgogne.websol.fr/carto>).

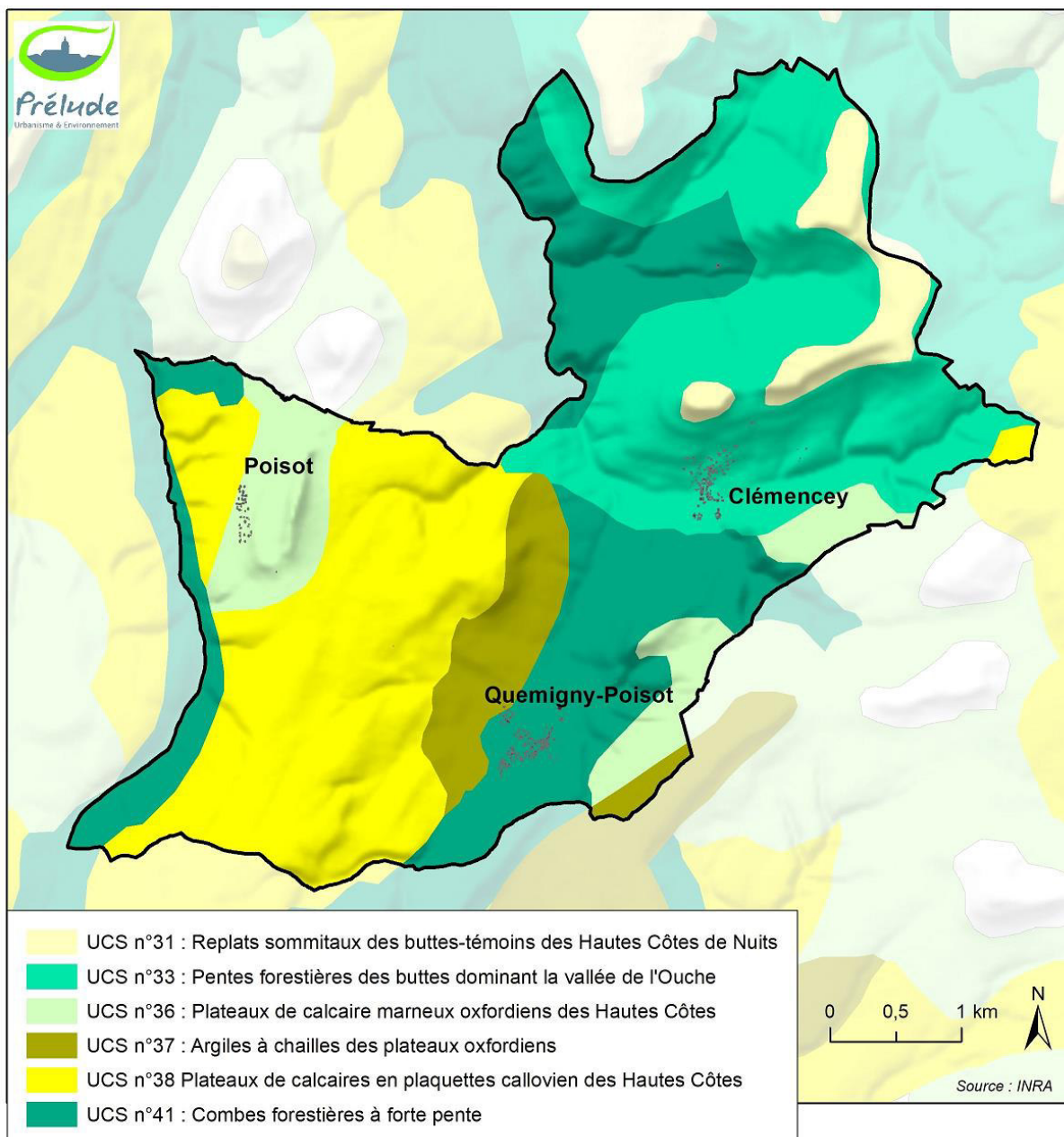


Illustration 4 : Unités pédologiques (d'après le Référentiel pédologique de Bourgogne, 2000)

1.3. Ressource en eau

1.3.1. Les eaux superficielles

La commune de Valforêt appartient au bassin versant de l'Ouche, un affluent rive droite de la Saône. Elle ne compte aucun cours d'eau pérenne et aucun plan d'eau. L'absence de cours d'eau s'explique par la nature karstique du sous-sol favorable à l'infiltration des eaux de pluie.

Aucun milieu humide n'est inventorié sur la commune de Valforêt. Seules quelques mares sont inventoriées par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et par la Communauté de communes (cf. carte suivante). Une source alimente un bassin artificiel à Clémencey au niveau du lavoir.



Bassin artificiel à Clémencey

1.3.2. Les eaux souterraines

Les calcaires du Jurassique présentent une structure karstique favorable aux circulations d'eau souterraines : les eaux de pluie en s'infiltrant dissolvent le calcaire à la faveur des fissures préexistantes et creusent des vides qui peuvent former de larges conduits au sein desquels les eaux cheminent rapidement en formant de véritables cours d'eau souterrains. Les eaux peuvent également se retrouver « piégées » sous forme de lacs souterrains. Aux points de sortie, les sources (résurgences) présentent des débits souvent variables dans le temps.

L'aquifère karstique est particulièrement vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface. Lorsque les calcaires sont présents dès la surface, la protection des eaux souterraines est quasi-inexistante : les eaux s'écoulent rapidement dans des vides de grande taille, sans filtration efficace. Une pollution de surface sur le plateau peut ainsi se retrouver aux sources des vallées, plus ou moins rapidement selon le parcours souterrain de l'eau.

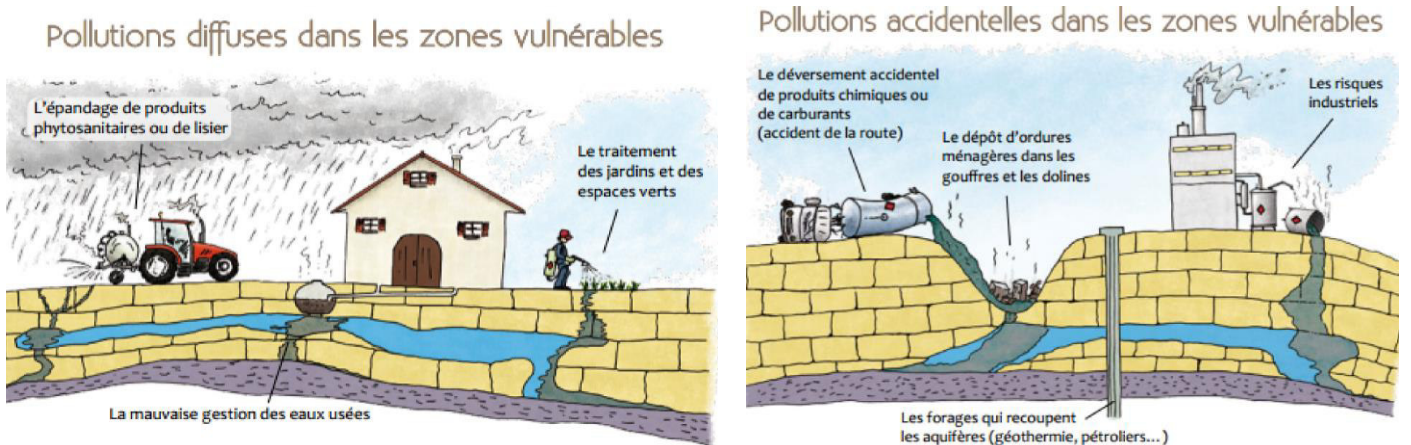


Illustration 5 : Vulnérabilité du karst

Source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
"Karst du massif du Jura. Ressources majeures en eau potable"

Les formations calcaires du secteur abritent deux types de nappes :

- Les petites nappes perchées dans les calcaires du Kimméridgien qui coiffent les buttes-témoins. Elles sont drainées par de petites sources qui apparaissent à la faveur d'un niveau marneux et vont se réinfiltrer un peu plus bas dans d'autres formations calcaires.
- Les nappes profondes contenues dans les puissants niveaux calcaires du Bathonien-Callovien. Elles peuvent surgir en surface en période de hautes eaux, sous forme de source karstiques (=résurgences). Des opérations de coloration des eaux souterraines réalisées sur la commune de Valforêt (grotte de l'Homme mort, perte du Poulailler) ont mis en évidence un lien hydrogéologique entre les formations calcaires et les sources de la vallée de l'Ouche, dont la source de Morceuil qui est captée pour l'alimentation en eau potable sur la commune de Fleurey-sur-Ouche.

L'aquifère karstique profond est référencé par le SDAGE² du bassin Rhône-Méditerranée sous la dénomination « Calcaires jurassiques de la Côte dijonnaise » (FRDG151). Le SDAGE lui attribue un « bon état » quantitatif mais un état chimique « médiocre » en raison d'une contamination par les pesticides. Ce puissant réservoir karstique fait partie des **aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable**. Une ressource « stratégique » ou « ressource majeure » présente un fort intérêt pour les besoins en eau actuels et futurs, soit parce qu'elle est fortement sollicitée et que son altération poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent, soit parce qu'elle est faiblement sollicitée mais qu'elle présente une forte potentialité pour les générations futures.

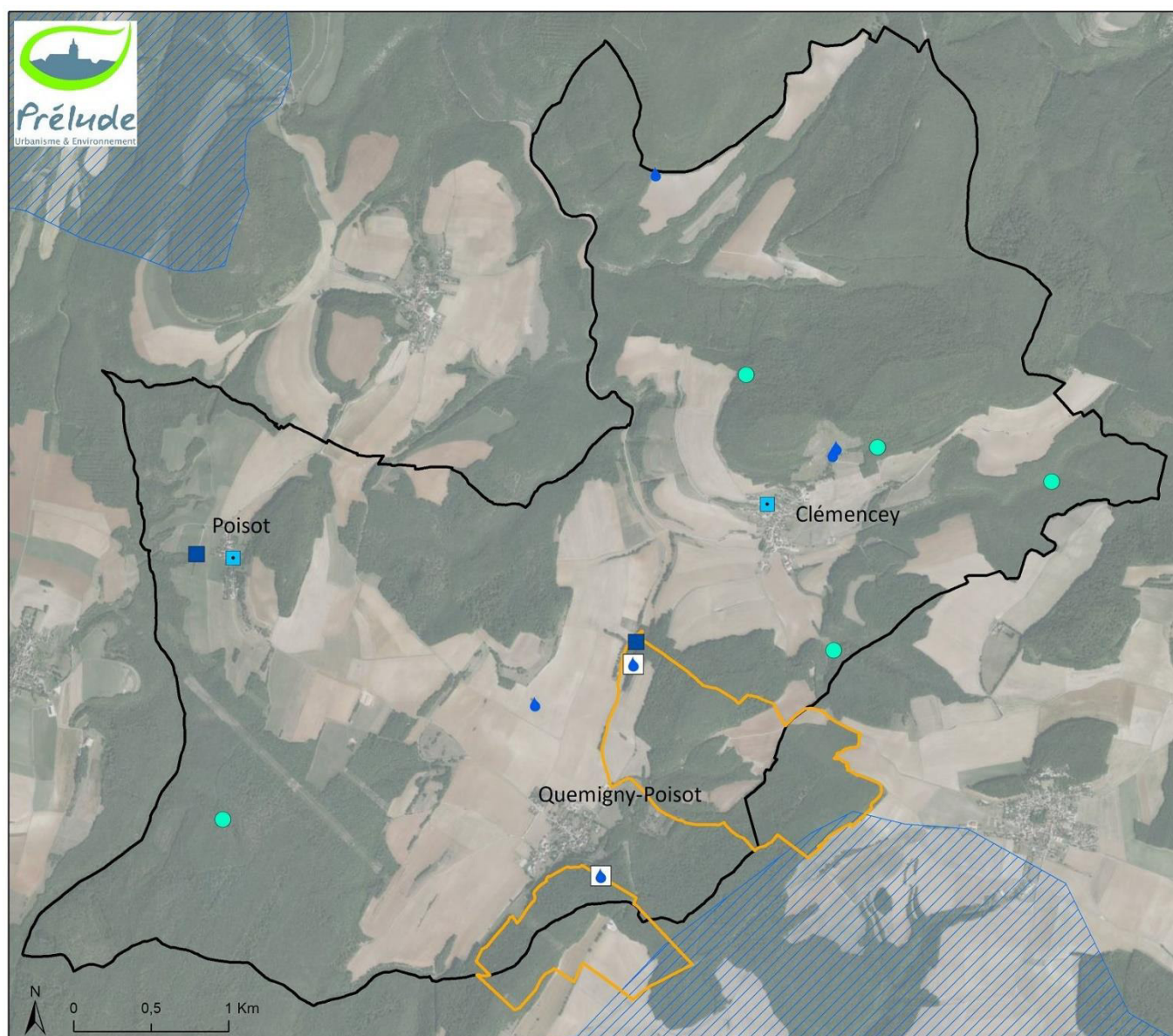
Le SDAGE demande de préserver les masses d'eau souterraine stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future en assurant leur protection à l'échelle des **zones de sauvegarde** de la ressource. Pour ces ressources, la satisfaction des besoins pour l'alimentation en eau potable est prioritaire par rapport aux autres usages. L'objectif est d'assurer la non-dégradation des ressources concernées pour permettre sur le long terme une utilisation des eaux sans traitement ou avec un traitement limité.

² SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les zones de sauvegarde nécessitent des actions spécifiques de maîtrise des prélèvements et de protection contre les pollutions ponctuelles ou diffuses, accidentelles, chroniques ou saisonnières. Le territoire de Valforêt n'est pas concerné par les zones de sauvegarde de la ressource qui impactent les communes voisines (Fleurey-sur-Ouche, Chamboeuf, Semezanges).

Deux sources sont captées pour l'alimentation en eau potable sur la commune : la source de Monchaloin et la source de l'Oise. Exploitées par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, elles alimentent exclusivement le village de Quemigny. Une interconnexion permet l'alimentation en secours de Quemigny par les ressources principales du secteur des Hautes-Côtes, la source de l'Abîme de Bévy et la source Sous-Breuil, qui alimentent Clémencey et Poisot.

De petites sources alimentent les lavoirs de Clémencey et de Poisot, ainsi qu'une habitation isolée sur les hauteurs du village de Clémencey.



Sources : Agence de l'Eau RMC, ARS BFC, BRGM (BSS), IGN, SHNA, CCGCNSG, Prélude








- | | | | |
|---|--------------------------------|---|--|
|  | Sources captées pour l'AEP |  | Périmètre de protection rapprochée de captage |
|  | Autre source |  | Ressources stratégiques pour l'AEP (zones de sauvegarde) |
|  | Mare | | |
|  | Etang artificiel / bassin STEP | | |
|  | Lavoir | | |

Illustration 6 : Les points d'eau du territoire

1.3.3. Les orientations supracommunales

Les orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, décrit la stratégie du bassin pour stopper la détérioration des eaux et retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et littoral méditerranéen. Il s'agit d'un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques, a portée juridique et qui est opposable à l'administration. Le Code de l'urbanisme établit que les documents d'urbanisme doivent être **compatibles** avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE.

Rappelons qu'un document est compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à leur réalisation.

Le SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée a été adopté le 18 mars 2022. Il fixe pour une période de 6 ans, les 9 orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il poursuit les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021, en ciblant l'action sur 3 enjeux majeurs :

- La gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
- La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses
- La restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation.

N°	Orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027
0	S'adapter aux effets du changement climatique
1	Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
2	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
3	Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
4	Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
5A	<i>Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle</i>
5B	<i>Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques</i>
5C	<i>Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses</i>
5D	<i>Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles</i>
5E	<i>Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine</i>
6	Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
6A	<i>Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques</i>
6B	<i>Préserver, restaurer et gérer les zones humides</i>
6C	<i>Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau</i>
7	Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
8	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

L'orientation fondamentale n°4 (OF4-12) demande aux documents d'urbanisme d'intégrer les enjeux du SDAGE, en particulier l'objectif de non-dégradation des milieux aquatiques (séquence « éviter-réduire-compenser ») et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Elle demande également :

- de limiter ou conditionner le développement de l'urbanisation dans les secteurs où l'atteinte du bon état des eaux est remis en cause, notamment du fait de rejets polluants (milieu sensible aux pollutions, capacités insuffisante des systèmes d'assainissement) ou du fait de prélèvements excessifs dans les secteurs en déséquilibre chronique ou en équilibre fragile entre la ressource en eau disponible et les usages ;
- de favoriser la sobriété des usages de la ressource en eau ;
- de limiter l'imperméabilisation des sols et d'encourager les projets permettant de restaurer des capacités d'infiltration pour limiter la pollution des eaux en temps de pluie, pour réduire les risques d'inondation dus au ruissellement et contribuer à recharger les nappes ;
- de protéger les milieux aquatiques, les ripisylves, les zones humides, les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable et les champs d'expansion des crues ;
- de s'appuyer sur des schémas d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales à jour.

Les orientations du SDAGE peuvent faire l'objet de déclinaisons locales sous forme de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). La commune de Valforêt est concernée par le SAGE de l'Ouche.

Le SAGE de l'Ouche

Le SAGE est une déclinaison locale du SDAGE. Il est composé :

- D'un **PAGD** (Plan d'Aménagement et de Gestion durable) : opposable à l'Administration, **il s'impose aux documents d'urbanisme (notion de compatibilité)**. Le PAGD définit 5 enjeux pour le bassin de l'Ouche qui se déclinent en objectifs et en moyens.
- D'un **règlement : opposable à l'Administration et aux Tiers**, il définit les règles précisant ou renforçant certaines dispositions du PAGD. Pour le bassin de l'Ouche, ces règles concernent la gestion du déficit quantitatif et la maîtrise des aléas inondations.

Le périmètre du SAGE correspond au bassin versant topographique de l'Ouche et de ses affluents. Couvrant une superficie d'environ 916 km², il concerne 127 communes dont la commune de Fleurey-sur-Ouche.

Le SAGE de l'Ouche entretient des liens avec le SAGE de la Vouge au regard des enjeux liés à la nappe de Dijon sud, une ressource stratégique majeure pour l'eau potable située entre les deux bassins versants. Une instance particulière a été constituée, l'InterCLE (Inter Commission Locale de l'Eau) Ouche-Vouge, constituée de représentants des deux CLE. Elle conduit les programmes d'études et de planification pour la protection, la réhabilitation et l'exploitation de cette ressource.

Le SAGE du bassin versant de l'Ouche a été adopté le 13 novembre 2013. Il distingue 5 enjeux majeurs :

Les 5 enjeux majeurs du SAGE du BV de l'Ouche		Exemples de moyens préconisés (non exhaustif)
Enjeu 1	Retour durable à l'équilibre quantitatif	Maîtriser les prélèvements Penser le développement local en fonction de la disponibilité de la ressource Développer les usages économes en eau
Enjeu 2	Gestion des inondations dans le respect du fonctionnement des milieux	Maîtrise du ruissellement pluvial Limiter les ruissellements à la source Mettre à profit le renouvellement urbain
Enjeu 3	Atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines	Réduction des rejets dans le milieu Entretien des espaces publics
Enjeu 4	Atteinte du bon état écologique des milieux	Actions en faveur des zones humides et des petits cours d'eau
Enjeu 5	Organiser l'aménagement du territoire autour de la ressource en eau	Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

Une commune située en Zone de Répartition des Eaux

Le bassin versant de l'Ouche et les eaux souterraines associées sont classés **en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** par arrêté du 25 juin 2010, en raison d'une situation de déséquilibre quantitatif chronique (déficit de la ressource en eau par rapport aux usages). Dans ces zones, l'équilibre quantitatif est à reconquérir par la combinaison de différentes actions de réduction des prélèvements, par des actions d'économie d'eau et si nécessaire par la mobilisation de ressources de substitution.

Le classement en ZRE a pour conséquence principale de renforcer le régime de déclaration et d'autorisation des prélèvements en eaux. Ainsi tout prélèvement est soumis à autorisation dès lors qu'il dépasse une capacité de 8 m³/h et à déclaration si sa capacité est inférieure à 8 m³/h. Cependant, aucun nouveau prélèvement ne pourra être autorisé dans cette zone, sauf pour motif d'intérêt général, tant qu'un meilleur équilibre n'aura pas été durablement restauré entre les ressources en eau et les usages.

2. Patrimoine naturel et biodiversité

2.1. Un patrimoine naturel exceptionnel et reconnu

La commune de Valforêt est située sur un plateau à l'écart des principales infrastructures de transport. Le territoire offre une topographie contrastée et des usages pastoraux et forestiers particulièrement favorables à la biodiversité. Les espaces naturels peu fragmentés offrent des conditions propices à certaines espèces rares et menacées liées aux pelouses sèches, au massif forestier mais également aux cultures (espèces messicoles rares). L'intérêt écologique du secteur est reconnu au travers de plusieurs dispositifs d'inventaire ou de gestion contractuelle du milieu naturel.

2.1.1. La Znieff de type 2 « Côte et arrière-côte de Dijon »

Une Z.N.I.E.F.F. (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) est un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Deux grands types de zones sont distingués :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de superficie souvent limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Les ZNIEFF de type 2 sont constituées de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

La commune de Valforêt est située dans la **ZNIEFF de type 2 « Côte et arrière-côte de Dijon »** (N°Nat. : 260014997 - N°Rég. : 12001000). Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats variés (rochers et friches calcaires, massifs forestiers et abords de cours d'eau) et les nombreuses espèces végétales et animales adaptées aux conditions tantôt sèches et ensoleillées, tantôt montagnardes et froides qui règnent sur le site.

La fiche descriptive du site est jointe en [annexe 1](#).

2.1.2. Le site Natura 2000 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune »

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable. Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 :

- Les Z.P.S. (Zones de Protection Spéciale) : elles sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom « Directive Oiseaux ») relative à la conservation des oiseaux sauvages. Leur désignation doit s'accompagner de mesures effectives de gestion et de protection (de type réglementaire ou contractuel).
- Les Z.S.C. (Zones Spéciales de Conservation) : elles sont introduites par la directive 92/43/CEE (« Directive Habitats-Faune-Flore»). Une Z.S.C. est un site naturel ou semi-naturel qui présente un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite et pour lequel les États membres doivent prendre des mesures pour conserver le patrimoine naturel du site en bon état. Dans ces sites, un opérateur local est chargé, avec les partenaires locaux, d'élaborer un programme de gestion du territoire qui repose sur une politique contractuelle : le document d'objectifs.

Le territoire communal de Valforêt est entièrement compris dans le site Natura 2000 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune » (ZPS n°FR2612001). Le site est géré par la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud, en partenariat avec la Communauté de commune de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. Il s'étend sur 60 661 hectares de plateaux calcaires creusé de vallées dont l'altitude varie entre 200 et 650 m.

Le site est caractérisé par de grands massifs forestiers entrecoupés de pelouses calcaires, prairies, cultures et vignes. Il présente des habitats naturels très diversifiés, favorables à l'alimentation et la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniales (hibou grand-duc, faucon pèlerin, petit-duc, chevêche d'Athéna, circaète Jean-le-blanc, aigle botté, engoulevent d'Europe, alouette lulu, torcol fourmilier, pie-grièche écorcheur, oedicnème criard...). Le document d'objectifs du site a été validé le 11 mars 2016.

La fiche descriptive du site est jointe en annexe 2.

Les objectifs de gestion du site (source : Document d'objectifs) :

Enjeux	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
Maintenir des habitats agropastoraux permettant aux espèces inféodées de nicher et de trouver la ressource alimentaire nécessaire	Améliorer l'état de conservation des pelouses et habitats associés en privilégiant les modes de gestion extensifs	Restaurer les pelouses sèches en mauvais état de conservation Entretien des pelouses sèches en bon état de conservation
	Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les espèces inféodées	Réduire l'utilisation des biocides Développer les pratiques agricoles favorables aux espèces
Maintenir la connectivité entre les habitats d'espèces, pour conserver la fonctionnalité des milieux. Rétablir les connexions entre les différentes zones fonctionnelles afin de permettre la migration des espèces et d'améliorer l'adaptation au changement climatique.	Améliorer la connectivité des habitats d'espèces	Restaurer les continuités des milieux de pelouses Restaurer les connectivités entre les zones de maillage bocager fonctionnelles Maintenir et restaurer les autres composantes paysagères favorables aux oiseaux
Maintenir un milieu forestier fonctionnel, une mosaïque de milieux où tous les stades de développement de l'arbre sont présents	Maintenir suffisamment de zones de forêt mûre favorables aux espèces forestières	Favoriser la diversité des stades de la dynamique forestière par des opérations d'irrégularisation et la création d'un réseau d'îlots et d'arbres sénescents Favoriser un degré de naturalité optimum des forêts de ravin en privilégiant la non-intervention Favoriser la prise en compte du cycle de vie des oiseaux dans le calendrier des travaux
Assurer un bon état de conservation des espèces sensibles au dérangement en concertation avec les différentes activités sur le site	Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000	Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire Mettre en cohérence les activités socio-économiques avec les enjeux de conservation Développer des outils de communication afin de sensibiliser le grand public et les acteurs socio-économiques Mettre en place un porteur à connaissance pour permettre la transmission des données naturalistes aux exploitants concernés Mettre en cohérence la pratique sportive avec les objectifs de conservation du site
Mettre en œuvre le DOCOB	Assurer l'animation du DOCOB	Assurer le suivi administratif et financier du document d'objectifs, la formation régulière du personnel et l'évaluation du document d'objectifs

2.1.3. Le Plan Local de Biodiversité

Dans le cadre du projet SILENE (Stratégie Intercommunale d'Engagements pour la Nature), la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG) a mis en place des « Plans Locaux de Biodiversité ». Ces plans synthétisent les connaissances et les enjeux de biodiversité disponibles pour chaque commune du territoire.

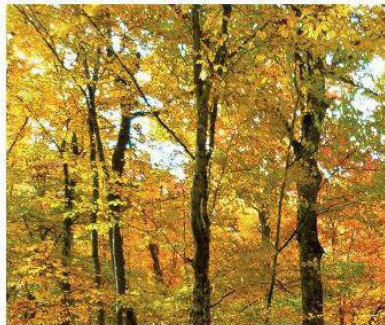
En 4 pages, le Plan Local de Biodiversité présente pour chaque commune :

- les particularités à retenir pour la biodiversité ;
- les enjeux à préserver ;
- une carte localisant les sites remarquables et une présentation générale ;
- les espèces et habitats remarquables connus ;
- les enjeux communs de la Communauté de communes :
 - les milieux peu ou pas exploités par l'agriculture et la sylviculture
 - les milieux humides, aquatiques et tous les milieux herbacés
 - la nécessité de préserver, au-delà des sites remarquables, un tissu naturel favorable à la biodiversité
- des pistes pour l'action de préservation du patrimoine écologique communal ou de recherche pour compléter les connaissances.

La commune de Valforêt a fait l'objet d'un Plan Local de Biodiversité (2020). Le document de synthèse est présenté aux pages suivantes.



Un relief marqué, de vastes massifs forestiers aux milieux variés, des prairies et des pelouses* sèches très riches en biodiversité



© Julien Charles

Sous les grands hêtres...

Le « Bois Monnerot » est le nom de cette butte forestière calcaire typique de la Montagne, qui atteint une centaine de mètres de dénivelé. Sur les pentes caillouteuses, vous pouvez y découvrir une très belle forêt de hêtres avec de gros arbres, puis une forêt de chênes plus rabougris sur le plateau. Les lisières de ce bois sont riches en plantes rares, comme par exemple la Campanule à feuilles de pêcheur.

À RETENIR !

➡ **Les pelouses* sèches** un important témoin de l'élevage de petits troupeaux et un très grand nombre d'espèces rares pour la région

➡ **La forêt** de grands massifs forestiers, réservoirs de biodiversité, présentant une belle diversité de milieux et assurant la protection de la qualité de l'eau

➡ **Les champs cultivés** des plantes très rares au niveau national (en particulier sur le plateau de la Reppe)

➡ Présence exceptionnelle de la **Gentiane croisettes**, plante des prairies sèches

La commune fait partie du réseau Natura 2000.

Un papillon menacé

L'Azuré de l'Ajonc est un petit papillon des bordures de pelouses*, des friches des bas de versants, mais il a besoin d'humidité à proximité pour se désaltérer. Il vole de mai à septembre, pond sur le Lotier corniculé et se pose sur les tiges des graminées, la tête en bas. Devenu très rare dans l'Ouest de la France, il est fortement menacé en Bourgogne à cause de l'abandon du pâturage. La préservation des pelouses* sèches peut permettre d'assurer la sauvegarde de ce papillon emblématique.



© Dietrich Sommerfeld



© Iwan Van Hoogmoed

Un petit accent du sud

La Renoncule à feuilles de graminée est une plante des pelouses* sèches très caillouteuses, fréquente dans les montagnes du Sud de la France. Très rare en Bourgogne-Franche-Comté, vous ne pourrez l'observer qu'en Côte d'Or. Sur le territoire, vous pouvez la chercher par exemple dans les petites clairières des forêts rabougries du Vallon de Tremblois.

LES SITES REMARQUABLES DE VALFORÊT

La commune de Valforêt, issue de la fusion des villages de Clémencey et de Quemigny-Poisot, est une des plus vastes communes du territoire et couvre 2 208 ha.

Elle s'étend sur un vaste plateau cultivé, bordé de nombreuses buttes forestières (Butte du Châtelet, Plain de Fiat, Butte de Poisot, Bois Monnerot...). Cette géologie et ce relief contrastés forment un paysage typique de « la Montagne ».

Bien que de nombreux niveaux de source soient présents, apparaissant entre les calcaires durs des buttes et les calcaires plus tendres du plateau, aucun cours d'eau permanent ne coule à Valforêt. Le réseau hydrographique reste « karstique », c'est-à-dire qu'il coule en souterrain et traverse les couches géologiques) se dirige, par le vallon de Tremblois ou la Combe de Poisot, vers la Vallée de l'Ouche au nord du territoire communal.

Quelques pelouses* et prairies, d'un grand intérêt écologique, sont disséminées çà et là, dans les secteurs non touchés par le labour.

Les deux villages se localisent au pied des buttes, à proximité des sources.

10 sites remarquables ont été identifiés sur le territoire de Valforêt. Ils regroupent les secteurs les plus importants de la commune, depuis les vastes massifs forestiers de Quemigny-Poisot ou du Bois de Froid de Fond jusqu'aux remarquables pelouses* sèches du vallon de Tremblois. Répartis sur tout le territoire communal, ils rendent compte de la richesse de son patrimoine naturel. Entre ces sites, les bandes herbeuses (haies, bords de routes et de champs), les boisements et les friches sont très importants pour les cycles de vie des espèces.

- Cultures
- Falaises et éboulis
- Forêts
- Friches
- Haies et broussailles
- Pelouses
- Plantations de conifères
- Prairies
- Village



© Pierre Juillard

PELOUSES ET FORÊTS DU VALLON DE TREMBLOIS Sur les traces de Jean Sage

Les pelouses* très rocailleuses du vallon de Tremblois, enclavées dans une forêt de chênes rabougris, abritent de nombreuses espèces rares : des papillons comme le Sylvandre helvète, des criquets comme le Criquet de Barbarie et des plantes comme l'Inule des montagnes.



© Guillaume Doucet

PELOUSES DE MOLLETAIN ET DES GRANDES RAIES Des pelouses* menacées

Dans le vallon de Tremblois se rencontrent des pelouses* sèches exceptionnelles pour le territoire. Abandonnées par le pâturage et fortement colonisées par les arbustes, elles abritent la très rare Gentiane croisettes et le papillon qui s'en nourrit, l'Azuré de la Croisette.

FORÊTS DU PLAIN DE FIAT Un petit air de montagne

Le Plain de Fiat fait partie d'un paysage forestier typique de la « Montagne », aux multiples buttes boisées et plates dominant un vaste réseau de vallons secs. Surplombant la Rente des Écotois, il accueille sur ses flancs des forêts de hêtres très pentues. Les conditions microclimatiques* permettent d'observer dans ces bois des plantes que l'on peut rencontrer ailleurs en montagne comme la Gesse printanière.



© Julien Charles

FORÊTS ET PELOUSES DE LA BUTTE DE POISOT Un îlot forestier

La butte forestière de Poisot domine le plateau cultivé de Quemigny. Sur ses pentes, au-dessus du village, se trouve un petit ensemble de pelouses* et de prairies sèches, témoin d'une époque où l'élevage était plus répandu sur ce secteur.



© Pierre Juillard

FORÊTS DE VALLON DE LA COMBE DE POISOT Un massif forestier à préserver

Le long vallon forestier de la combe de Poisot s'étend sur plusieurs kilomètres. Son microclimat* frais permet la présence de milieux forestiers aux caractéristiques montagnardes. Vous pouvez y découvrir des plantes peu courantes comme l'Aconit tue-loup.



© Pierre Juillard

FORÊTS DE QUEMIGNY-POISOT ET BOIS DE MONTMAIN L'Anémone dans le vallon

À l'amont de la Combe de Poisot, dans un secteur isolé, la vaste forêt de Quemigny-Poisot abrite des milieux typiques de l'Arrière-Côte. Des îlots de vieux hêtres et une belle mare forestière viennent compléter l'intérêt écologique du site. L'Anémone fausse Renoncule est une plante des fonds de vallon frais que vous pouvez découvrir ici.



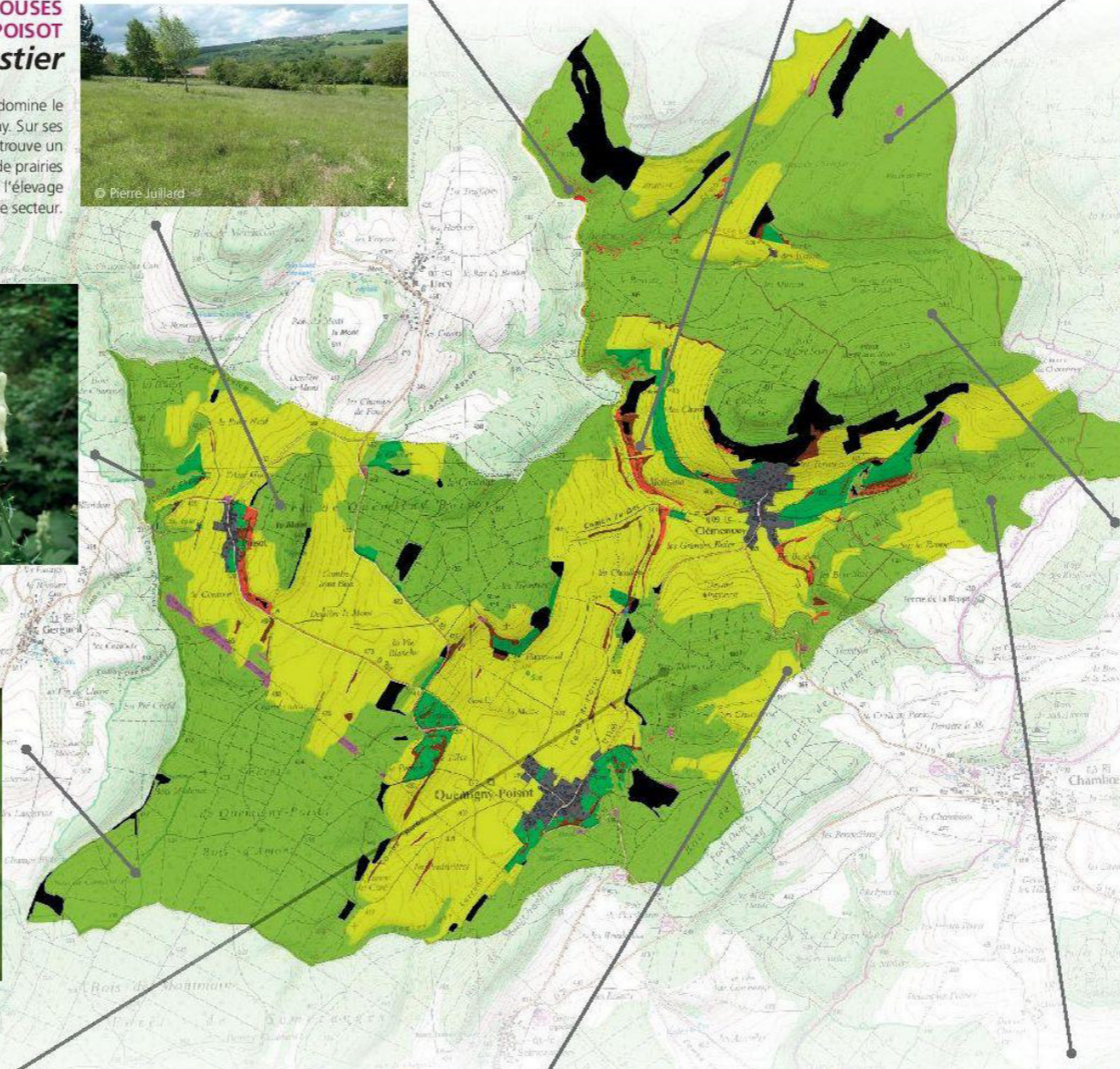
© Iwan Van Hoogmoed

FORÊTS DU BOIS MONNEROT Sur la butte

Les belles forêts de pente du Bois Monnerot, dominées par les hêtres, sont installées sur des cailloux et des blocs. On y rencontre une flore typique des milieux calcaires et secs : Garance voyageuse, Dompthe-venir, Cornouiller mâle... La Campanule à feuilles de pêcher est une plante rare que vous pouvez observer ici dans les lisières forestières.



© Pierre Juillard



CULTURES A MESSICOLES «VERS CHAMBOEUF» Des plantes exceptionnelles dans les champs

Dans les champs cultivés du plateau de Clémencey, les bordures très caillouteuses abritent des plantes messicoles rares comme l'Adonis annuelle, une espèce en voie de disparition au niveau national.



© Stefan Jelinek

FORÊTS DE PENTE ET PELOUSES DU BOIS DE LA REPPE Dans la Combe rouge

Le vallon forestier du Bois de la Reppe abrite d'anciennes pâtures, aujourd'hui réduites à quelques pelouses* sèches. Dans la forêt sont cachés de petits bancs rocheux et une petite mare à Salamandre. Sur le plateau, dans les bordures des champs, vous pouvez observer des plantes messicoles très rares comme le Buplèvre à feuilles rondes.

FORÊTS DE PENTE DU BOIS DE FROID DE FOND Comme son nom l'indique !

Dominées par les buttes du Plain de Fiat et du Châtelet, le Bois de Froid de Fond est un vaste vallon au microclimat* frais. Des plantes aux affinités montagnardes peuvent être observées ici, comme le Lys martagon. La Bacchante est un papillon rare que vous pouvez rencontrer dans les lisières, au bord des chemins.



© Tocékas

AUX ABORDS DU VILLAGE

Le village de Valforêt est réparti en plusieurs unités (Clémencey, Quemigny-Poisot et le hameau de Poisot). Au sein des zones bâties, la mosaïque de milieux formée de friches, de petites prairies pâturées, de haies, de jardins et de vergers, ainsi que la proximité immédiate de la forêt, assurent un rôle de protection des habitations par rapport aux cultures environnantes, et garantissent la préservation de la ressource en eau. Le Sylvain azuré est un papillon que vous pourrez observer à proximité des habitations.

UN RESEAU DE MILIEUX NATURELS

Localisée en amont de plusieurs vallons secs, avec notamment le vallon de Tremblois, la commune de Valforêt est « en tête de bassin versant », même si les eaux ne coulent qu'en profondeur. Le vaste karst* des plateaux calcaires constitue une des principales réserves d'eau du territoire. La commune est située au cœur des plateaux de la Montagne où les buttes forestières forment d'importants réservoirs de biodiversité* (Plain de Fiat, le Châtelet, Bois Monnerot...). L'important réseau des milieux herbacés avec ou sans ligneux (pelouses*, prairies et friches), qui suit les versants et des fonds de vallées, est très important pour le déplacement des espèces animales et végétales. Les milieux herbacés ont considérablement régressé depuis le XX^e siècle. Il est primordial de les conserver, ou de les restaurer, car ils assurent le lien entre les pelouses* et prairies de la vallée de l'Ouche et d'Urcy et celles de Valforêt et du Val de Vergy. Les vastes champs abritent un grand nombre de plantes très rares, intimement liées aux activités agricoles.

PASSONS À L'ACTION !

Sur le territoire de la Communauté de Communes, les actions prioritaires sont la préservation des milieux herbeux (pelouses*, prairies, friches, buissons) et des secteurs non ou peu exploités.

Vous avez un projet pour la biodiversité ou pouvant l'impacter ? Contactez l'animateur Natura 2000 03.73.84.01.20 - 07.77.61.33.53

SAUVEGARDER LES HERBAGES

Les pelouses*, les prairies et les friches sont des milieux très importants sur la commune de Valforêt, avec notamment la présence exceptionnelle de la Gentiane croisettes et du papillon l'Azuré de la Croisette. Il est primordial de les préserver, y compris celles de toutes petites tailles, et de poursuivre la gestion par la fauche ou le pâturage des plus grandes unités.

GARDONS NOS VIEUX ARBRES ET PRÉSERVONS LES LISIÈRES

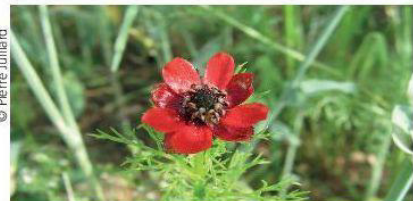
Au regard de la surface de forêts, il est important de mettre en place des îlots de « vieillissement ». Le maintien d'arbres de gros diamètre, abritant de nombreuses cavités, fissures ou blessures - depuis leur base jusqu'aux plus grosses branches de la canopée - est essentiel pour beaucoup d'insectes et d'oiseaux. Des îlots de vieillissement de quelques hectares favoriseront une forêt plus proche de son état naturel. Les coupes forestières de petite superficie et un entretien léger des sentiers sont nécessaires au maintien des lisières forestières et des petites pelouses* riches en biodiversité, tout en respectant les dates d'intervention, hors saison de reproduction de la faune.

CULTIVER LA BIODIVERSITÉ, C'EST POSSIBLE !

Sur les plateaux, la présence de sols calcaires très caillouteux a limité l'agriculture intensive et a permis le maintien de plantes messicoles* rares. Une réduction de l'utilisation des pesticides sera favorable à la fois à la population riveraine, à la préservation de la qualité de l'eau et aux espèces végétales associées aux zones cultivées.

AVIS DE RECHERCHE

Les Adonis sont des plantes «messicoles»* en forte régression dans toute la France à cause de l'agriculture intensive. Encore bien présentes dans quelques secteurs de l'Arrière-Côte, nous avons une responsabilité nationale dans leur préservation. Recherchons-les au bord des champs de céréales et de colza !



© Pierre Juillard
Pour transmettre des données ou les consulter : ccgevreynuits-obs.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

Forêts de ravin à tilleuls et érables	Prairies de fauche	Champs avec plantes messicoles	Dalles rocheuses
Forêts fraîches à Primevère	Pelouses sèches et très sèches	Champs avec plantes messicoles* ©Pierre Juillard	Falaises et éboulis calcaires
Forêts de chênes pubescents	Lisières sèches des forêts sur calcaire		
Forêts de chênes des plateaux	Végétations arbustives à Buis et Genévrier		
Forêts de hêtres des plateaux	Lisières forestières humides		

MILIEUX	GROUPE D'ESPÈCES	NOM	STATUT DE PROTECTION	LISTE ROUGE* REGIONALE	DERNIÈRE OBSERVATION
MILIEUX HERBACÉS	✿	Gentiane croisettes / <i>Gentiana cruciata</i> L., 1753	En danger	Régionale	2016
		Cytise couché / <i>Cytisus hirsutus</i> L., 1753	Vulnérable		2016
		Gaillet glauque / <i>Galium glaucum</i> L., 1753	Vulnérable		2016
		Renoncule à feuilles de graminée / <i>Ranunculus gramineus</i> L., 1753	Vulnérable		2016
	Inule des montagnes / <i>Inula montana</i> L., 1753	Préoccupation mineure	Régionale	2016	
	✿	Azuré de la Croisette / <i>Phengaris alcon rebeli</i> (Hirschke, 1904)	En danger	Nationale	2018
		Azuré de l'Ajonc / <i>Plebeius argus</i> (Linnaeus, 1758)	En danger		2016
		Grand Collier argenté / <i>Boloria euphrosyne</i> (Linnaeus, 1758)	Vulnérable		2011
		Fadet de la Mélisse / <i>Coenonympha glycerion</i> (Borkhausen, 1788)	Vulnérable		2018
		Sylvandre helvète / <i>Hipparchia genava</i> (Fruhstorfer, 1908)	Vulnérable		2017
Mélitée des Digitales / <i>Melitaea aurelia</i> (Nickerl, 1850)		Vulnérable		2012	
✿	Damier de la Succise / <i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Quasi-menacé	Nationale	2011	
	Dectique verrucivore / <i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	En danger		2018	
	Criquet de Barbarie / <i>Calliptamus barbarus</i> (O.G. Costa, 1836)	Vulnérable		2018	
	Criquet des jachères / <i>Chorthippus mollis</i> (Charpentier, 1825)	Vulnérable		2018	
	Ephippigère des vignes / <i>Ephippiger diurnus</i> Dufour, 1841	Vulnérable		2016	
FORÊT	✿	Potentille à petites fleurs / <i>Potentilla micrantha</i> Ramond ex DC., 1805	En danger		2016
		Épipactis à labelle étroit / <i>Epipactis leptochila</i> (Godfery) Godfery, 1921	En danger		2018
		Aconit tue loup / <i>Aconitum lycoctonum</i> L., 1753	Vulnérable		2016
		Filipendule commune / <i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	Vulnérable		2016
		Clandestine écaillée / <i>Lathraea squamaria</i> L., 1753	Vulnérable		2014
		Épipactis à petites feuilles / <i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800	Vulnérable		2018
CHAMPS	✿	Aigle botté / <i>Aquila pennata</i>	En danger	Nationale	2012
		Bacchante / <i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Quasi-menacé	Nationale	2018
		Goutte de sang / <i>Adonis annua</i> L., 1753	En danger		2016
		Buplèvre à feuilles rondes / <i>Bupleurum rotundifolium</i> L., 1753	En danger		2015
✿	Tabouret des champs / <i>Thlaspi arvense</i> L., 1753	En danger		2006	
	Caméline à petits fruits / <i>Camelina microcarpa</i> Andrzej. ex DC., 1821	Vulnérable		2006	
	Véronique à feuilles mates / <i>Veronica opaca</i> Fr., 1819	Vulnérable		2005	

LEXIQUE

Karst : Relief formé par les eaux qui coulent en souterrain, traversent et creusent les couches géologiques calcaires

Liste rouge : Liste qui définit l'état de santé d'une espèce animale ou végétale et le risque de disparition d'un territoire

Messicole : Plante vivant uniquement dans les champs cultivés, et dépendantes de certaines pratiques agricoles

Microclimat : On parle de microclimat quand les conditions climatiques locales (notamment la température et l'humidité) d'un secteur particulier sont différentes du climat général du territoire. Par exemple, une falaise orientée en plein soleil.

Pelouse : Désigne ici un type de végétation herbacée sur des sols calcaires secs, généralement maintenue grâce au pâturage

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE !

La Stratégie Intercommunale d'Engagements pour la Nature (SILENE) a pour objectif la prise en compte de la biodiversité sur le territoire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et des 55 communes la composant. Ce travail contribue à l'élaboration des documents de planification et à l'intégration de la biodiversité dans tout projet. Pour toutes questions, ou pour obtenir les données précises de localisation des espèces et des milieux remarquables, vous pouvez nous contacter :

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
Direction de la Biodiversité et du Développement Durable
3 rue Jean Moulin - BP 40029 - 21701 Nuits-Saint-Georges Cedex
Tél : 07.77.61.67.69 - 03.80.51.01.70 - jean-christophe.weidmann@ccgevreynuits.com



Avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Document réalisé par la Direction de la Biodiversité et du Développement Durable de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, avec la participation du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne, de l'Association Prouette Cachahuète, de la Ligue pour la protection des Oiseaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire et de Bourgogne Nature. conception graphique : David Giraudon - Impression : Comipress

2.1.4. Les espèces patrimoniales inventoriées

La commune de Valforêt a fait l'objet d'une campagne d'inventaires de faune et de flore de 2014 à 2016 dans le cadre du Plan Local de Biodiversité (CCGCNSG). Des données ponctuelles plus anciennes ou plus récentes sont également mentionnées dans la plateforme régionale de la biodiversité « SIGOGNE », alimentée principalement par le Conservatoire botanique national du bassin Parisien, la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur la commune de Valforêt.

La flore

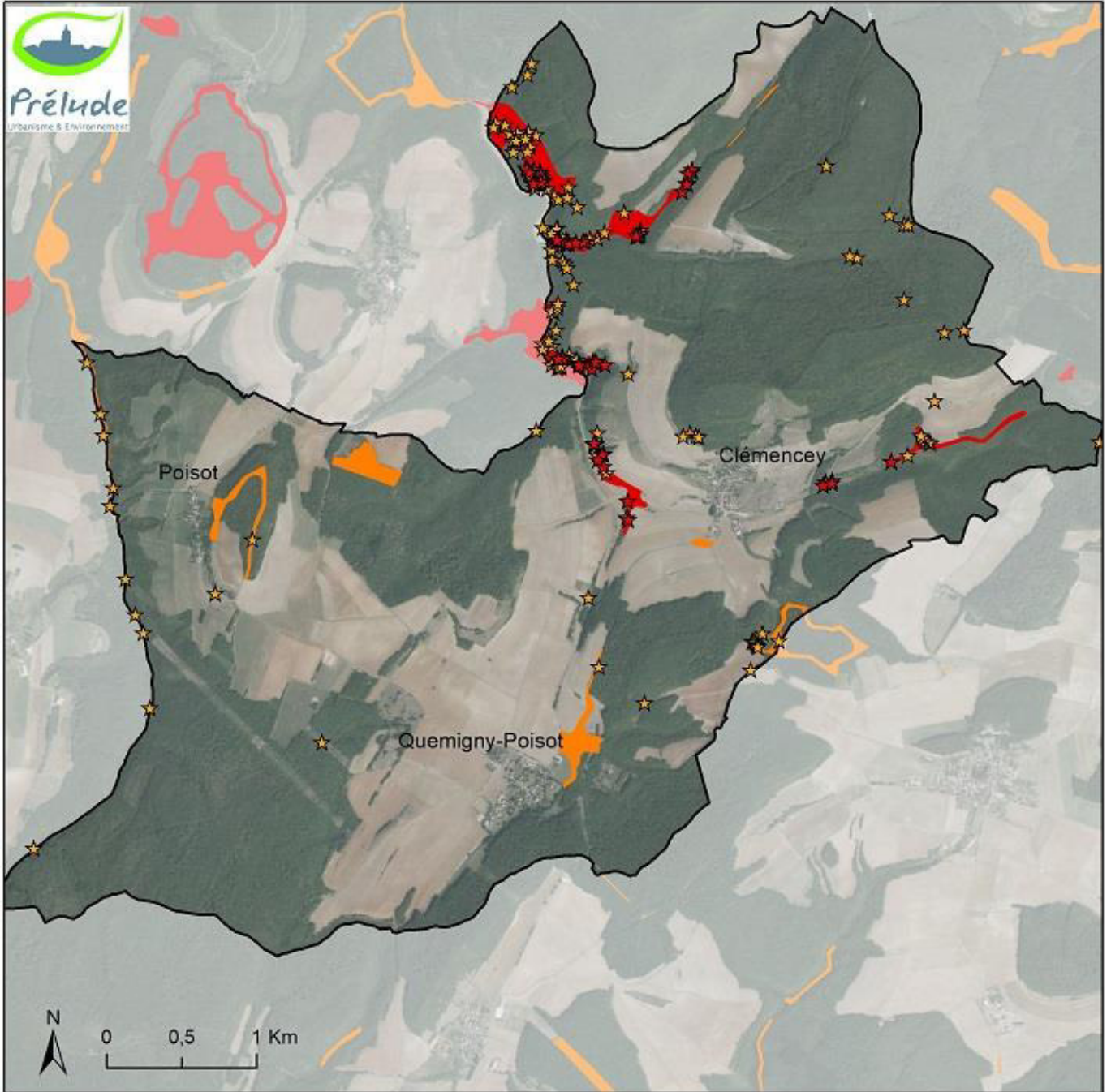
Les données sur la flore montrent des enjeux forts liés aux pelouses sèches, au milieu forestier (forêts claires thermophiles et forêts fraîches de fond de vallon) mais aussi aux cultures qui abritent des espèces protégées et/ou menacées.

Espèce patrimoniale inventoriée	Protection Nationale ou Bourgogne	Menace France*	Menace Bourgogne*	Biotope	Source donnée (année dernière observation)
Luzule blanche	/	LC	CR	Forêts	CBNBP (2020)
Gentiane croisettes	Bourgogne	NT	EN	Pelouses sèches, bois clairs	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Buplèvre à feuilles rondes	/	NT	EN	Champs	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Raiponce orbiculaire	Bourgogne	LC	EN	Pelouses sèches, prairies maigres	CBNPB / SIGOGNE (2018)
Adonis annuelle	/	LC	EN	Champs	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Potentille à petites fleurs	/	LC	EN	Forêts (lisières), rochers	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Tabouret des champs	/	LC	EN	Champs	CBNBP (2006)
Epipactis à labelle étroit	/	LC	EN	Forêts ombragées	CBNPB / SIGOGNE (2018)
Cytise couché	Bourgogne	LC	VU	Pelouses sèches, bois clairs	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Caméline à petits fruits	/	NT	VU	Champs	CBNBP (2006)
Aconit tue-loup	/	LC	VU	Forêts fraîches à humides	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Epipactis à petites feuilles	/	LC	VU	Forêts	CBNPB / SIGOGNE (2018)
Renoncule à feuilles de graminées	/	LC	VU	Pelouses sèches	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Filipendule vulgaire	/	LC	VU	Pelouses sèches, prés maigres, bois clairs	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Gaillet glauque	/	LC	VU	Pelouses sèches	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Lathrée écaillée	/	LC	VU	Forêts fraîches à humides	CCGCNSG (2014)
Belladone	/	LC	NT	Forêts claires, lisières	CBNPB / SIGOGNE (2015)
Ibérus amer	/	LC	NT	Eboulis calcaires, champs	CBNPB / SIGOGNE (2015)
Trèfle alpestre	/	LC	NT	Pelouses sèches, bois clairs	CBNPB / SIGOGNE (2015)
Anémone fausse-renoncule	/	LC	NT	Forêts et prairies fraîches à humides	CCGCNSG (2015)
Violette blanche	/	LC	NT	Forêts claires thermophiles	CCGCNSG (2015)
Silène glaréux	/		NT	Eboulis calcaires	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Inule des montagnes	Bourgogne	LC	LC	Pelouses sèches	CBNPB / SIGOGNE (2016)
Limodore avorté	Bourgogne	LC	LC	Forêts claires thermophiles	CBNPB / SIGOGNE (1999)

*LC = non menacée ; NT = quasi-menacée ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR = en danger critique d'extinction

Tableau 1 : Flore patrimoniale inventoriée à Valforêt

Certaines stations d'espèces patrimoniales sont géolocalisées par le Conservatoire botanique du bassin parisien et par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Elles sont reportées sur la carte suivante.



Flore patrimoniale géolocalisée par le CBNBP

- Flore protégée (menacée ou non)
- Flore menacée (non protégée)

Flore patrimoniale géolocalisée par la CCGCNSG

- ★ Flore protégée
- ★ Flore menacée / quasi-menacée (non protégée)

Illustration 7 : Flore patrimoniale géolocalisée (données CBNBP, CCGCNSG)

Les mammifères

Les espèces classiques de gibier sont représentées sur la commune (cerf élaphe, chevreuil, sanglier, lièvre d'Europe), ainsi que le renard roux, le blaireau d'Europe, la fouine et la martre des pins. Mais la commune est également connue pour accueillir quelques espèces de mammifères protégées et/ou menacées comme le chat forestier, le muscardin et le rat des moissons. Le territoire est particulièrement favorable aux chauves-souris, avec la présence de bâti ancien, de vergers, de pelouses embroussaillées et de vastes massifs forestiers. Une colonie de Grand murin aurait déjà été observée dans le captage d'eau potable entre Quemigny et Clémency (donnée CCGNSG).

Espèce patrimoniale inventoriée	Protection Nationale ou Bourgogne	Menace France*	Menace Bourgogne*	Biotope de reproduction	Source donnée (année dernière observation)
Musaraigne aquatique	Nationale	LC	EN	Berges des rivières, plans d'eau, mares	SHNA / SIGOGNE (1985)
Muscardin	Nationale	LC	NT	Forêts (lisières), haies	SHNA / SIGOGNE (1985)
Chat forestier	Nationale	LC	NT	Forêts	SHNA / SIGOGNE (2018)
Lapin de Garenne	/	NT	NT	Cultures, haies, bocage	SHNA / SIGOGNE (2009)
Crocitude leucode	/	NT	NT	Forêts, bocage	SHNA / SIGOGNE (1985)
Rat des moissons	/	LC	NT	Champs de céréales, haies, friches	SHNA / SIGOGNE (1985)
Hérisson d'Europe	Nationale	LC	LC	Forêts, jardins, haies	SHNA / SIGOGNE (1979)
Ecureuil roux	Nationale	LC	LC	Forêts, haies arborées	SHNA / SIGOGNE (2015)
Chauves-souris :					
Grand murin	Nationale	LC	NT	Milieux souterrains, bâti	SHNA / SIGOGNE (2007)
Petit rhinolophe	Nationale	LC	NT	Milieux souterrains, bâti	SHNA / SIGOGNE (1955)

*LC = non menacée ; NT = quasi-menacée ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR = en danger critique d'extinction

Tableau 2 : Mammifères protégés et/ou menacés inventoriés sur la commune

Les amphibiens et les reptiles

Les points d'eau sont rares à Valforêt, ils se limitent à quelques mares, aux lavoirs et au bassin de la station d'épuration. Ces points d'eau revêtent une importance pour les amphibiens qui en dépendent pour leur reproduction. Mais les amphibiens ont aussi une phase terrestre durant laquelle ils exploitent les jardins et les espaces naturels proches de leur site de reproduction.

Les milieux plus secs (pelouses, éboulis, murets en pierre sèche), les haies, les lisières et les forêts claires sont le domaine des reptiles.

Espèce inventoriée	Protection	Menace France*	Menace Bourgogne*	Biotope de reproduction	Source donnée (année)
Amphibiens					
Alyte accoucheur	Nationale	LC	LC	Etangs, mares, lavoirs et leurs abords	LPO (2020)
Crapaud commun	Nationale	LC	LC	Etangs, mares et leurs abords	LPO (2017)
Grenouille rousse	Nationale	LC	LC	Etangs, mares et leurs abords	LPO (2019)
Salamandre tachetée	Nationale	LC	LC	Sources, ruisseaux, mares en forêt	LPO (2019)
Triton alpestre	Nationale	LC	LC	Etangs, mares, lavoirs et leurs abords	LPO (2021)
Triton palmé	Nationale	LC	LC	Etangs, mares, lavoirs et leurs abords	SHNA/SIGOGNE (2018)
Reptiles					
Couleuvre d'Esculape	Nationale	LC	LC	Lisières, haies, vergers, murets	LPO (2018)
Couleuvre verte-et-jaune	Nationale	LC	LC	Milieux ouverts secs et buissonnants	LPO (2019)
Lézard des murailles	Nationale	LC	LC	Bâti, murets, éboulis	LPO (2019)
Lézard vert	Nationale	LC	LC	Milieux ouverts secs et buissonnants	LPO (2020)
Orvet fragile	Nationale	LC	LC	Forêts, haies, bocage, jardins	LPO (2021)

*LC = non menacée ; NT = quasi-menacée ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR = en danger critique d'extinction

Les oiseaux

La commune de Valforêt intègre le site Natura 2000 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune », classé « Zone de Protection Spéciale » en raison d'enjeux forts pour les oiseaux. En effet, le territoire offre des habitats naturels très diversifiés, favorables à l'alimentation et la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniales. Sur Valforêt, les enjeux concernent le massif forestier, les secteurs de pelouses sèches embroussaillées, le réseau de haies mais également les villages et leur ceinture végétale (jardins, vergers).

Espèce patrimoniale inventoriée	Protection	Menace France*	Menace Bourgogne*	Biotope de reproduction	Source donnée (année dernière observation)
Chouette de Tengmalm	Nationale	LC	CR	Forêts	LPO (1980)
Milan royal	Nationale	VU	EN	Forêts	LPO (2022)
Aigle botté	Nationale	NT	EN	Forêts	LPO / SIGOGNE (2012)
Busard cendré	Nationale	NT	EN	Champs, friches	LPO / SIGOGNE (2016)
Circaète Jean-le-blanc	Nationale	LC	EN	Forêts claires thermophiles	LPO / SIGOGNE (2017)
Faucon pèlerin	Nationale	LC	EN	Falaises	LPO / SIGOGNE (2019)
Grive litorne	/	LC	EN	Forêts, parcs, vergers	LPO (2021)
Pic cendré	Nationale	EN	NT	Forêts	LPO / SIGOGNE (2018)
Busard Saint-Martin	Nationale	LC	VU	Champs, friches	LPO (2020)
Tourterelle des bois	/	VU	VU	Forêts	LPO (2020)
Chardonneret élégant	Nationale	VU	VU	Friches, landes, haies	LPO (2020)
Bruant jaune	Nationale	VU	VU	Friches, landes, haies	LPO (2022)
Linotte mélodieuse	Nationale	VU	LC	Friches, landes, haies, jardins	LPO (2021)
Verdier d'Europe	Nationale	VU	LC	Haies, lisières, jardins	LPO / SIGOGNE (2019)
Pic épeichette	Nationale	VU	LC	Forêts	LPO (2020)
Serin cini	Nationale	VU	DD	Forêts claires, parcs, jardins	LPO (2020)
Bouvreuil pivoine	Nationale	VU	DD	Forêts, parcs arborés	LPO (2021)
Bécasse des bois	/	LC	VU	Forêts	LPO (2021)
Pouillot de Bonelli	Nationale	LC	VU	Forêts claires thermophiles	LPO (2020)
Alouette lulu	Nationale	LC	VU	Pelouses, friches, landes, haies	LPO (2022)
Alouette des champs	/	NT	NT	Champs, friches herbacées	LPO (2022)
Hirondelle rustique	Nationale	NT	VU	Bâti	LPO (2022)
Hirondelle de fenêtre	Nationale	NT	NT	Bâti	LPO (2021)
Fauvette des jardins	Nationale	NT	NT	Forêts buissonnantes	LPO / SIGOGNE (2018)
Pouillot fitis	Nationale	NT	NT	Forêts claires, landes, broussailles	LPO (2020)
Pouillot siffleur	Nationale	NT	DD	Forêts	LPO (2021)
Martinet noir	Nationale	NT	DD	Bâti	LPO / SIGOGNE (2018)
Gobemouche gris	Nationale	NT	DD	Forêts, parcs, vergers	LPO / SIGOGNE (2018)
Chevêchette d'Europe	Nationale	NT	NA	Forêts	LPO / SIGOGNE (2018)
Pie-grièche écorcheur	Nationale	NT	LC	Pelouses, friches, landes, haies	LPO (2022)
Roitelet huppé	Nationale	NT	LC	Forêts	LPO / SIGOGNE (2019)
Faucon crécerelle	Nationale	NT	LC	Bâti, arbres isolés	LPO (2021)
Effraie des clochers	Nationale	LC	NT	Bâti	LPO (2021)
Mésange à longue queue	Nationale	LC	NT	Forêts, parcs, jardins	LPO (2021)
Pigeon colombin	/	LC	DD	Forêts	LPO (2021)
Caille des blés	/	LC	DD	Champs	LPO (2022)
Torcol fourmilier	Nationale	LC	DD	Forêts claires, bocage, vergers	LPO / SIGOGNE (2019)
Chevêche d'Athéna	Nationale	LC	LC	Bâti, bocage, vergers	LPO / SIGOGNE (2008)
Huppe fasciée	Nationale	LC	LC	Bâti, bocage, vergers	LPO / SIGOGNE (2017)
Engoulevent d'Europe	Nationale	LC	LC	Forêts claires, landes	LPO / SIGOGNE (2017)

*LC = non menacée ; NT = quasi-menacée ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; CR = en danger critique d'extinction
DD = données insuffisantes ; NA = non applicable (espèce non évaluée)

Des espèces remarquables sont régulièrement observées sur le territoire en période migratoire ou en hivernage : grue cendrée, pipit farlouse, tarier des prés, traquet motteux, vanneau huppé...

Oiseaux des grandes cultures



Menacé

Busard cendré



Caille des blés

Oiseaux des villages et des vergers



Quasi-menacée

Effraie des clochers



Chevêche d'Athéna

Oiseaux des villages et des vergers



Huppe fasciée



Torcol fourmilier



Menacée

Hirondelle rustique



Menacée

Linotte mélodieuse

Oiseaux des pelouses sèches embroussaillées, des haies et des friches



Menacée

Alouette lulu



Quasi-menacée

Pie-grièche écorcheur



Menacé

Chardonneret élégant



Menacé

Bruant jaune

Oiseaux de la forêt



Menacé

Pic cendré



Menacée

Tourterelle des bois



Menacé

Aigle botté

Oiseaux des falaises



Menacé

Faucon pèlerin

(source photos : oiseaux.net)

Les insectes

La commune de Valforêt est bien renseignée sur les papillons, de nombreuses espèces menacées ou quasi-menacées principalement liées aux pelouses sèches et aux friches buissonnantes y sont recensées. Ces milieux en régression offrent des conditions favorables aux insectes butineurs (diversité floristique, ensoleillement).

Espèce patrimoniale inventoriée	Protection	Menace France*	Menace Bourgogne*	Biotope	Source donnée (année dernière observation)
Rhopalocères (papillons diurnes)					
Azuré de la Croisette	Nationale	NT	EN	Pelouses à gentiane croisette	LPO (2018)
Mélitée des digitales	/	VU	VU	Pelouses calcaires buissonnantes	LPO (2019)
Azuré de l'ajonc	/	LC	VU	Pelouses marneuses, friches	LPO (2016)
Fadet de la mélisque	/	LC	VU	Pelouses sèches buissonnantes	LPO (2019)
Sylvandre helvétique	/	LC	VU	Lisières, pelouses sèches, lisières et corniches rocheuses	LPO (2022)
Grand collier argenté	/	LC	VU	Forêts claires, lisières ensoleillées	LPO (2019)
Bacchante	Nationale	NT	NT	Forêts claires, lisières	SHNA/LPO (2018)
Petit collier argenté	/	NT	NT	Forêts, clairières et lisières fraîches	SHNA/SIGOGNE (2017)
Damier de la succise	Nationale	LC	NT	Pelouses sèches / marneuses	SHNA/SIGOGNE (2011)
Grand Nègre des bois	/	LC	NT	Forêts claires, landes et pelouses	LPO (2019)
Grand nacré	/	LC	NT	Clairières, prairies fraîches	LPO (2020)
Hespérie du chiendent	/	LC	NT	Pelouses sèches	LPO (2019)
Azuré des cytises	/	LC	NT	Pelouses sèches, forêts claires	LPO (2017)
Moiré franconien	/	LC	NT	Prairies sèches	LPO (2018)
Moiré sylvicole	/	LC	NT	Lisières, talus en zone boisée	LPO (2020)
Sylvain azuré	/	LC	NT	Pelouses buissonnantes	LPO (2022)
Mélitée noirâtre	/	LC	NT	Clairières, lisières fraîches	SHNA/SIGOGNE (2009)
Thécla de l'amarel	/	LC	NT	Friches buissonnantes	LPO (2019)
Thécla des nerpruns	/	LC	NT	Pelouses sèches buissonnantes	LPO (2019)
Autres					
Petit capricorne	/	NE	NE	Forêts, vieux vergers	LPO (2021)
Dectique verrucivore	/	NE	NE	Pelouses et friches embroussaillées	LPO (2018)
Criquet mélodieux	/	NE	NE	Milieux herbacés secs et chauds	LPO (2018)
Ephippigère des vignes	/	NE	NE	Pelouses sèches buissonnantes	LPO (2016)
Mante religieuse	/	NE	NE	Milieux herbacés/arbusculaires secs et chauds	LPO (2019)
Ver luisant	/	NE	NE	Lisières, haies, bocage	LPO (2019)
Ascalaphe soufré	/	NE	NE	Pelouses et landes thermophiles	LPO (2019)

*LC = non menacée ; NT = quasi-menacée ; VU = vulnérable ; EN = en danger ; NE = espèce non évaluée

Quelques espèces d'odonates (=libellules) sont également recensées sur la commune mais elles sont toutes communes : aeshne bleue, leste vert, cordulégastre annelé, calopteryx vierge, calopteryx éclatant...



Azuré de la croisette
(Source photos : lepinet.fr)



Damier de la succise

2.2. Les sensibilités écologiques au niveau des villages

Le Plan Local de Biodiversité (PLB) de Valforêt réalisé par la Communauté de commune dresse un portrait assez complet des enjeux de biodiversité à l'échelle communale. L'étude environnementale réalisée dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme s'est donc concentrée sur les secteurs proches du bâti, qui sont les secteurs susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation (« zoom » sur les villages). Les données proviennent des inventaires réalisés dans le cadre du PLB et d'observations de terrain (Prélude) réalisée aux mois de juin et septembre 2022.

2.2.1. Les sensibilités écologiques à Clémencey

Le village de Clémencey s'inscrit sur un coteau calcaire et marneux. La trame bâtie est encore bien végétalisée avec la présence de jardins, de vergers et de prairies maigres de fauche qui sont le support de biodiversité dans le village. Le bâti ancien et les murets en pierre sèche participent à la richesse écologique du village : ils abritent une faune et une flore spécifiques (insectes, reptiles, chauves-souris, hirondelles, plantes grasses...). Le lavoir de Clémencey constitue l'un des rares points d'eau du secteur, il est susceptible d'accueillir des amphibiens en période de reproduction (tritons alpestres, alytes accoucheurs). Le bassin artificiel situé en contrebas du lavoir présente moins d'intérêt du fait de l'introduction de poissons qui limitent les potentialités pour les amphibiens et les insectes aquatiques (prédation). Plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales sont inventoriées sur le village ou dans sa périphérie : linotte mélodieuse, chardonneret élégant, bruant jaune, hirondelle de fenêtre, hirondelle rustique, martinet noir, pie-grièche écorcheur, alouette lulu... Ces espèces sont liées au bâti ou aux zones de friches et pelouses associées à des formations buissonnantes.

Sur les hauteurs du village, les pelouses sèches embroussaillées et les pelouses marneuses localement humides abritent une flore et une faune spécifiques, souvent peu communes. Des colonies remarquables d'orchidées peuvent être observées sur certaines pelouses. Ces milieux sont menacés par la déprise agricole qui conduit à une fermeture du milieu par les arbustes ou par des enrésinements. Les pins envahissent les dernières pelouses quand elles ne sont pas grignotées par l'urbanisation ou mises en culture. La flore des pelouses parvient toutefois à se maintenir dans quelques parcelles agricoles laissées en jachère qui présentent un grand intérêt écologique au sein des espaces cultivés lorsqu'elles sont maintenues en jachère sur plusieurs années (zones refuge et zones d'alimentation pour la faune, biotopes de substitution pour la flore des pelouses calcaires).

Si les cultures exploitées de manière intensive présentent globalement une faible diversité animale et végétale, certaines cultures de Clémencey sont connues pour abriter des espèces messicoles devenues rares comme le buplèvre à feuilles rondes, le tabouret des champs, la caméline à petits fruits ou encore l'adonis annuel. Les espèces messicoles parviennent à se maintenir sur les secteurs moins traités, en bordure de parcelles ou sur les sols maigres caillouteux.



Une trame végétale imbriquée dans la trame bâtie (jardins, vergers, prairies maigres): un élément de biodiversité à conforter

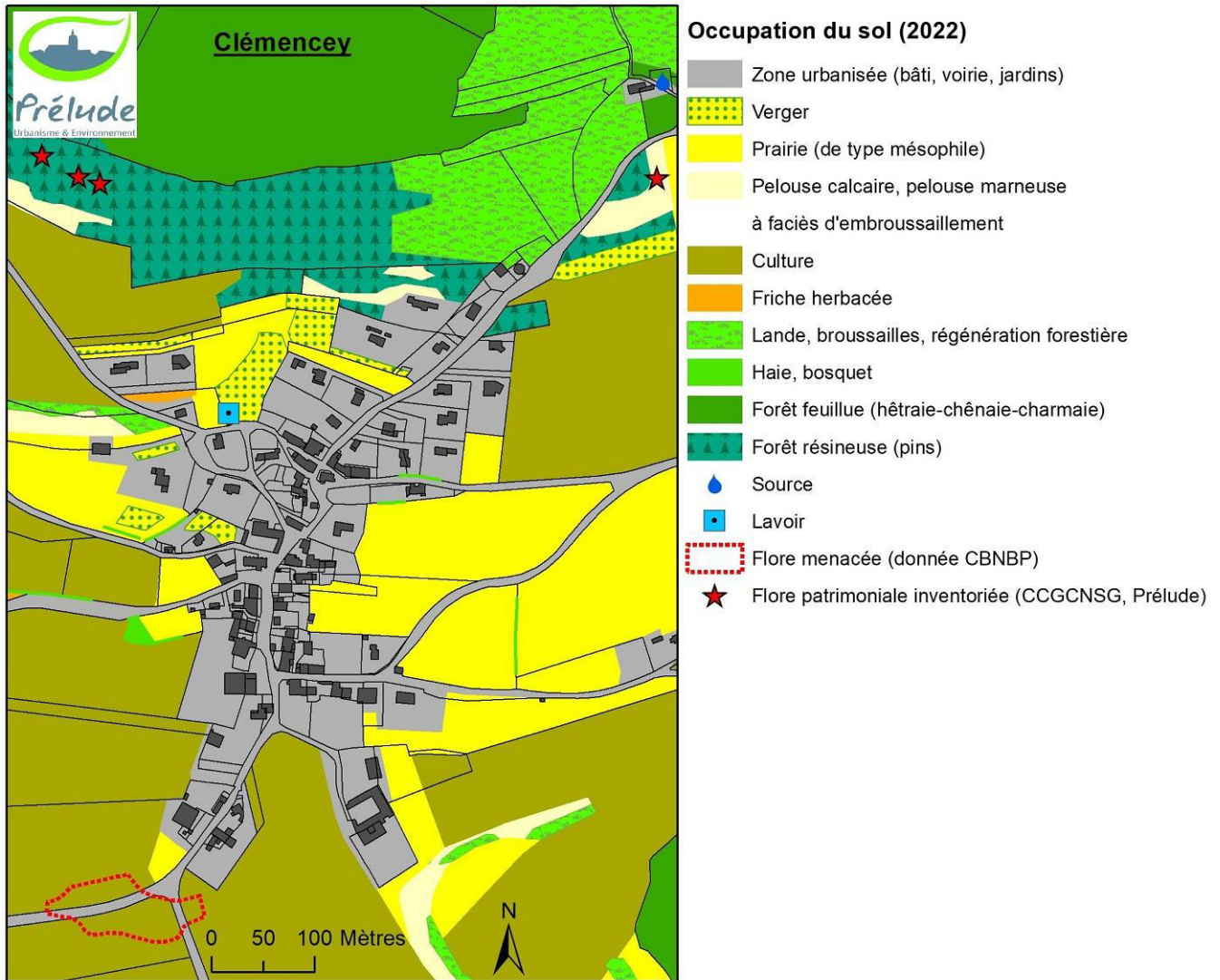


Illustration 8 : Occupation du sol à Clémencey (2022)

2.2.2. Les sensibilités écologiques à Quemigny-Poisot

Comme à Clémencey, les enjeux écologiques de Quemigny se concentrent sur le vieux village où le bâti traditionnel, les murets en pierre sèche et les jardins arborés sont favorables à la biodiversité dans les espaces urbanisés. Les constructions plus récentes et les jardins artificialisés (gazons tondus) présentent moins d'intérêt. L'église et certaines vieilles bâtisses sont susceptibles d'accueillir des colonies de chauves-souris et certaines espèces d'oiseaux liées au bâti : l'Effraie des clochers, la chevêche d'Athéna, le martinet noir, l'hirondelle rustique et l'hirondelle de fenêtre y sont notamment recensées.

Les prairies, les jardins et le réseau de haies en ceinture du village jouent un rôle écologique important : ils favorisent la circulation des espèces en lisière du massif forestier et forment un espace tampon entre les zones d'habitat et les espaces cultivés gérés de manière plus intensive. Plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales y sont inventoriées (serin cini, bruant jaune, linotte mélodieuse). Certaines prairies subissent néanmoins une forte pression de pâturage qui en limite la diversité floristique. Elles sont également colonisées par des espèces exotiques comme le robinier faux-acacia qui se montre localement très envahissant.

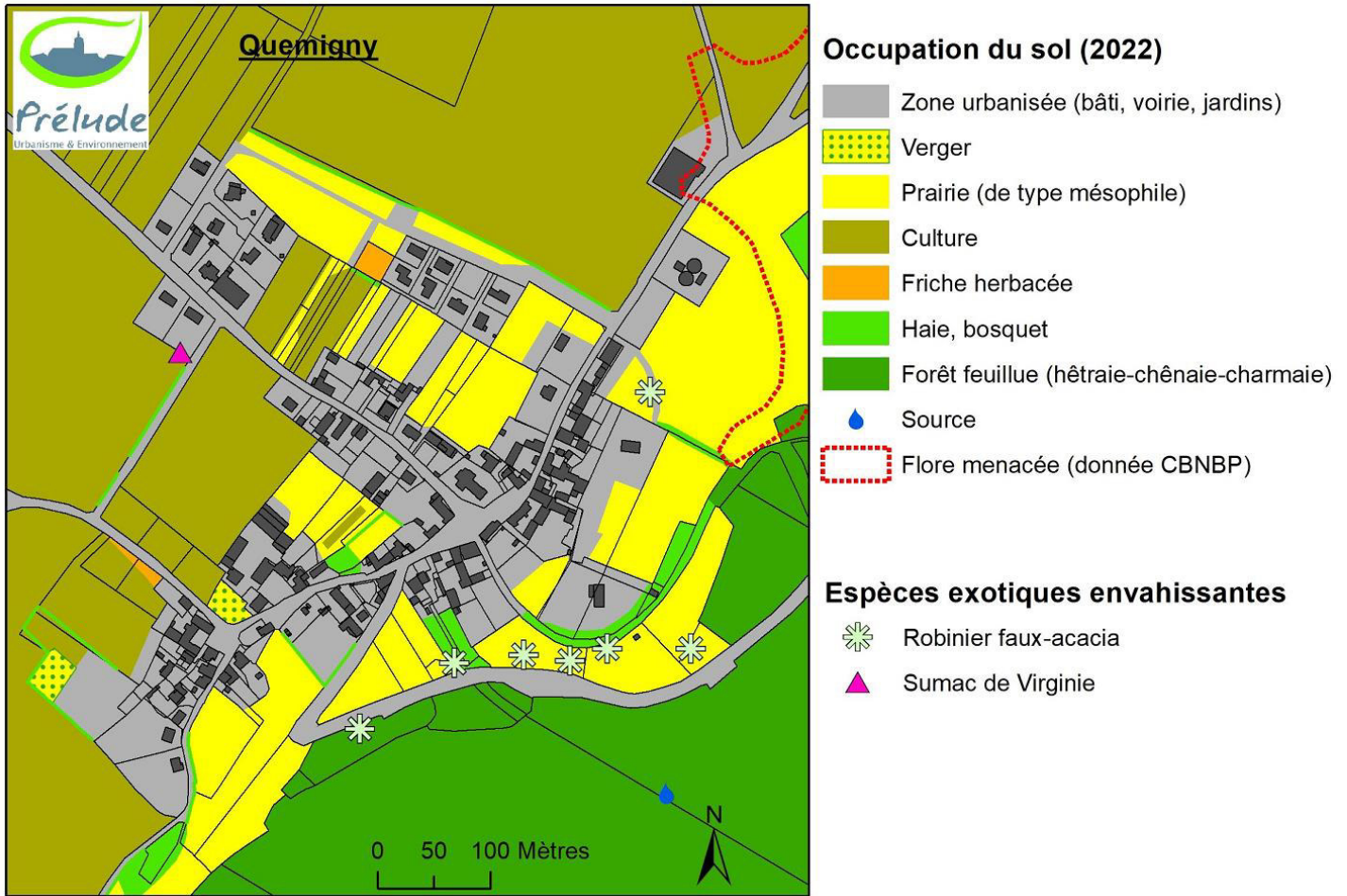


Illustration 9 : Occupation du sol à Quemigny (2022)



Une mosaïque végétale favorable à la biodiversité

2.2.3. Les sensibilités écologiques à Poisot

Les sensibilités écologiques de Poisot reposent principalement sur son lavoir, lieu de reproduction avéré d'espèces d'amphibiens protégées (triton alpestre, alyte accoucheur) et sur le coteau qui domine le hameau, domaine des pelouses sèches calcaires. Certaines pelouses subissent une forte pression de pâturage et un piétinement qui dégradent la flore. D'autres pelouses montrent un état d'enrichissement avancé, témoin d'une déprise agricole sur les pentes peu productives du coteau. La colonisation progressive des pelouses par les espèces ligneuses conduit à une fermeture du milieu et à terme une banalisation de la flore et la faune.

Le hameau de Poisot est impacté par les espèces exotiques envahissantes (ou « invasives ») : la renouée du Japon est présente dans une cour mais c'est surtout le buddleja (« arbre à papillons ») qui se répand dans le hameau, dans les zones en friche ou dans les espaces fraîchement aménagés. Les espèces invasives peuvent former des peuplements denses qui concurrencent la flore indigène.

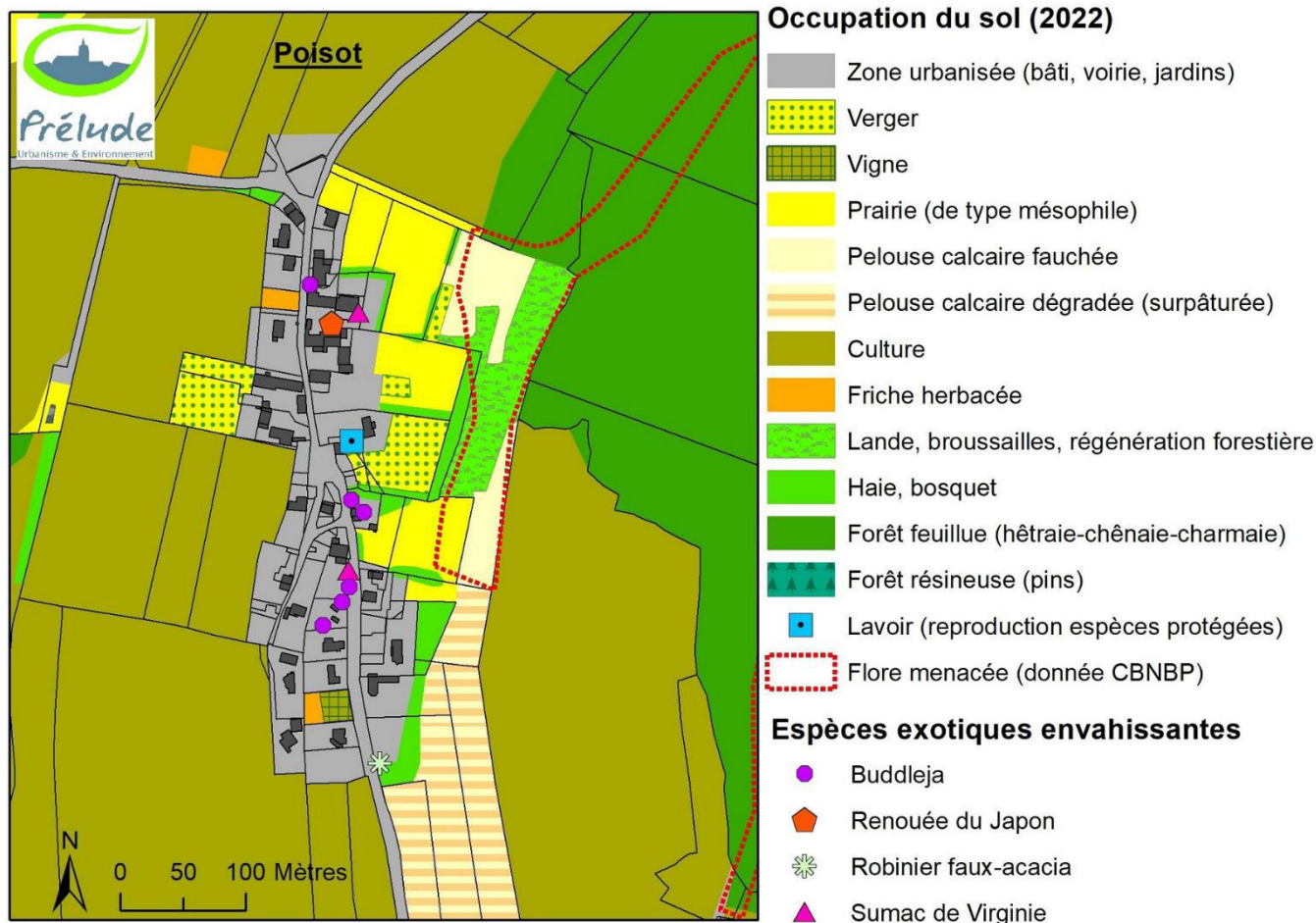


Illustration 10 : Occupation du sol à Poisot (2022)



Des pelouses sèches surpâturées



Le lavoir de Poisot, un site de reproduction d'espèces protégées (triton alpestre, alyte accoucheur)

2.3. Les continuités écologiques

2.3.1. La notion de Trame verte et bleue

La notion de Trame Verte et Bleue (TVB) découle du Grenelle de l'Environnement et vise à préserver la biodiversité en repensant l'aménagement du territoire en termes de réseaux et de connectivité écologiques. Cette démarche contribue à diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels en prenant en compte la biologie des espèces sauvages (déplacements pour communiquer, circuler, s'alimenter, se reposer, se reproduire...).

La trame verte se compose des formations végétales linéaires ou ponctuelles (alignements d'arbres, bandes enherbées, bosquet), mais aussi de l'ensemble des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (forêt, prairies extensives, pelouses sèches, landes). La trame bleue est constituée des milieux aquatiques et humides. Ces deux trames sont considérées comme un tout car les liaisons entre milieux aquatiques et terrestres ont une importance écologique primordiale.

Le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 identifie la trame verte et bleue comme « *un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence et, le cas échéant, celle de délimiter ou de localiser ces continuités. (...) L'identification et la délimitation des continuités écologiques de la trame verte et bleue doivent notamment permettre aux espèces animales et végétales dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.* »

Les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

- **Réservoir de biodiversité** : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et le mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ces espaces bénéficient généralement de mesures de protection ou de gestion (arrêté préfectoral de protection de biotopes, réserve naturelle, gestion contractuelle Natura 2000...)
- **Corridors écologiques** : ils représentent des voies de déplacement privilégiées pour la faune et la flore et permettent d'assurer la connexion entre réservoirs de biodiversité (liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettant sa dispersion ou sa migration). Il s'agit de structures linéaires (haies, ripisylves...), de structures en « pas-japonais » (mares, bosquets...) ou de matrices paysagères (type de milieu paysager).

Les cours d'eau peuvent constituer à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

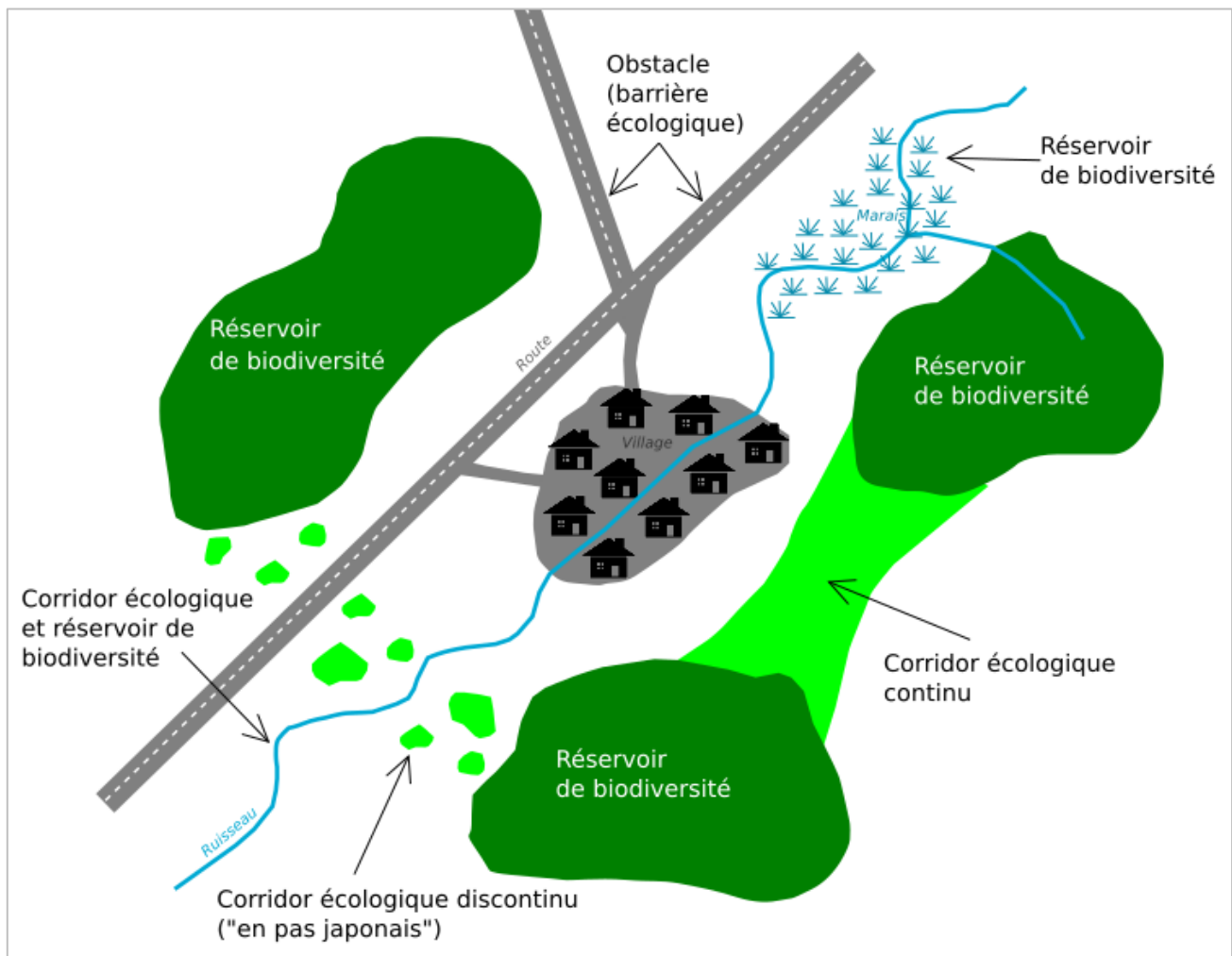


Illustration 11 : Schéma de principe des continuités écologiques de la trame verte et bleue (Prélude)

2.3.2. La trame verte et bleue régionale

La mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale se traduit sous la forme d'un **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)**. Le SRCE de la région Bourgogne a été adopté par arrêté préfectoral le 6 mai 2015. Cette démarche a été menée en articulation avec la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

Les collectivités territoriales doivent prendre en compte le SRCE lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme.

Le SRCE de Bourgogne identifie 5 sous-trames de la trame verte et bleue et cartographie les enjeux à l'échelle régionale (1/100 000^e). Les cartes matérialisant la trame verte et bleue régionale sont consultables via le lien suivant :

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/9/TVB2.map>

D'après le SRCE, deux sous-trames sont représentées à Fleurey-sur-Ouche :

- **La sous-trame des « forêts »** : la quasi-totalité du massif forestier de Valforêt est identifiée au titre des réservoirs de biodiversité forestiers.
- **La sous-trame des « pelouses sèches »** : un corridor écologique « à remettre en bon état » traverse le territoire du nord au sud. Il est identifié entre le village de Quemigny-Poisot et le hameau de Poisot.

Il est important de noter que la cartographie de la trame verte et bleue régionale a été établie antérieurement au Plan Local de Biodiversité de Valforêt. Le niveau de connaissance était alors relativement limité sur cette commune.

2.3.3. La trame verte et bleue du SCoT (en projet)

Le SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin est en cours d'élaboration. La version projet du DOO (Document d'Objectifs et d'Orientations) de mai 2022 propose une « carte de la préservation de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques ». Cette carte confirme les enjeux liés aux milieux forestiers et aux pelouses sèches, déjà identifiés dans le SRCE. Le SCoT est en revanche plus précis sur les pelouses sèches, avec l'identification de petits réservoirs de biodiversité au niveau de Clémencey et Poisot. Il identifie également des réservoirs de biodiversité prairiaux au niveau de Clémencey et Quemigny-Poisot.

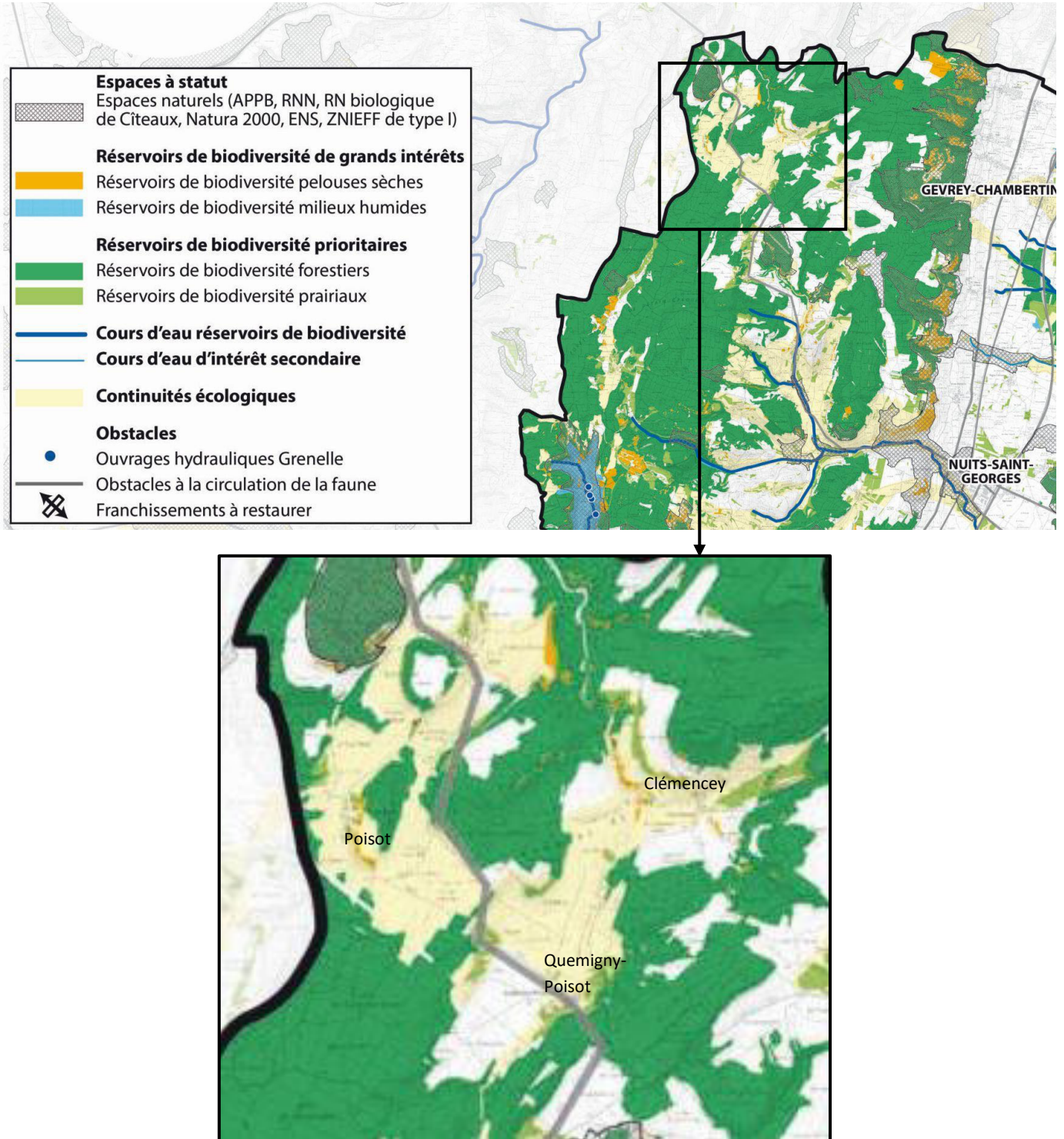


Illustration 12 : Extrait de la trame verte et bleue du SCoT (version projet mai 2022)

2.3.4. Analyse de la trame verte et bleue locale

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est l'occasion d'analyser de manière plus fine les enjeux liés à la trame verte et bleue locale. Cette analyse est basée sur les données bibliographiques (Plan Local de Biodiversité), sur l'interprétation des vues aériennes et sur des observations ponctuelles de terrain réalisées aux mois de juin et septembre 2022.

Sur la base de ces données et sur la base de la connaissance de la biologie des espèces, une carte des principales continuités écologiques de la trame verte et bleue a été établie (cf. illustration suivante).

NB : Les continuités écologiques ont été appréhendées de manière globale, par une approche par l'écologie du paysage. Les corridors matérialisés correspondent à des axes de déplacement préférentiels pour la majorité des espèces liées à chaque sous-trame, au regard de l'occupation du sol et de la perméabilité des espaces (fragmentation). **La représentation des corridors reste schématique et ne saurait couvrir l'ensemble des espèces fréquentant le territoire.**

Sous-trame des forêts

La forêt occupe de vastes superficies à Valforêt. Très étendue et peu morcelée, elle constitue un biotope pour de nombreuses espèces patrimoniales sensibles au dérangement (milan royal, aigle botté, pic cendré, chauves-souris, chat forestier...). Elle abrite une diversité d'habitats forestiers originaux, pour la plupart d'intérêt européen : forêts de pente et de ravin à frêne et érable sycomore, forêts thermophiles à tilleuls, hêtraies montagnardes à dentaire pennée... La totalité du massif forestier de Valforêt intègre le réseau Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune »).

La biodiversité des milieux forestiers est aujourd'hui principalement dépendante des pratiques sylvicoles : les espaces gérés de manière intensive pour la production de bois (jeunes futaies régulières, plantations résineuses) offrent des conditions peu favorables à la biodiversité et aux espèces patrimoniales. Ces conditions sont optimales dans les boisements matures peu fragmentés avec la présence d'arbres à cavités, de bois morts et d'un sous-bois dense.

Plusieurs réservoirs de biodiversité ont été identifiés par la CCGCNSG à l'issue du Plan Local de Biodiversité, en raison de la présence d'espèces et/ou d'habitats patrimoniaux, de la diversité floristique ou de peuplements matures favorables à la biodiversité : massif forestier du Caleuvrot et du Tremblot, forêts du Bois Monnerot, forêt de la butte de Poisot, forêts de pente du Bois de Froid de Fond, forêts du Plain de Fiat, forêts du vallon de Tremblois, forêts du Bois de Boutière, forêt de Quemigny-Poisot et Bois de Montmain, forêts de pente du Bois de la Reppe, forêts de vallon de la combe de Poisot. D'autres réservoirs de biodiversité peuvent être ajoutés, comme les forêts de pente, d'éboulis et les corniches calcaires du Châtelet, du Plain de l'Haut Mont et du Plain de Suzanne au nord de Clémencey. La connectivité entre les massifs forestiers est encore bonne, même si le développement du réseau de haies permettrait de l'améliorer sur certains secteurs de grandes cultures.



Hêtraie montagnarde à dentaire pennée



Parcelle enrésinée (pins)

Sous-trame des pelouses sèches

Cette sous-trame est représentée sur les coteaux calcaires arides, en lisière de bois ou sous forme de clairières dans les massifs forestiers. On observe également des formations moins sèches, voire humides sur les pentes marneuses de Clémencey (pelouses marneuses à chlore perfoliée). Ces formations herbeuses sont menacées par la déprise agricole qui conduit à un enrichissement progressif et une fermeture du milieu par des fourrés arbustifs ou par des pins. Cette fermeture du milieu entraîne une érosion de la biodiversité avec la disparition de la flore et la faune propre aux pelouses (orchidées, insectes, reptiles, oiseaux des milieux ouverts). D'autres secteurs de pelouses sont dégradés par le surpâturage et le piétinement. C'est le cas au niveau du hameau de Poisot où la pression exercée par les chevaux est particulièrement intense sur certains secteurs. Au niveau de Clémencey, les pelouses et les prairies maigres de fauche sont également menacés par l'urbanisation qui s'étend sur les hauteurs du village.

L'ensemble des pelouses de la commune peut être considéré comme un réservoir de biodiversité en raison de la présence d'habitats naturels et d'espèces devenues rares, de la diversité spécifique et des menaces qui pèsent sur ces milieux (enrichissement, enrésinement ou surpâturage). Mais un secteur mérite une attention particulière en raison de la présence d'une espèce de papillon menacée d'extinction en Bourgogne, l'Azuré de la croisette, inventorié dans les pelouses du Molletain (donnée CCGNSG).

La connectivité entre les différents secteurs de pelouses mériterait d'être améliorée (corridors « à restaurer » matérialisés sur la carte suivante). Le réseau de prairies, les haies, les lisères forestières, les friches et les jachères jouent un rôle important dans la circulation des espèces liées aux pelouses sèches. Le maintien des mosaïques paysagères existantes et son développement dans les espaces voués à la grande culture permettraient de favoriser la biodiversité liée aux milieux ouverts et semi-ouverts.



Pelouses sèches à Poisot



Pelouse marneuse à Clémencey

Sous-trame des prairies et bocages

Cette sous-trame comprend les prairies permanentes (hors pelouses) associées à un réseau de haies plus ou moins dense. Cette sous-trame a sensiblement régressé au profit de la grande culture. Elle subsiste dans les dents creuses ou en ceinture des villages, sous forme de jardins, de vergers ou de pâtures bordées de haies, plus rarement de prairies de fauche. Les derniers ensembles de prairies associés à des haies ou des vergers peuvent être considérés comme des réservoirs de biodiversité à l'échelle locale, dans un contexte de grande culture. Ils jouent également un rôle de corridor écologique pour de nombreuses espèces.



Prairies maigres de fauche et verger sur les hauteurs de Clémencey



Pâturage à Quemigny

Sous-trame des milieux humides

Cette sous-trame n'est représentée à Valforêt que par quelques points d'eau d'origine artificielle (mares, bassins des lavoirs) ou par de petites sources qui prennent naissance sur les versants marneux. Ces milieux ponctuels isolés ne forment pas de réseau écologique clairement identifiables et sont d'autant plus vulnérables.



Les lavoirs, des points d'eau indispensables pour la reproduction des amphibiens



Suintement dans une pelouse marneuse à Clémencey

Synthèse des enjeux liés à la trame verte et bleue

Les principaux enjeux à Valforêt concernent le massif forestier, par son étendue et sa continuité, mais également quelques secteurs de prairies maigres de fauche et de pelouses sèches en voie d'enrichissement qui abritent une diversité animale et végétale et plusieurs espèces patrimoniales.

Les vastes espaces cultivés ne sont pas pris en compte dans la trame verte et bleue, ils présentent néanmoins un intérêt écologique à Valforêt, avec la présence localement d'espèces messicoles devenues rares.

Les continuités écologiques locales sont dépendantes des pratiques sylvicoles et des pratiques agricoles qui peuvent conduire à un appauvrissement ou une banalisation de la faune et la flore. L'enrichissement des secteurs de pelouses sèches constitue également une menace pour la biodiversité, la fermeture du milieu par les ligneux conduisant à une banalisation de la faune et la flore.

Le fonctionnement écologique du territoire est aussi étroitement lié au développement urbain : tout étalement urbain conduirait à fragmenter davantage le territoire. Mais la densification des villages et la réhabilitation du bâti ancien peuvent également impacter de manière significative la biodiversité locale en supprimant des jardins, des vergers, des murets en pierre sèche ou des vieilles bâtisses qui accueillent tout un cortège d'espèces (chauves-souris, oiseaux cavernicoles, insectes...).

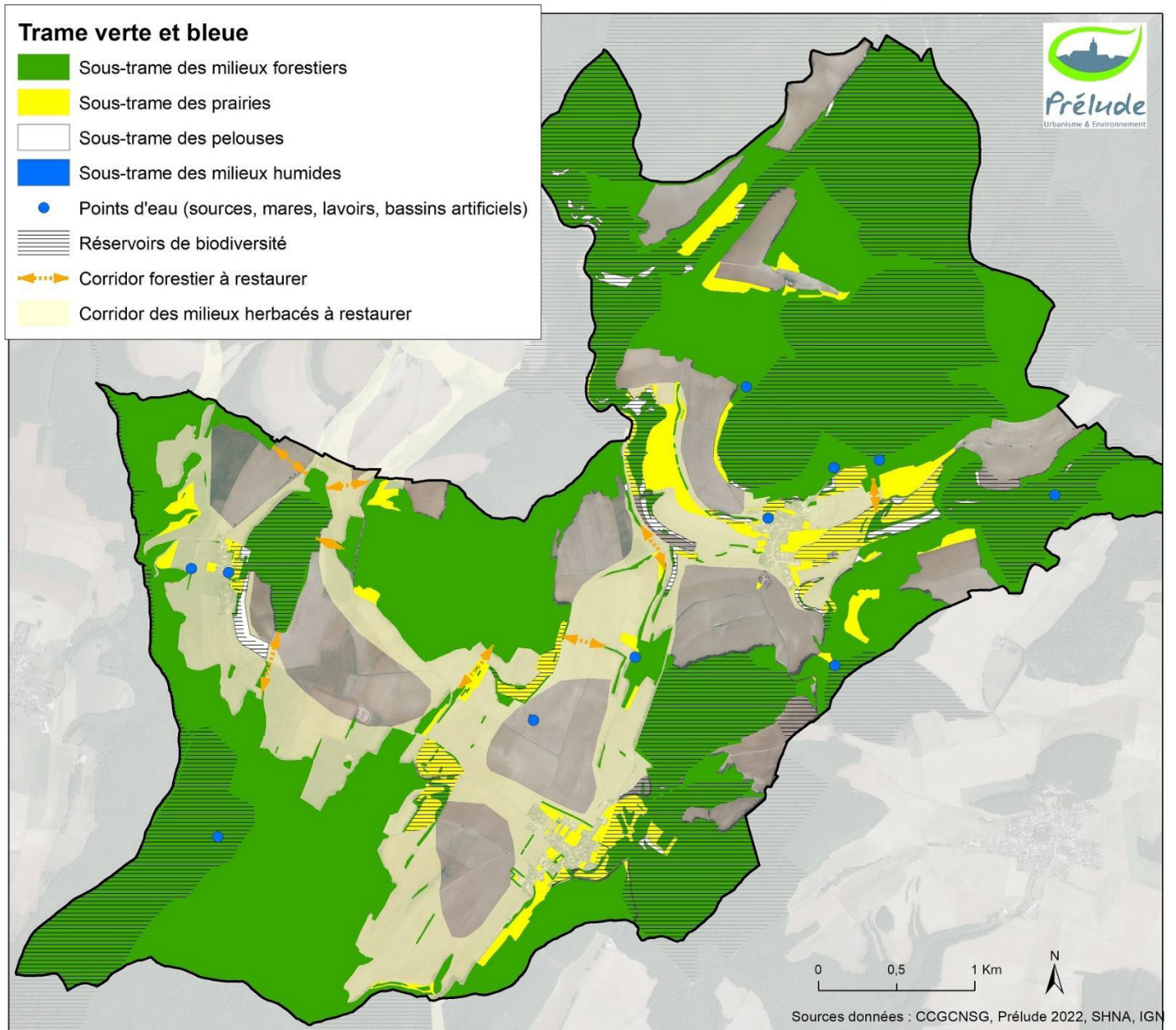


Illustration 13 : Trame verte et bleue locale

2.3.5. La trame noire

La pollution lumineuse a de nombreuses répercussions sur la biodiversité. Elle impacte les populations et la répartition des espèces : certaines d'entre elles (insectes, oiseaux) sont attirées par la lumière et se retrouvent désorientées, d'autres fuient la lumière (chauves-souris, mammifères terrestres, vers luisants...) et voient leur habitat se dégrader ou disparaître. L'éclairage artificiel peut ainsi former des zones infranchissables pour certaines espèces et fragmenter leur habitat naturel. Il apparaît donc indispensable de préserver et de restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la trame noire.

Modélisation de la pollution lumineuse

Un atlas de la pollution lumineuse a été publié en 2016 (mettant à jour un premier atlas publié en 2001) qui modélise la qualité du ciel nocturne à l'échelle mondiale. Cet atlas a été principalement élaboré à partir des données de 2015 issues des satellites de la Nasa (VIIRS) et complétées de mesures de terrain (programme mondial de sciences participatives). L'atlas est disponible sur le site www.lightpollutionmap.info.

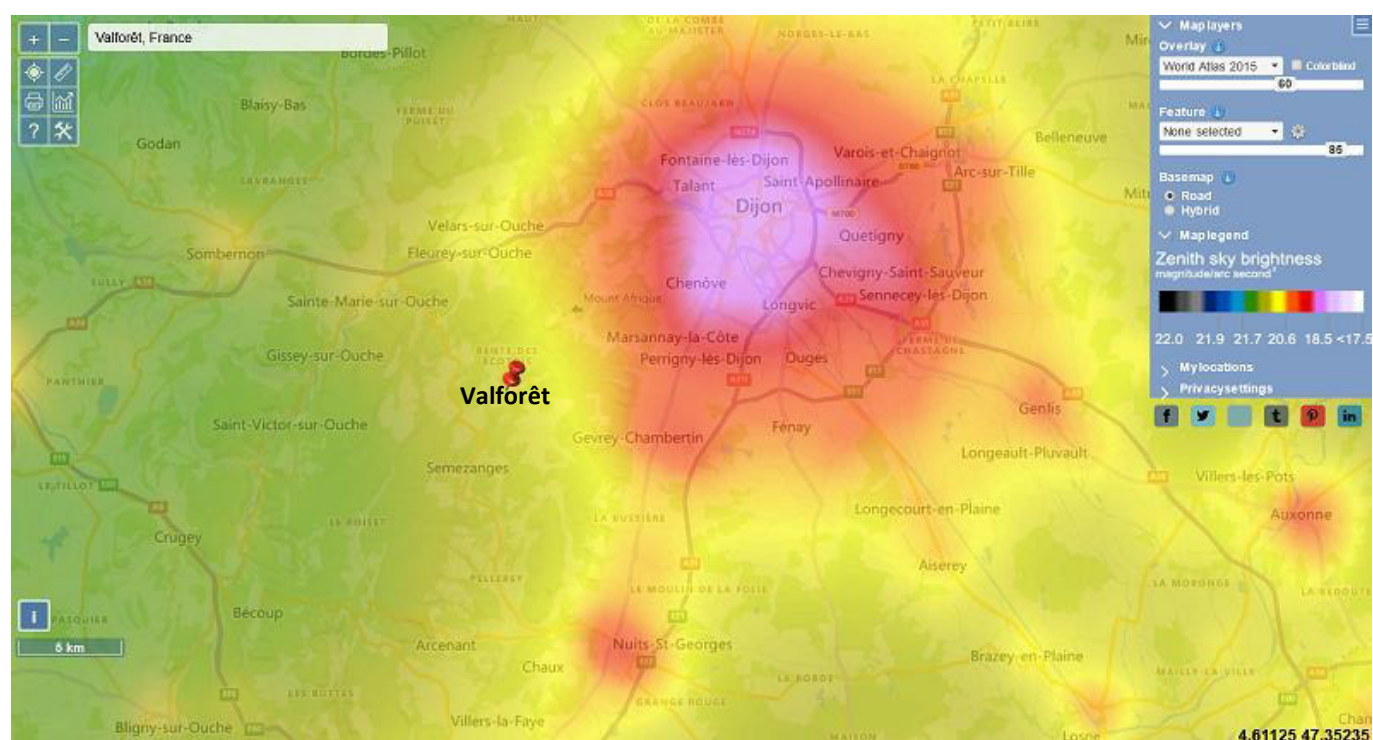


Illustration 14 : Extrait de l'Atlas de la pollution lumineuse (source : www.lightpollutionmap.info)

L'Atlas montre l'ampleur de la pollution lumineuse sur l'agglomération dijonnaise. Il contient aussi les données de radiance brute pour chaque année depuis 2012. La radiance correspond à la quantité de lumière rayonnant d'une surface donnée (exprimée en $\text{nanoWatt/cm}^2 \cdot \text{sr}$). L'analyse comparative entre 2012 et 2021 montre une diminution de la radiance sur le territoire (cf. illustrations suivantes). Ces données restent à relativiser car elles sont issues de modélisations qui ne tiennent pas compte des spécificités du territoire (densité plus ou moins importante de points lumineux, technologies d'éclairage utilisées, puissances et caractéristiques des installations, etc.). Elles sont peu précises et ne peuvent être exploitées à l'échelle communale ou intercommunale.

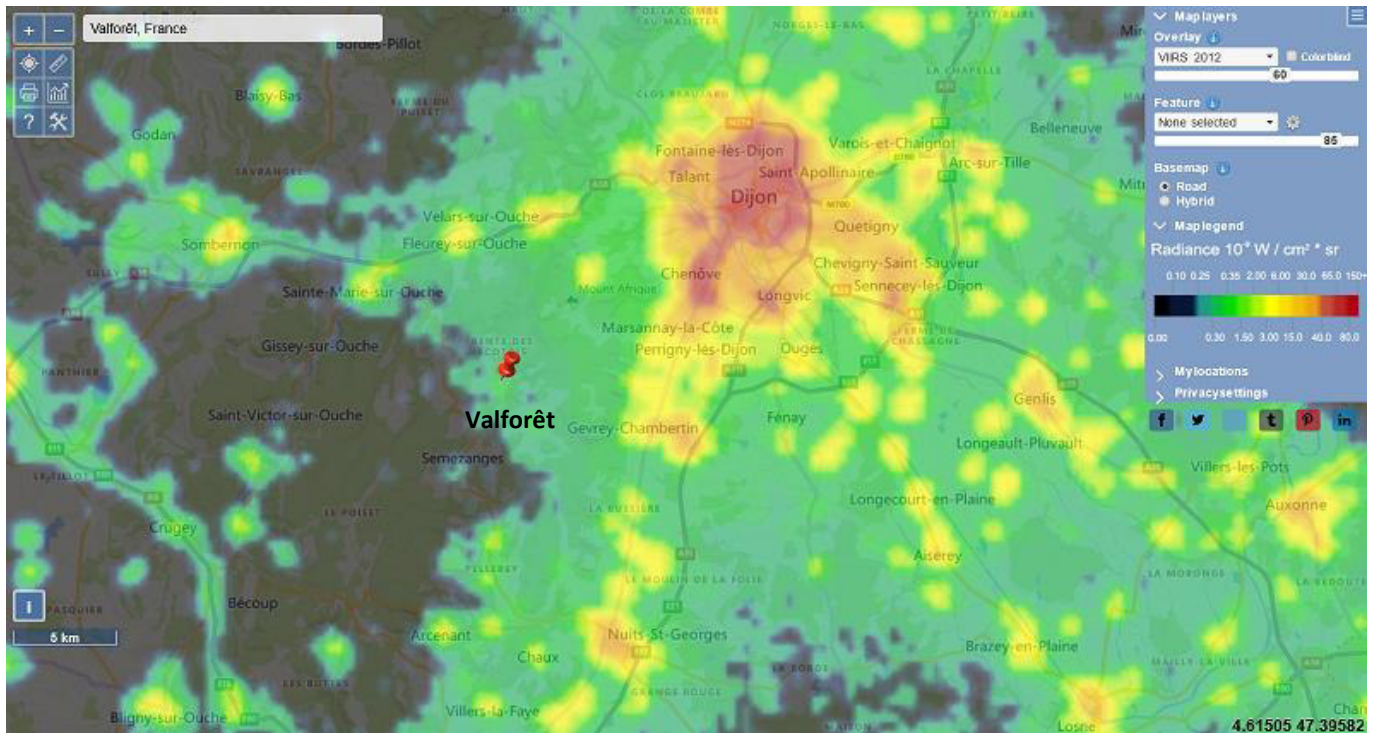


Illustration 15 : Radiance modélisée en 2012 (source : www.lightpollutionmap.info)

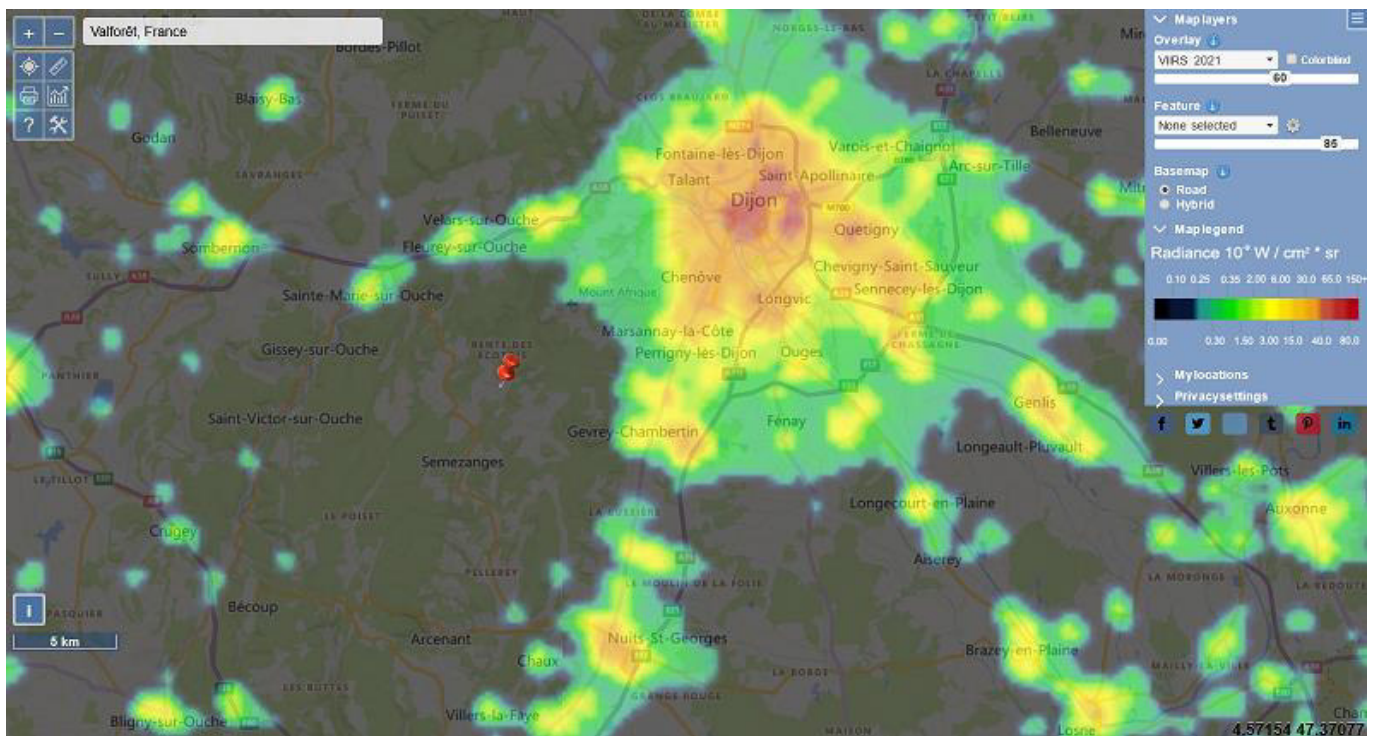


Illustration 16 : Radiance modélisée en 2021 (source : www.lightpollutionmap.info)

Les enjeux à Valforêt

Le territoire communal de Valforêt présente des caractéristiques rurales très marquées, avec de vastes massifs forestiers et des espaces agricoles peu fragmentés favorables à la vie nocturne. Les principaux enjeux concerneront la limitation de l'étalement urbain sur les espaces agricoles périphériques des villages et la limitation (voire la réduction/suppression) de l'éclairage artificiel nocturne.

2.4. Synthèse : hiérarchisation écologique du territoire communal

Le présent chapitre vise à synthétiser la valeur écologique des espaces agricoles, naturels et forestiers sur le territoire communal, sur la base de différents critères : originalité du milieu, degré de naturalité, état de conservation, diversité des espèces, présence d'espèces remarquables (faune et/ou flore), rôle écologique exercé par le milieu (rôle hydraulique, corridor, maintien des sols...)

Une illustration cartographique permet de visualiser les secteurs d'intérêt écologique les plus forts. Trois classes d'intérêt écologique ont été définies :

- **Les milieux d'intérêt écologique « fort »** : ils comprennent les réservoirs de biodiversité forestiers et les secteurs de pelouses (pelouses sèches et pelouses marneuses), ainsi que les prairies maigres de fauche et les vergers sur les hauteurs de Clémencey (réservoir de biodiversité intégrant le lavoir). Ces milieux abritent des habitats naturels d'intérêt communautaire et des espèces patrimoniales et présentent pour certains un fort degré de naturalité (forêts de pente et de ravin, pelouses embroussaillées). Les lavoirs de Clémencey et de Poisot, ainsi que le réseau de mares présentent également un intérêt écologique fort pour les amphibiens (sites de reproduction potentiel ou avéré).
- **Les milieux d'intérêt écologique « moyen »** : Cette catégorie regroupe les autres milieux forestiers et les milieux herbacés plus banals ou soumis à une pression plus forte (prairies pâturées, prairies enclavées dans la trame urbaine, vergers anthropisés). Ces milieux présentent néanmoins un intérêt en tant que corridor écologique.
- **Les milieux d'intérêt écologique « faible » à « moyen »** : ont été classées dans cette catégorie les espaces cultivés dont l'intérêt écologique peut varier d'une année sur l'autre, suivant la pression agricole exercée sur les parcelles et la présence ou non d'espèces messicoles rares.

NB : les espaces urbanisés (hors lavoirs) ne sont pas catégorisés mais ils peuvent présenter des enjeux écologiques localement forts en accueillant des espèces patrimoniales (hirondelles, effraie des clochers, chauves-souris, amphibiens, reptiles...). Les enjeux concernent principalement le bâti ancien, particulièrement les combles, les caves et les vieilles granges, ainsi que certains jardins « naturels » laissant la place à une végétation spontanée.

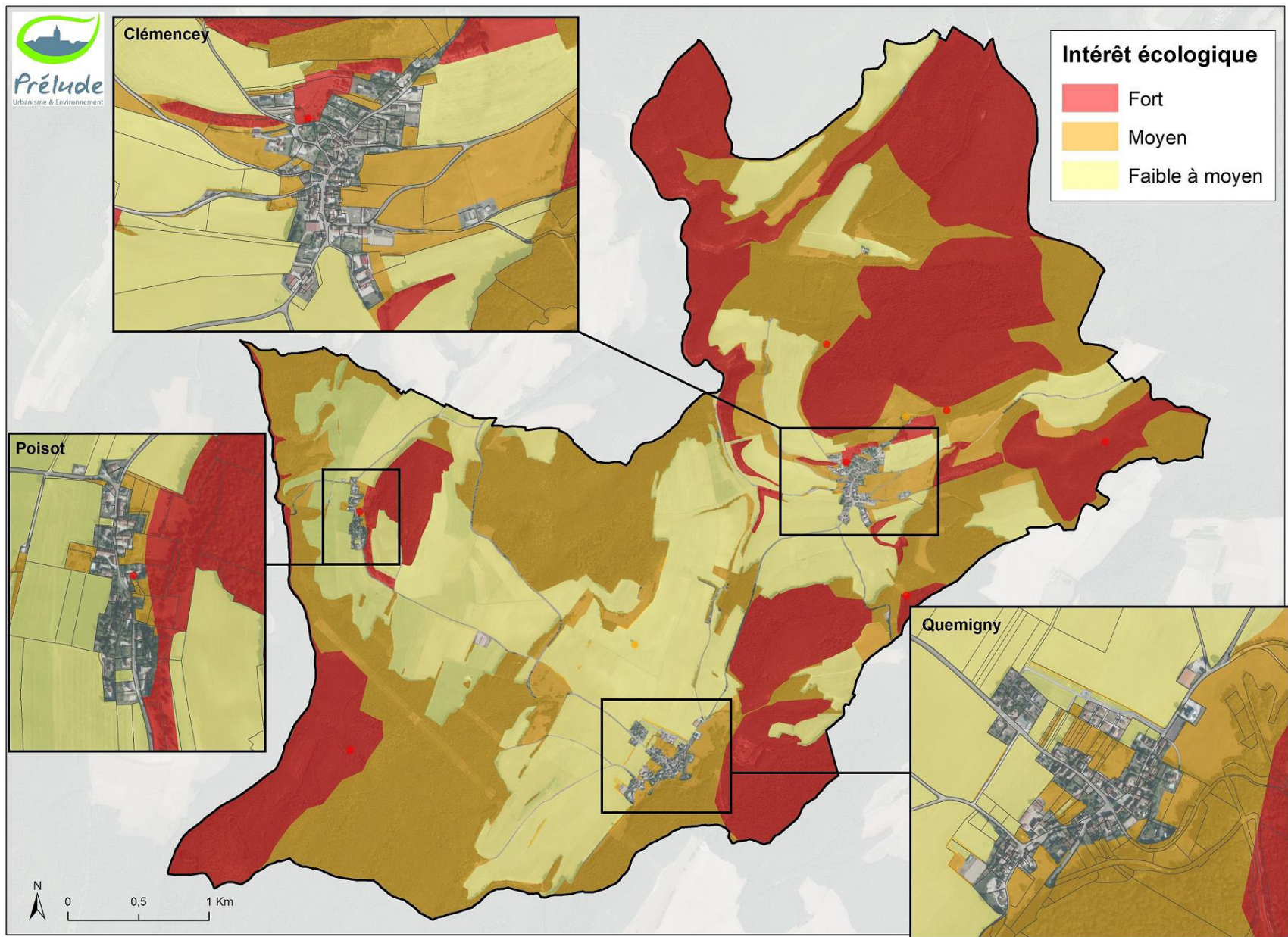


Illustration 17 : Hiérarchisation écologique du territoire communal

3. Paysage

Le paysage est un élément important de la qualité de vie des populations. La Convention européenne du Paysage (Florence, 2000), entrée en vigueur en France le 1er Juillet 2006 définit le paysage comme une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

3.1. Les unités paysagères

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

3.1.1. D'après l'Atlas des paysages de Côte d'Or

D'après Atlas des paysages de Côte d'Or (2010), la commune de Valforêt s'inscrit dans l'unité paysagère des Hautes Côtes, décrite comme un « massif montagneux au relief chahuté par des gradins successifs et des falaises (...) » où la densité humaine est faible, les villages isolés et peu peuplés. Cette unité est bordée à l'Est par la Côte (Côte de Nuits, Côte de Beaune), au nord par le Dijonnais et à l'Ouest par la Haute vallée de l'Ouche.

La forêt occupe les versants et les parties sommitales du relief. Elle est constituée principalement de futaies et de taillis de chênes et de charmes. Les résineux se développent sur des parcelles en lisière de forêt et les pelouses sèches délaissées par le pâturage. Les vignobles occupent les versants bien exposés à l'Est de l'unité paysagère. La partie Ouest est plutôt vouée aux grandes cultures de céréales. L'eau est rare et discrète au sein de cet ensemble. Les routes étroites suivent le fond des vallées sèches ou serpentent en balcon pour rejoindre les villages accrochés à la pente.

La faible desserte de ce territoire, les routes étroites et sinueuses en font un espace peu accessible. Les villages marquent ce territoire par leur architecture rurale de pierre sobre, aux influences vigneronnes dans la partie orientale. Le patrimoine monumental du territoire est diversifié : des vestiges d'abbaye, des châteaux médiévaux ou de simples maisons bourgeoises.

Le paysage évolue assez peu dans cette unité. « Les enjeux paysagers de ce territoire sont forts : c'est un espace rural en équilibre et de grande qualité, situé à proximité d'espaces soumis à de fortes pressions. »

« La silhouette des villages constitue un élément identitaire fort et de grande qualité, dont l'harmonie est fragile et qui ne doit pas être menacée par les nouvelles constructions : elles doivent éviter d'être en rupture avec les lignes existantes, les faîtages et la volumétrie, notamment depuis les points et axes de vue les plus importants. »

3.1.2. Les entités paysagères du SCoT

Le diagnostic paysager du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-saint-Georges et Gevrey-Chambertin (Urbicand, version projet 2020) rattache la commune de Valforêt à un grand ensemble paysager (ou entité paysagère) intitulée « Le Plateau » qui domine « la Plaine de Saône » et « la Côte viticole ». Au niveau de Valforêt, cette entité est décomposée en 2 sous-entités : « l'Arrière-Côte », à laquelle sont rattachés les villages de Clémencey et de Quemigny, et « la Montagne » qui inclut le hameau de Poisot.

L'Arrière-côte y est décrite comme une zone de transition paysagère entre le plateau et la côte viticole, structurée par la densité du couvert forestier, la présence de clairières agricoles où la vigne laisse place aux pâtures et aux cultures. Les villages sont liés au relief et s'inscrivent généralement à mi-pente, sur les versants ensoleillés et à l'abri des vents dominants. Les points de vue et les covisibilités sur les espaces urbanisés confèrent une sensibilité paysagère propre à ce secteur.

La Montagne dans le secteur de Poisot y est présentée comme un plateau ondulé avec un système de petites collines ou monts organisés autour du village d'Urcy. Les villages situés sur le plateau sont plus exposés au vent mais offrent des paysages de qualité, ouverts et lumineux.

3.1.3. Approche locale

Le territoire communal de Valforêt, très étendu, présente une diversité dans sa topographie et son occupation du sol. Plusieurs unités paysagères peuvent être identifiées à son échelle :

- Les villages de Clémencey et de Valforêt s'inscrivent dans une dépression (ou « val ») entre le plateau de Chamboeuf et le plateau d'Urcy. Le val de Quemigny et le val de Clémencey forment deux entités distinctes mais qui se rejoignent dans leurs composantes : le fond du val et les pieds de versant sont le domaine des grandes cultures. Le paysage très ouvert offre de vastes perspectives visuelles sur l'ensemble du val. A mi-pente, les cultures cèdent la place aux prairies, localement aux vergers qui viennent s'imbriquer au tissu urbain. Cette mosaïque paysagère forme un espace de transition avec la forêt qui coiffe les reliefs. Dans le val de Clémencey, d'étroites bandes de pelouses sèches embroussaillées viennent souligner les ruptures de pente. Sur les hauteurs du village, elles sont colonisées par des pins qui viennent estomper la lisière.



Le val de Clémencey



Le val de Quemigny

- Le hameau de Poisot s’inscrit sur le plateau d’Urcy. Ce plateau voué à la grande culture est ponctué de buttes boisées dont les flancs abritent quelques prairies maigres et pelouses calcaires en situation de lisière. Le hameau surplombe une combe boisée. Cette situation « en balcon » offre un point de vue remarquable sur le plateau de Gergueil qui lui fait face.
- Les plateaux et les vals sont entaillés par de nombreuses combes calcaires sèches, domaine de la forêt. La couverture boisée masque un réseau de falaises, d’éboulis et de petites pelouses qui restent discrètes. Elles peuvent localement apporter un caractère pittoresque au paysage.

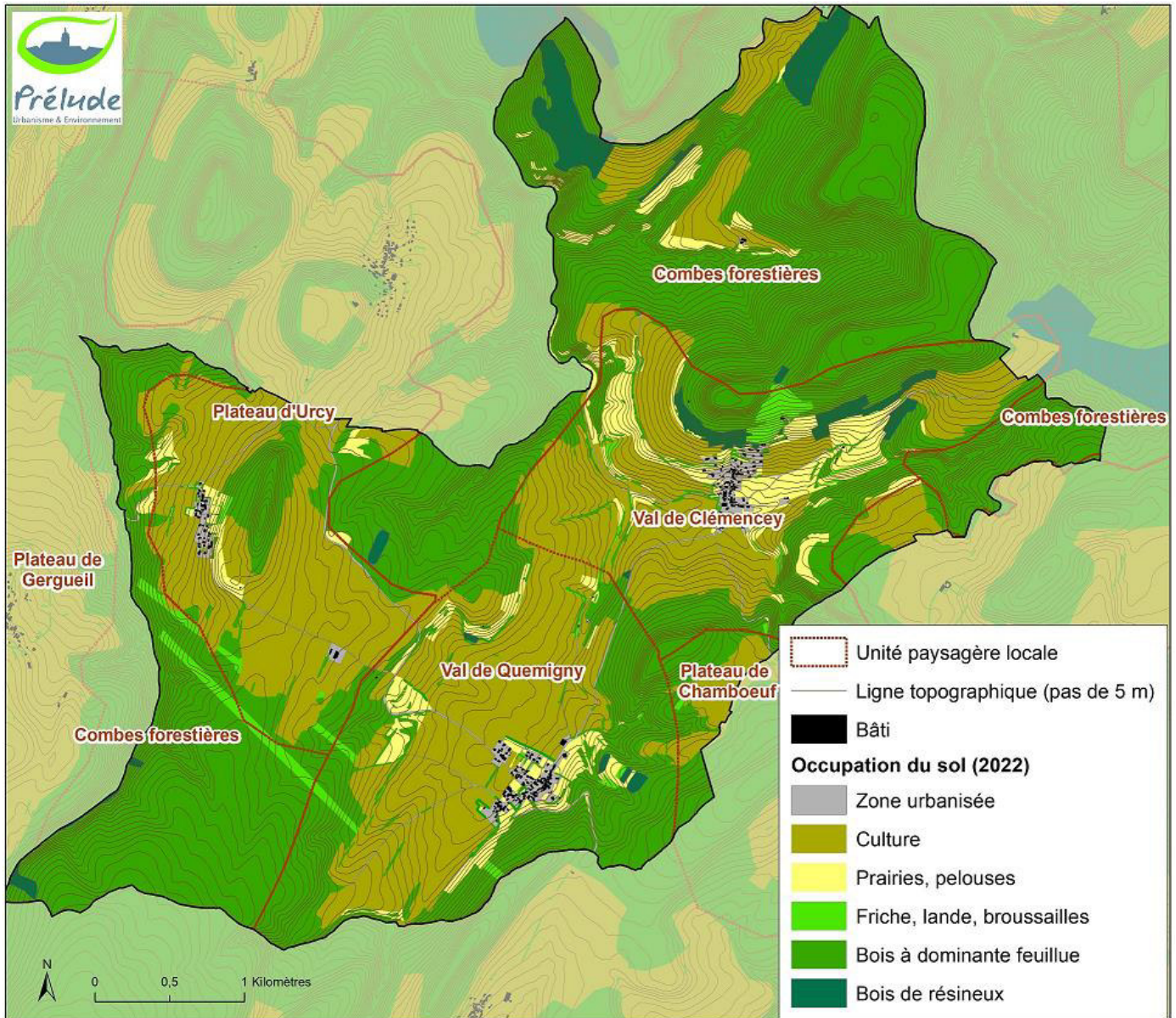


Illustration 18 : Unités paysagères locales

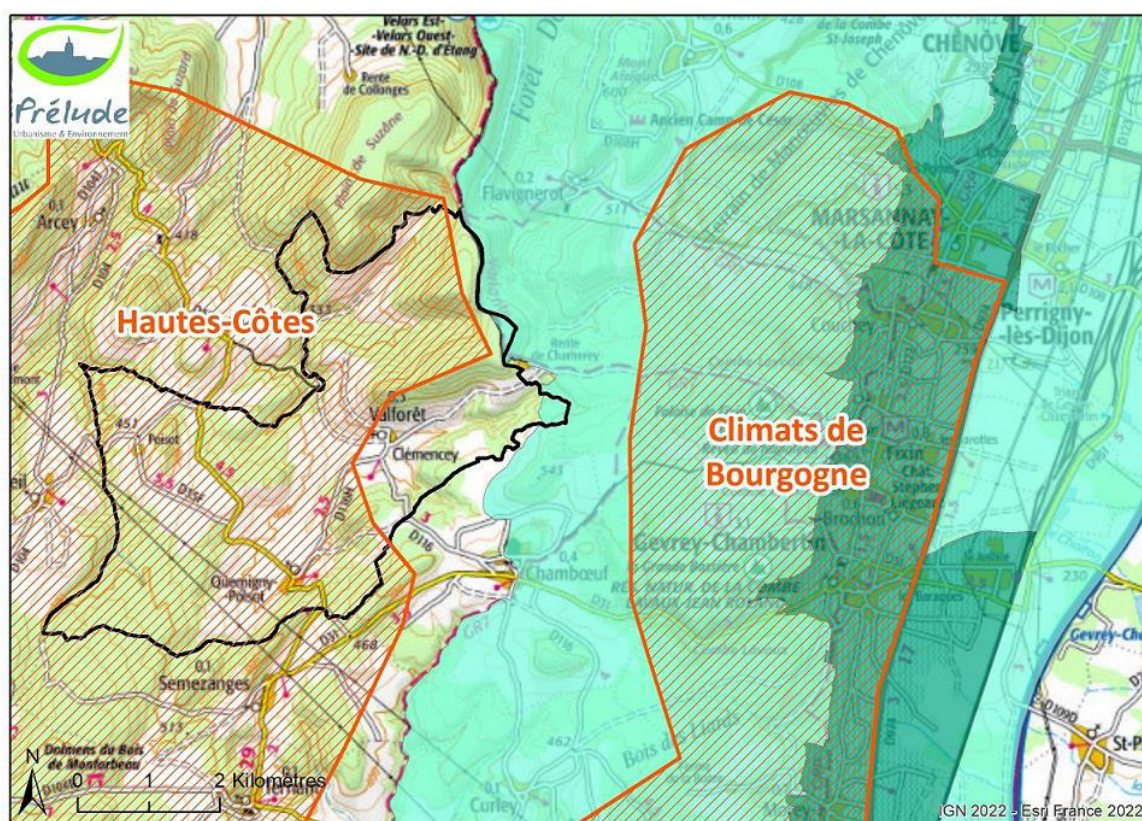
3.2. Les éléments remarquables du paysage (hors bâti)

Un territoire situé pour partie dans la zone écrin des Climats de Bourgogne (UNESCO)

La commune de Valforêt est située pour partie dans la zone tampon (ou zone écrin) du site des « Climats du vignoble de Bourgogne » inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2015. Seule l'extrémité Est du territoire (boisée) est concernée. La zone écrin est garante de la préservation paysagère autour de la zone centrale. Elle tient compte de la covisibilité sur ou depuis la zone centrale.

Un paysage remarquable de la région

La commune de Valforêt intègre un secteur de « paysage remarquable » identifié dans le cadre d'une étude conduite par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (Territoires & Paysages, 2022). Ce secteur intitulé « Hautes Côtes » a été identifié comme un paysage de plateau rare et méconnu préservé de l'attractivité de Dijon et des Climats de Bourgogne. La fiche descriptive du site est jointe en [annexe 3](#).



Sources : DREAL BFC, IGN

Paysages remarquables





-  Paysage remarquable de Bourgogne-Franche-Comté
-  Site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (Climats de Bourgogne)
-  Zone centrale
-  Zone tampon

Illustration 19 : Un paysage remarquable de la région

Les composantes naturelle remarquables du paysage

La forêt

La forêt occupe plus de la moitié du territoire communal et vient coiffer tous les reliefs. Elle forme de vastes massifs qui viennent structurer et compartimenter le paysage, formant un arrière-plan naturel et préservé des paysages perçus depuis les villages et les principales voies de circulation.

Les combes calcaires

Peu perceptibles dans le massif forestier où elles sont masquées par la végétation, la particularité géomorphologique des combes calcaires n'est appréciable que depuis les axes routiers ou les chemins forestiers qui les traversent. L'étroitesse des combes et les boisements qui en occupent les flancs confèrent une ambiance intime aux lieux qui contraste avec le paysage très ouvert du plateau voué à la grande culture.

Les haies et les vergers

Le réseau de haies est peu développé sur la commune de Valforêt mais il vient localement rompre la monotonie des espaces cultivés en soulignant les ruptures de pente ou les chemins de desserte.

Les vergers participent à la qualité du cadre de vie local : ils forment un écrin de verdure au village et constituent une richesse du paysage et de l'histoire locale en tant que vecteurs de savoir-faire (arboricoles, culinaires).



Les points de vue

La topographie et l'ouverture du paysage sur le plateau et dans les vals offrent une multitude de perspectives paysagères de grande qualité, sur les villages mais aussi depuis les villages et les principales voies de circulation. Plusieurs points de vue méritent d'être soulignés :



Vue sur le val de Clémencey depuis le lavoir



Vue sur le val de Quemigny depuis les hauteurs du vallon du Tremblois



Vue sur Quemigny depuis la RD35 en provenance d'Urcy



Vue sur Clémencey depuis la RD116 en provenance de Chamboeuf



Vue sur Clémencey depuis la RD116h en provenance de Quemigny



Vue sur le plateau de Gergueil depuis le plateau de Poisot

3.3. Les points noirs et les points de vigilance

Ces éléments ont un impact fort sur le cadre de vie des habitants et sur la perception du village par les visiteurs. Ils nécessitent une attention particulière quant à leur devenir ou au traitement paysager de leurs abords.

Aucun point noir paysager majeur n'a été relevé sur le territoire communal de Valforêt. Les pylônes du réseau électrique haute-tension et quelques bâtiments agricoles impactent fortement le paysage du plateau, sans toutefois constituer de « points noirs ». Les villages ont connu un développement modéré et ont su conserver leur écrin végétal. Les dernières constructions sur Quemigny ont été accompagnées de plantations de haies en frange urbaine. Une haie a également été plantée le long du chemin menant aux containers à déchets recyclables. Il est cependant regrettable que cette haie soit composée d'espèces exotiques dont les coloris dénotent au milieu des espaces agricoles. L'attention est également attirée sur l'aspect peu qualitatif de certaines clôtures.



Une haie d'essences exotiques dans les espaces agricoles



Clôture peu qualitative en cœur de village

L'attention est également attirée sur le traitement des entrées de village. La dernière construction réalisée à l'entrée de Poisot vient quelque peu perturber l'harmonie des lieux et le point de vue en entrée de village : sa configuration sur un remblai imposant et ses coloris (façades blanches, toiture noire) contrastent avec les coloris plus ternes et les toitures rouges traditionnelles des constructions avoisinantes.



Impact paysager d'une construction en entrée de village

La régression des prairies et l'enfrichement ou l'enrésinement des pelouses sèches constitue un autre point sensible sur la commune, avec un risque de banalisation du paysage à plus long terme.

3.4. Evolution du paysage

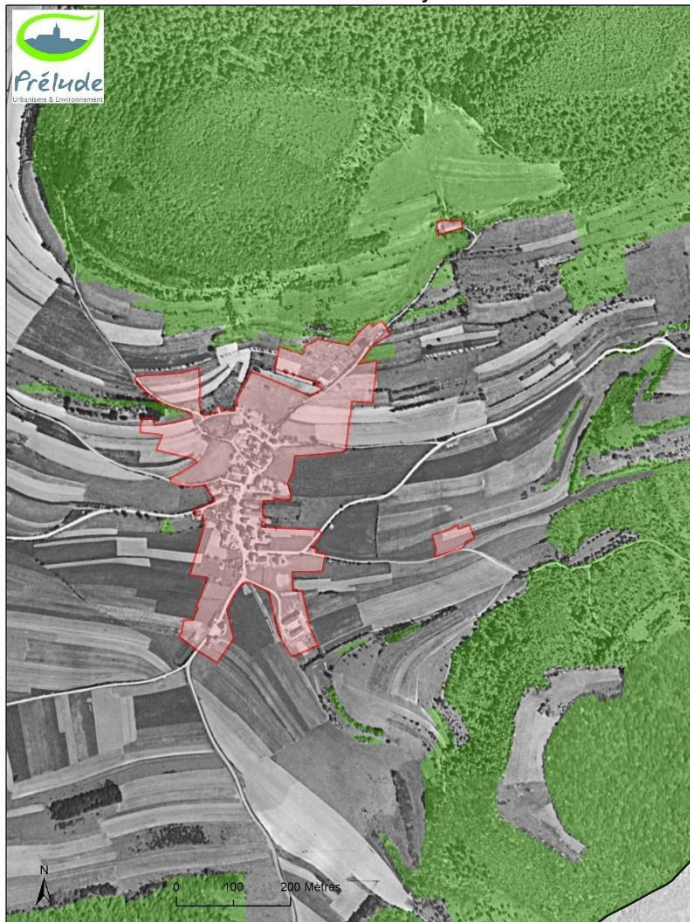
Le paysage n'est pas un décor « figé », il représente un système dynamique soumis à l'évolution de ses composantes physiques et humaines. L'analyse des vues aériennes anciennes de l'IGN (Géoportail) permet d'apprécier l'évolution du paysage depuis les années 1950.

A Valforêt, le paysage a connu une dynamique assez faible à modérée sur certains secteurs. Les principales évolutions concernent le village de Quemigny-Poisot qui s'est étalé dans le val, ainsi que le coteau de Clémencey où les vergers, les pelouses sèches et les prairies ont sensiblement régressé, au profit de la forêt (plantations résineuses), des grandes cultures et de l'urbanisation. Le village de Clémencey, cantonné au pied du versant dans les années 1950, s'est progressivement étendu sur les hauteurs jusqu'à rejoindre le massif forestier qui a progressé dans le même temps sur les secteurs de pelouses et de vergers. La progression de la forêt est également importante sur d'autres secteurs naturels du territoire (Combe de Leuzeu, Combe des Gravieres). Il en résulte une certaine uniformisation du paysage.

Les entrées de village de Quemigny-Poisot étaient marquées par des alignements d'arbres ou des haies aujourd'hui disparus.

Le paysage a connu une dynamique plus faible sur le hameau de Poisot où seules quelques constructions sont venues étoffer l'entité bâtie et quelques pelouses sèches se sont enrichies.

Clémencey



Quemigny-Poisot



Poisot



Illustration 20 : Evolution du paysage depuis les années 1950 (sur fond de l'IGN)

4. Risques, pollutions et nuisances

4.1. Le risque mouvement de terrain

Le sous-sol karstique de Valforêt, la nature argileuse des sols et la topographie chahutée du territoire est propice aux mouvements de terrain. D'après l'Atlas des mouvements de terrains du département de la Côte-d'Or réalisé en 2016 par le CEREMA pour le compte de la DDT21, la commune est concernée par le risque d'affaissement/effondrement des sols, le risque d'éboulement et le risque de glissement de terrain sur les pentes les plus fortes du territoire. La commune est également concernée par le risque mouvement de terrain lié aux sols argileux (aléa retrait-gonflement des argiles).

4.1.1. Le risque de glissement de terrain

L'aléa glissement de terrain touche les marnes en pente et les formations d'éboulis sur versant marneux. Au contact de marnes altérées semi-perméables et marnes saines perméables, l'eau peut s'infiltrer et provoquer des surfaces préférentielles de glissement, notamment lors des cycles gel-dégel. Ce risque est prédominant dans les zones de fortes pentes (supérieure à 10 %) et après les périodes de fortes pluies.

Une grande partie du village de Clémencey et du hameau de Poisot est concernée par un aléa moyen à fort en raison de la pente prononcée des coteaux marneux. L'aléa est faible sur le village de Quemigny-Poisot, implanté en pied de versant (cf. carte suivante).

4.1.2. Le risque d'affaissement/effondrement des sols

Les formations calcaires sont sensibles aux phénomènes de dissolution par l'eau chargée en CO₂. La dissolution se produit en surface et en profondeur dans les fractures et les joints qui s'élargissent progressivement. Lorsque les vides sont trop importants, des effondrements ou des affaissements peuvent se produire et se traduire par une déformation de la surface du sol, sous forme d'une doline, ou d'un gouffre lorsque la voûte d'une cavité souterraine s'effondre. Les zones denses en phénomènes karstiques de type doline, gouffre ou perte constituent ainsi des zones sensibles au risque d'affaissement ou d'effondrement des terrains.

Trois zones sensibles aux affaissements et aux effondrements sont identifiées sur la commune de Valforêt par l'Atlas départemental des mouvements de terrain car elles présentent une densité moyenne en indices karstiques (grottes, abri sous roche, pertes et résurgences). Les villages ne sont pas impactés par ces zones. Le risque d'affaissement / effondrement des sols ne peut toutefois être exclu hors de ces zones compte-tenu de la nature calcaire du sous-sol qui concerne une grande partie du territoire. Une perte est d'ailleurs recensée dans le village de Quemigny-Poisot (Perte du Poulailleur).

4.1.3. Le risque d'éboulement

L'aléa éboulement est localisé sous les falaises dont l'instabilité rocheuse présente un danger (chutes de pierres et de blocs). L'aléa ne concerne que des espaces naturels à la marge du territoire communal, le risque est donc très faible.

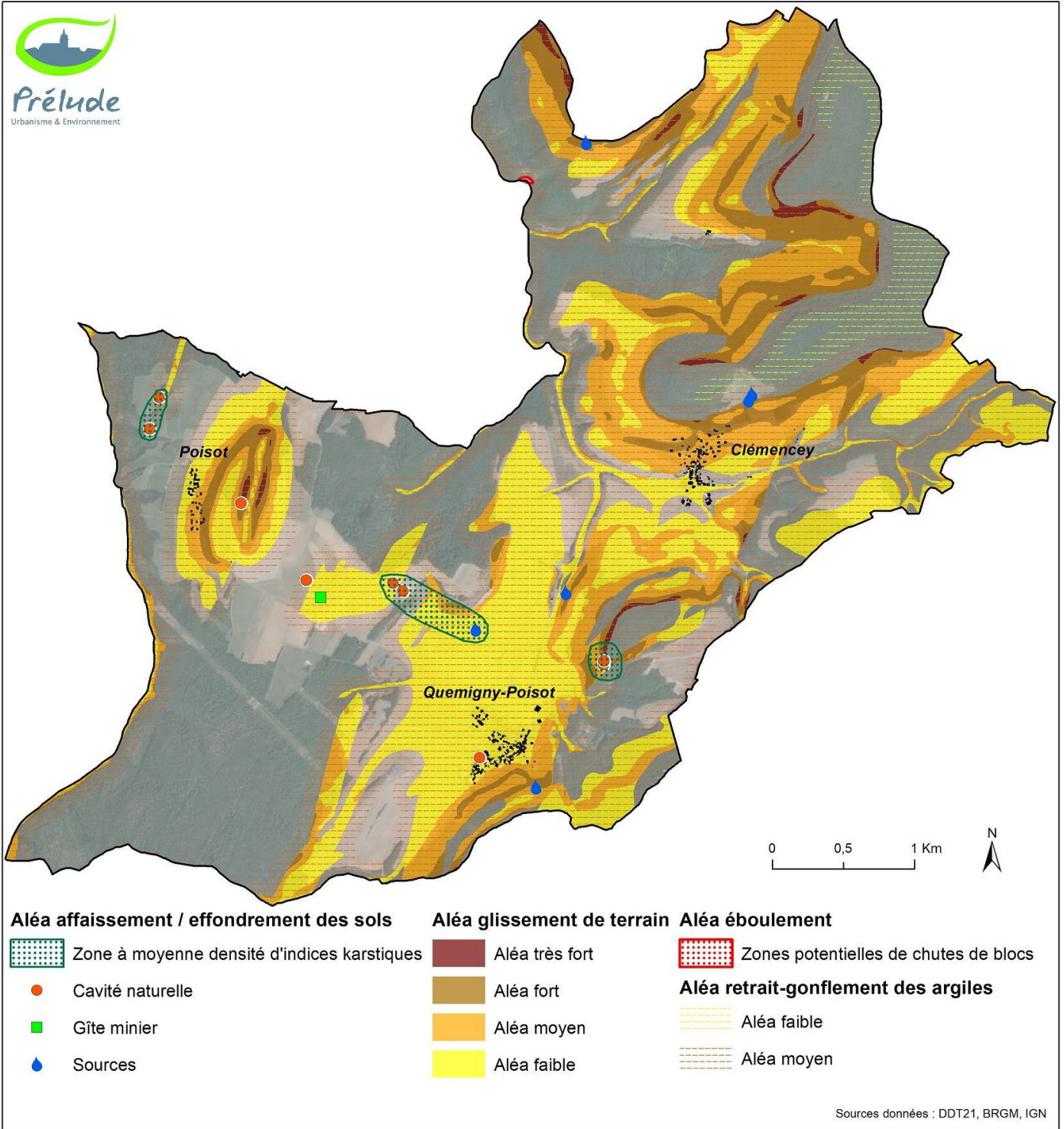


Illustration 21 : Etat des connaissances sur le risque mouvement de terrain

4.1.4. Le risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles

Les sols argileux sont généralement soumis à des variations de volume sous l'effet de l'évolution de leur teneur en eau. Ces variations de volume se traduisent par un phénomène de retrait en période de sécheresse (avec apparition de fissures de dessiccation dans les sols) et par un phénomène de gonflement en période pluvieuse. Ces mouvements différentiels de terrain sont susceptibles de provoquer des désordres au niveau du bâti (fissures).



La commune n'a fait l'objet d'aucun arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle lié à ce phénomène.

Le niveau d'exposition à l'aléa est jugé « moyen » par le BRGM au niveau des deux villages et du hameau. À compter du 1er janvier 2020, en application de l'article 68 de la Loi ELAN, dans les zones classées en aléa moyen ou fort, une étude géotechnique est désormais obligatoire avant toute construction.

- Toute vente de terrain non bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel la construction d'une maison individuelle comprenant un ou deux logements est autorisée nécessite l'établissement préalable d'une étude géotechnique à la charge du vendeur.
- Toute vente de terrain bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel l'acquéreur souhaite construire ou étendre une construction (plus de 20m²) doit être informé qu'une étude géotechnique devra être établie à la conception du projet.

4.2. Le risque sismique

Tout phénomène sismique est susceptible de déclencher un mouvement de terrain, même en zone d'aléa faible, la mise en vibration des éléments du sol pouvant être à l'origine de la déstabilisation des masses en place.

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. D'après ce zonage, la commune de Fleurey-sur-Ouche se situe en **zone de sismicité 1 (très faible)** : aucune prescription parasismique particulière ne s'applique (hors sites Seveso et installations nucléaires de base).

4.3. Inondations et ruissellement

La commune de Valforêt ne compte aucun cours d'eau permanent sur son territoire, elle n'est pas concernée par des inondations de grande ampleur. Elle n'a pas fait l'objet d'Atlas des zones inondables ou de Plan de Prévention du risque inondations.

Certains secteurs du territoire présentent néanmoins une **sensibilité au ruissellement** compte-tenu de la topographie et de la nature argileuse des sols. La commune a fait l'objet de **deux arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** suite à des phénomènes de ruissellement intenses :

- Les communes de Clémencey et de Quemigny-Poisot ont été touchées par l'orage du 11 juillet 1984. L'état de catastrophe naturelle « Inondations et coulées de boue » a été reconnu sur les 2 anciennes communes par l'arrêté du 21 septembre 1984.
- L'état de catastrophe naturelle « Inondations et coulées de boue » a également été reconnu sur Clémencey par l'arrêté du 28 octobre 1994, suite à l'événement pluvieux du 18 juillet 1994.

Le BRGM fait état de zones sensibles aux phénomènes de remontée de nappe. Ce phénomène peut être observé à la suite d'événements pluvieux exceptionnels qui entraînent une saturation du sol en eau. Le niveau de la nappe souterraine peut alors occasionner inondations de cave ou dépasser le niveau du sol, entraînant des inondations. Les zones sensibles concernent les points bas de Quemigny et de Clémencey qui concentrent le ruissellement.

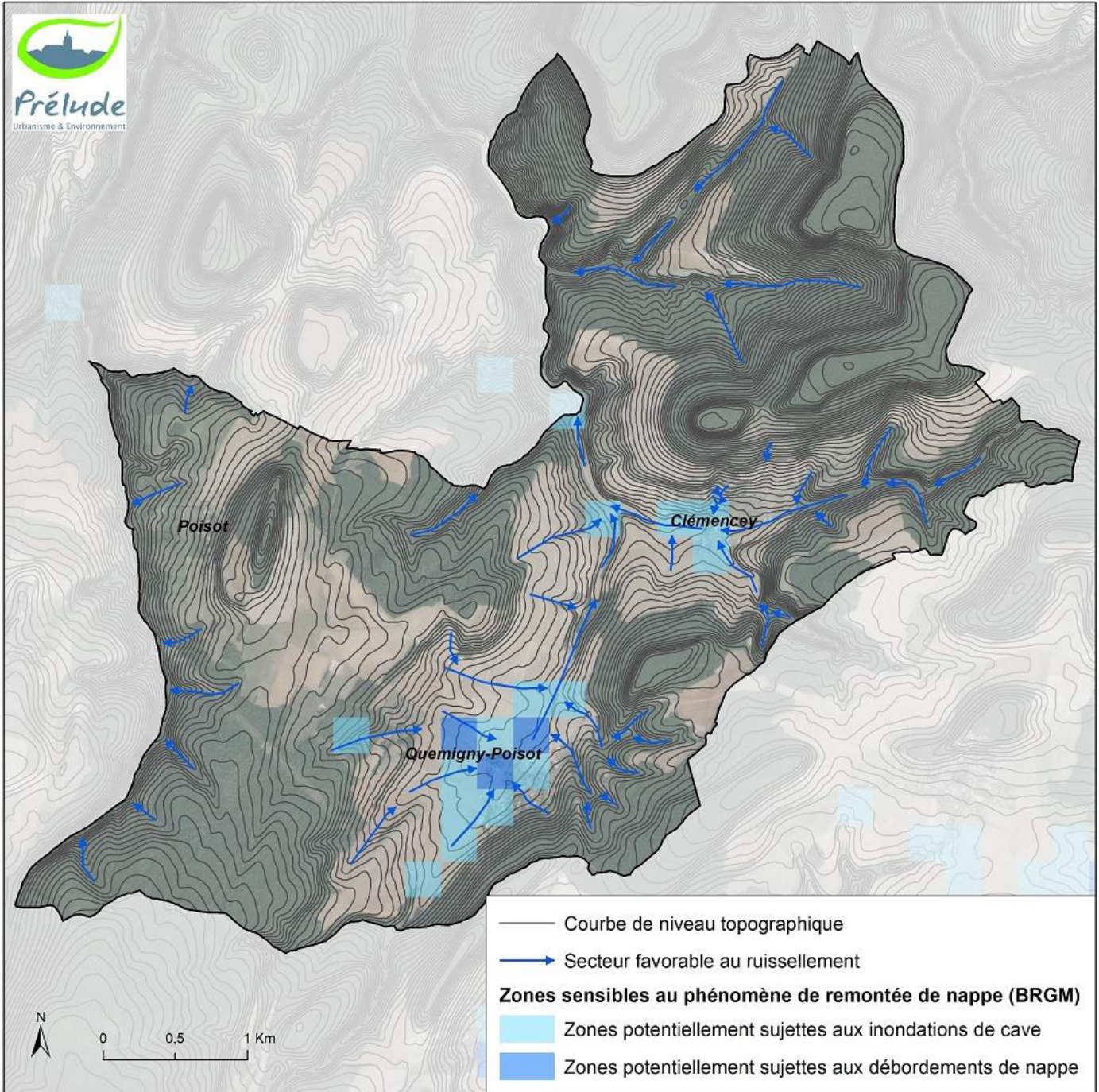


Illustration 22 : Secteurs sensibles au ruissellement et aux remontées de nappe

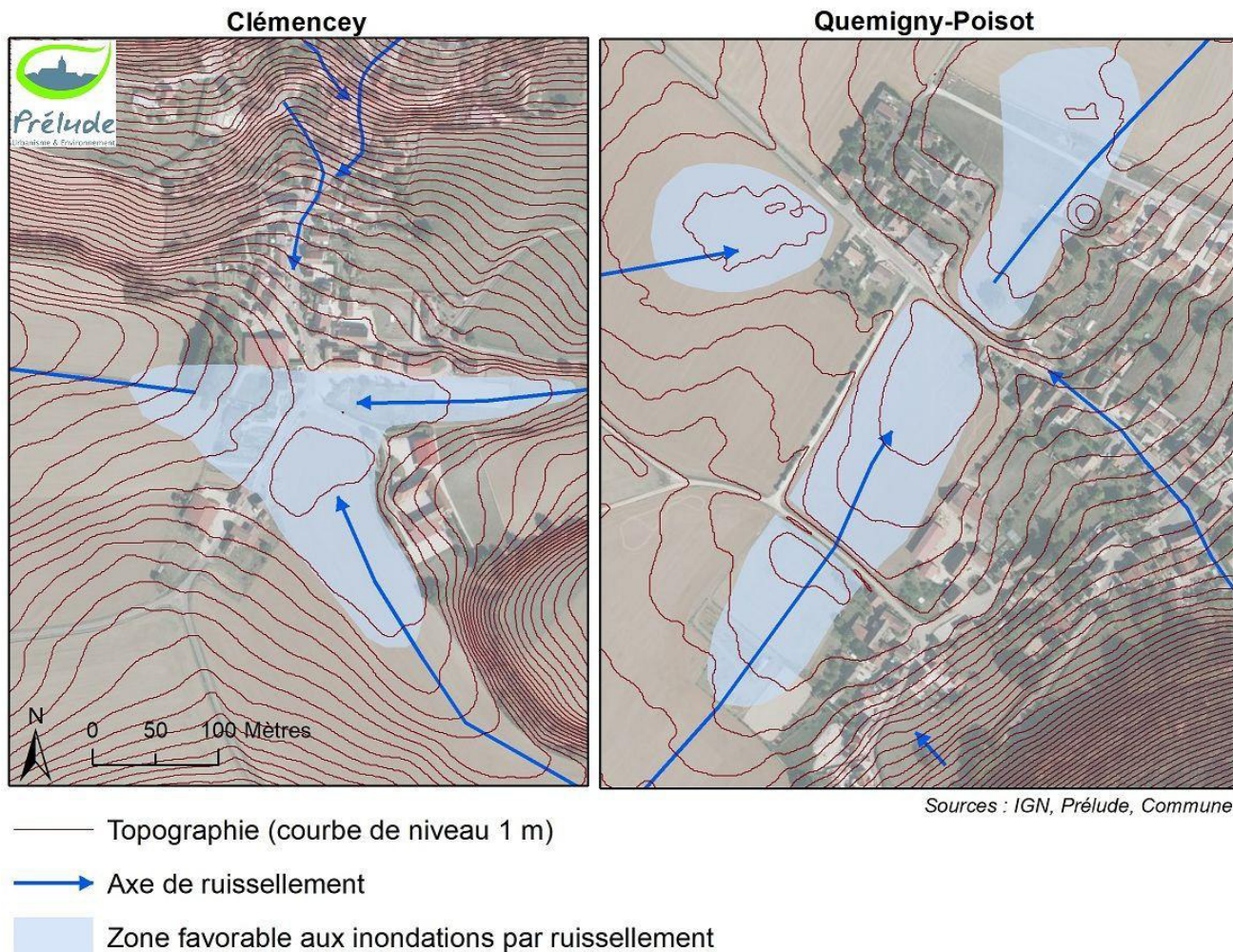


Illustration 23 : Secteurs favorables au ruissellement à Clémencey et Quemigny (à confirmer)

4.4. Le risque radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, principalement présent dans les sous-sols granitiques, métamorphiques et volcaniques, issu de la désintégration du radium et de l'uranium naturels de la roche ou dans certains matériaux de construction. Les zones à risques de radon sont situées dans les massifs montagneux récents (Alpes, Pyrénées) ou plus anciens et érodés (massif armoricain, Ardennes), dans les zones de faille (roches métamorphiques) et ou dans les sous-sols qui ont abrité certains ouvrages miniers.

La concentration de ce gaz dans les constructions peut engendrer des risques sanitaires importants, principalement ceux du cancer du poumon liés à l'accumulation des particules radioactives aspirées.

L'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) a réalisé un zonage national du potentiel radon des communes de France métropolitaine. Suite à cette campagne de mesure nationale, un potentiel radon a été attribué à chacune des communes.

3 catégories de potentiel radon ont été définies :

- **Catégorie 1** : les communes concernées sont localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires. Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

- **Catégorie 2** : les communes sont localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments. Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains.
- **Catégorie 3** : les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.

La commune de Valforêt est classée en **catégorie 1**.

4.5. Le risque technologique

4.5.1. Le risque industriel

Le risque industriel est le risque de survenue d'un événement accidentel sur un site industriel avec des conséquences immédiates pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement avoisinant. Les principales manifestations de ces accidents industriels sont l'incendie, l'explosion ou la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

La commune de Valforêt ne compte aucun établissement industriel présentant un risque technologique majeur (site SEVESO). Elle n'est touchée par aucun Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT) et n'est pas concernée par le risque nucléaire (absence de site nucléaire dans un rayon de 100 km).

La commune de Valforêt ne compte aucune Installation industrielle classée pour la protection de l'environnement (hors exploitation agricole).

4.5.2. Le Transport de Matières Dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (risque TMD) représente le risque de survenue d'un accident se produisant lors du transport de ces matières, par voie routière ou par canalisation. Le TMD concerne les produits toxiques, explosifs ou polluants (carburants, gaz, engrais...) qui peuvent présenter des risques pour la population ou l'environnement en cas d'événement (incendie, explosion, nuage toxique).

A Valforêt, le TMD s'organise par voie routière. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses ne traverse le territoire.

4.6. Sites et sols pollués

Le BRGM ne répertorie aucun site pollué ou potentiellement pollué dans ses bases de données BASOL, BASIAS / CASIAS.

La commune compte néanmoins 3 anciennes décharges sur son territoire (source : Porter à Connaissance des Services de l'Etat) :

- une ancienne décharge sur Clémencey, située au bord de la RD116 en direction de Chamboeuf.
- deux anciennes décharges sur Quemigny-Poisot (**localisation ?**)

Ces trois décharges ont fait l'objet d'un programme de réhabilitation en 2010 par la Communauté des communes de Gevrey-Chambertin. Il subsiste néanmoins un risque de pollution des sols sur ces sites.

4.7. Les nuisances

Le territoire profondément rural de Valforêt, la faible densité humaine et l'absence d'infrastructure majeure de transport limitent les sources de nuisances sur la commune. La porcherie est susceptible de générer des nuisances olfactives. Mais elle est isolée dans les espaces agricoles, à plus de 1 kilomètre des premières habitations.

4.8. La gestion des déchets

Source : CCGCNSG, Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Les déchets ménagers

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges assure la compétence collecte et traitement des déchets.

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte, par le biais d'une prestation de service. Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération de Dijon Métropole.

La collecte du verre, des journaux, magazines et des emballages recyclables est réalisée en points d'apports volontaires, par le biais de prestations de service. La commune de Valforêt compte 3 PAV répartis sur chaque village (Clémencey, Quemigny-Poisot, hameau de Poisot).



Point d'apport volontaire à Quemigny

Les déchets collectés par apport volontaire sont acheminés au centre de tri de Travoisy situés à Ruffey les Beaune, où ils sont triés et mis en balles avant expédition vers les filières de recyclage.

Les habitants de Valforêt ont également accès aux déchèteries de la Communauté de communes. La plus proche est située sur la commune de Brochon.

Tonnages collectés en 2019 sur la communauté de communes (30545 habitants) :

	Total (tonnes par an)	Par habitant (kg/an)
Ordures ménagères résiduelles	4671,28	152,93
Collecte sélective	3488,49	114,21
Déchèterie et collectes spécifiques	14565,39	476,85
TOTAL (déchets ménagers assimilés)	22725,15	743,99

Les déchets inertes

Un déchet inerte est un déchet non dangereux, non évolutif, non susceptible de générer une atteinte à l'environnement (pierres, terres, gravats, béton...). Il est soit valorisé (broyage/concassage, aménagements paysagers), soit éliminé dans une installation de stockage autorisée.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Tout dépôt sauvage de déchets inertes est illégal : il doit être résorbé ou régularisé.

La commune de Valforêt ne compte aucune ISDI autorisée sur son territoire. Une ISDI est située à Nuits-Saint-Georges près de la déchèterie. Elle est gérée en régie par la Communauté de communes. Le site, soumis à la réglementation des ICPE, a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter le 27 juillet 2018.

5. Climat, air, énergie

5.1. Le climat local

5.1.1. Caractéristiques climatiques locales

La région dijonnaise subit trois influences climatiques :

- Une influence océanique, caractérisé par une humidité répartie tout au long de l'année,
- Une influence continentale caractérisée par des hivers froids peu arrosés et des étés chauds, souvent lourds et orageux,
- Une influence méditerranéenne qui remonte du couloir rhodanien et qui se manifeste discrètement dans la végétation.

La station météorologique de Dijon-Longvic gérée par Météo France fournit les statistiques climatiques du secteur sur la période 1991-2020.

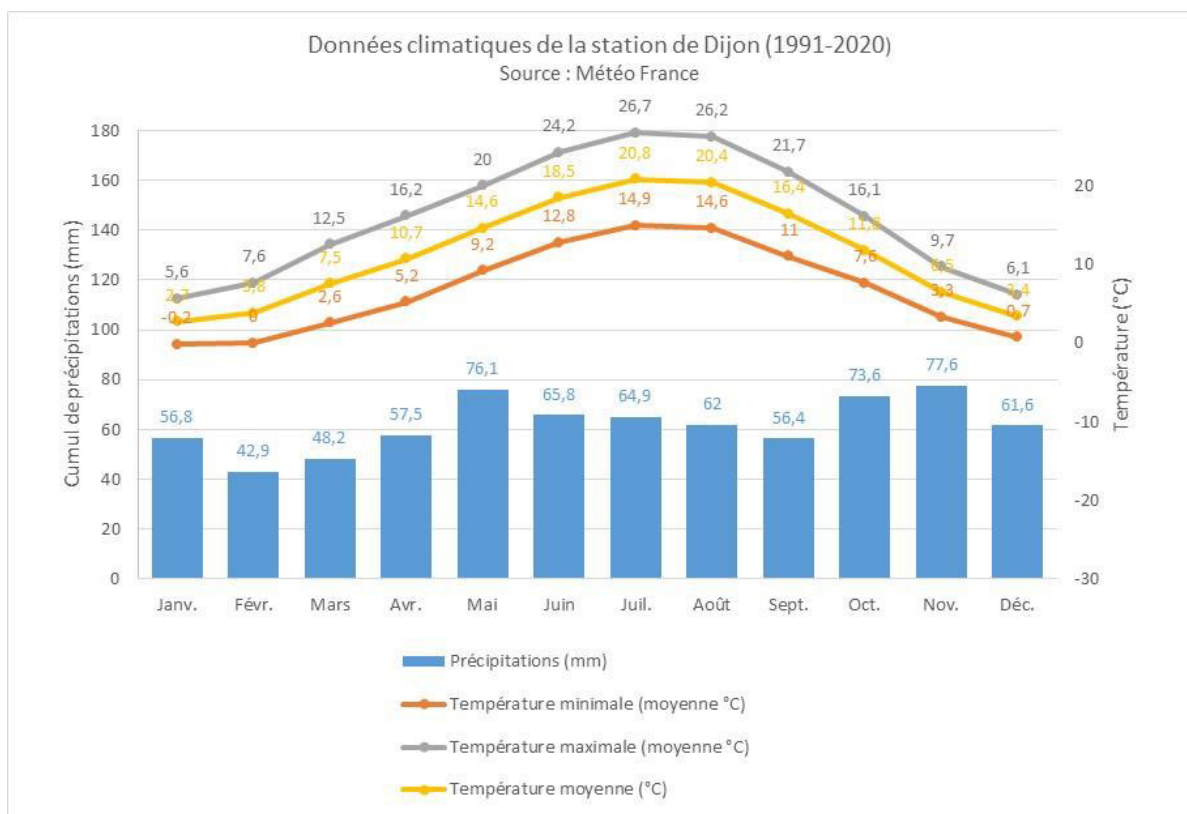


Illustration 24 : Données statistiques climatiques de la station météo de Dijon-Longvic

Les pluies régulièrement réparties sur l'année présentent un cumul annuel moyen de **743,3 mm** répartis sur 112 jours, avec un pic aux mois de mai, octobre et novembre (73 à 78 mm) et un creux en fin d'hiver (février-mars).

La température moyenne annuelle s'élève à **11,4°C**. La température moyenne la plus basse est en janvier, la plus élevée en juillet. Les records enregistrés à la station sont de -22°C au mois de février 1929 et de 39,5°C au mois de juillet 2019.

Le secteur de Dijon bénéficie d'un bon ensoleillement, avec 1890 heures en moyenne sur l'année. Mais le brouillard est fréquent. Les vents dominants sont de secteur sud-ouest, apportant l'essentiel des précipitations, et de secteur nord-est pour les bises hivernales froides et sèches.

Les vents dominants sont de secteur sud-ouest, apportant l'essentiel des précipitations, et de secteur nord-est pour les bises hivernales froides et sèches.

Le relief des Hautes Côtes influence le climat local, avec des précipitations plus abondantes que dans la plaine dijonnaise. Les précipitations normales au niveau de Valforêt s'élèvent ainsi plutôt aux alentours de 850 mm par an³.

5.1.2. Évolution du climat

Afin de mieux connaître l'évolution du climat à l'échelle de la Bourgogne, le Centre de Recherches de Climatologie (CRC) a analysé des séries observées (1961-2009) et a effectué des simulations avec un modèle climatique (1970-1979 et 2031-2040). Les études montrent que jusqu'en 1987, la moyenne régionale des températures varie d'une année à l'autre de plus ou moins 1°C autour d'une moyenne dépassant à peine 10°C. Depuis 1988, les températures sont toujours supérieures à 10°C. Elles dépassent à six reprises 11,5°C (température jamais atteinte avant 1987) et culminent à 12,1°C en 2003. Cette tendance au réchauffement est attribuée à l'augmentation des concentrations en gaz à effet de serre d'origine anthropique.

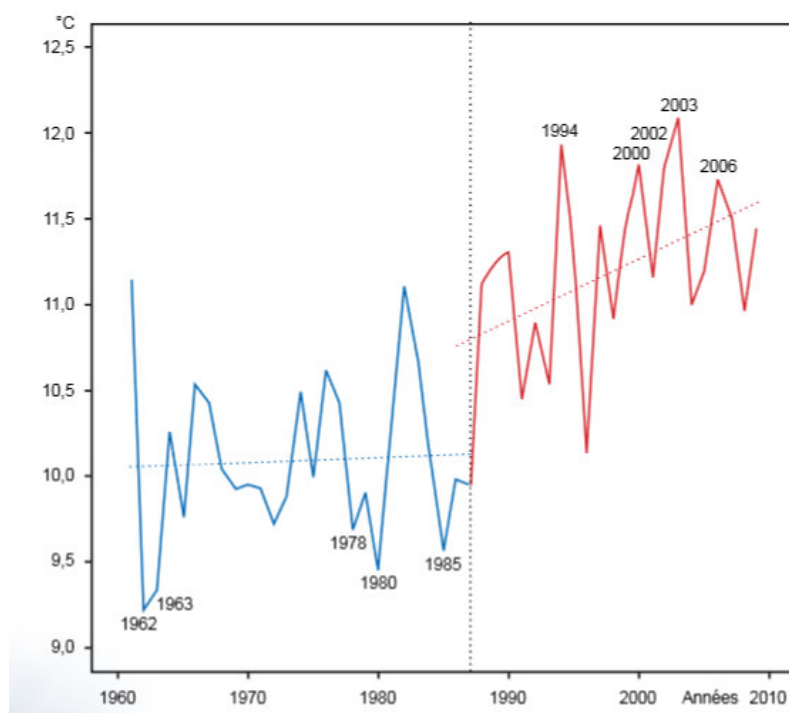


Illustration 25 : Moyenne des températures calculée sur les stations Météo France de Bourgogne (source : ADEME / Alterre)

Les études montrent également que les précipitations sont plus fréquentes et plus intenses. La lame d'eau annuelle moyenne en Bourgogne serait passée de 723 à 796 mm, soit une progression de l'ordre de +10%, principalement due à une augmentation des pluies automnales (octobre-novembre).

L'absence d'augmentation des sécheresses météorologiques peut surprendre car les sécheresses hydriques et hydrologiques semblent être plus fréquentes ces dernières années. Mais « *les sécheresses hydriques, qui concernent l'eau dans le sol, ne sont pas une fonction simple des sécheresses météorologiques. Elles prennent également en compte l'évaporation et l'évapotranspiration (via les plantes). Dans un contexte plus chaud, ces processus sont renforcés. Pour les sécheresses hydrologiques, qui concernent les nappes phréatiques, on doit également considérer l'intensité des prélèvements anthropiques (irrigation, eau à usage urbain...). Ainsi, même si les sécheresses météorologiques ne sont ni plus fréquentes ni plus intenses depuis 1988, les sécheresses hydriques et hydrologiques, du fait du réchauffement et des besoins accrus, sont plus préoccupantes qu'auparavant*⁴. »

³ Smeaoba, 2009 – SAGE et Contrat de rivière de la Vallée de l'Ouche. Etat initial, Tome 1 Présentation du bassin versant de l'Ouche.

⁴ ADEME, Alterre Bourgogne, CRC (2012) – Le changement climatique en Bourgogne (1961-2040). 6 pages.

Dans une publication plus récente⁵ (2020), ALTERRE fournit de nouveaux indicateurs régionaux traduisant le changement climatique et ses répercussions sur les activités humaines :

- La hausse des températures moyennes annuelles pour la région est établie à **+1,2 °C entre les périodes 1961-1990 et 1991-2019**. La hausse des températures est plus marquée au printemps et en été et s'accompagne d'épisodes de canicules ou de vagues de chaleur plus fréquents. On observe ainsi une augmentation moyenne de **+17 jours** estivaux (> 25 °C) entre les deux périodes, ainsi qu'une multiplication par 4 des jours caniculaires, tandis que le nombre de jours de gel enregistre une baisse de **- 11 jours** en moyenne sur l'année. La hausse des températures va se poursuivre et pourrait atteindre +4 °C en 2100 (par rapport à la période 1961-1990) en l'absence de politique climatique ambitieuse.
- Ces dérèglements s'accompagnent d'une modification du cycle de l'eau. Bien que les précipitations soient marquées par une grande variabilité d'une année à l'autre, on note une tendance à la hausse des cumuls annuels depuis 1959, avec une augmentation des pluies plus marquée à l'automne et une diminution en hiver. Le nombre de jours de précipitations fortes (> 10 mm) aurait augmenté de 6 %.

Ces nouvelles conditions climatiques ont des répercussions sur la santé, les milieux naturels et les activités humaines : pathologies et décès liés aux canicules, dépérissement des forêts, baisse des rendements agricoles, raréfaction de la ressource en eau, perte d'enneigement, baisse de la production hydraulique, dégâts liés aux aléas climatiques...

5.2. Les émissions de GES

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Plus d'une quarantaine de gaz à effet de serre sont recensés parmi lesquels le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'ozone (O₃), le protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz fluorés. L'augmentation des concentrations en gaz à effet de serre d'origine anthropique dans l'atmosphère est la principale cause du réchauffement climatique.

Les données suivantes proviennent de la plateforme OPTEER (Observation et Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale). Cette plateforme gérée par ATMO Bourgogne-Franche-Comté fournit des estimations des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, NO₂) sur un territoire donné, traduites en tonnes équivalent carbone (tCO₂e).

Les données d'émissions pour 2020 sont estimées à environ **3,1 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) par habitant** pour la commune de Valforêt. C'est largement inférieur à la moyenne régionale qui s'élève à 7,2 tCO₂e par habitant, et à la moyenne de la Communauté de communes (7,3 tCO₂e/hab). Si on rapporte la quantité de GES à l'hectare, elle n'est plus que de 0,4 tCO₂e/ha pour la commune, contre 4,2 pour la région et 4,4 pour la Communauté de communes.

Le secteur des transports routiers représente la moitié des émissions (49,5%), devant le secteur agricole (38,4 %). Les émissions du secteur résidentiel ne représentent que 6,6 % des émissions totales de GES sur le territoire.

Les émissions du secteur agricole sont liées à la culture des sols (fertilisation minérale et organique) et à l'activité d'élevage, plus particulièrement aux phénomènes de fermentation lors du processus de digestion du bétail (émissions de méthane), mais aussi aux modes de stockage et au traitement des déjections.

⁵ Alterre Bourgogne-Franche-Comté (2020) – Impacts climatiques. Les temps changent en Bourgogne-Franche-Comté : adaptons-nous ! – Périodique « Repères » n°80 (Novembre 2020). 24 pages.

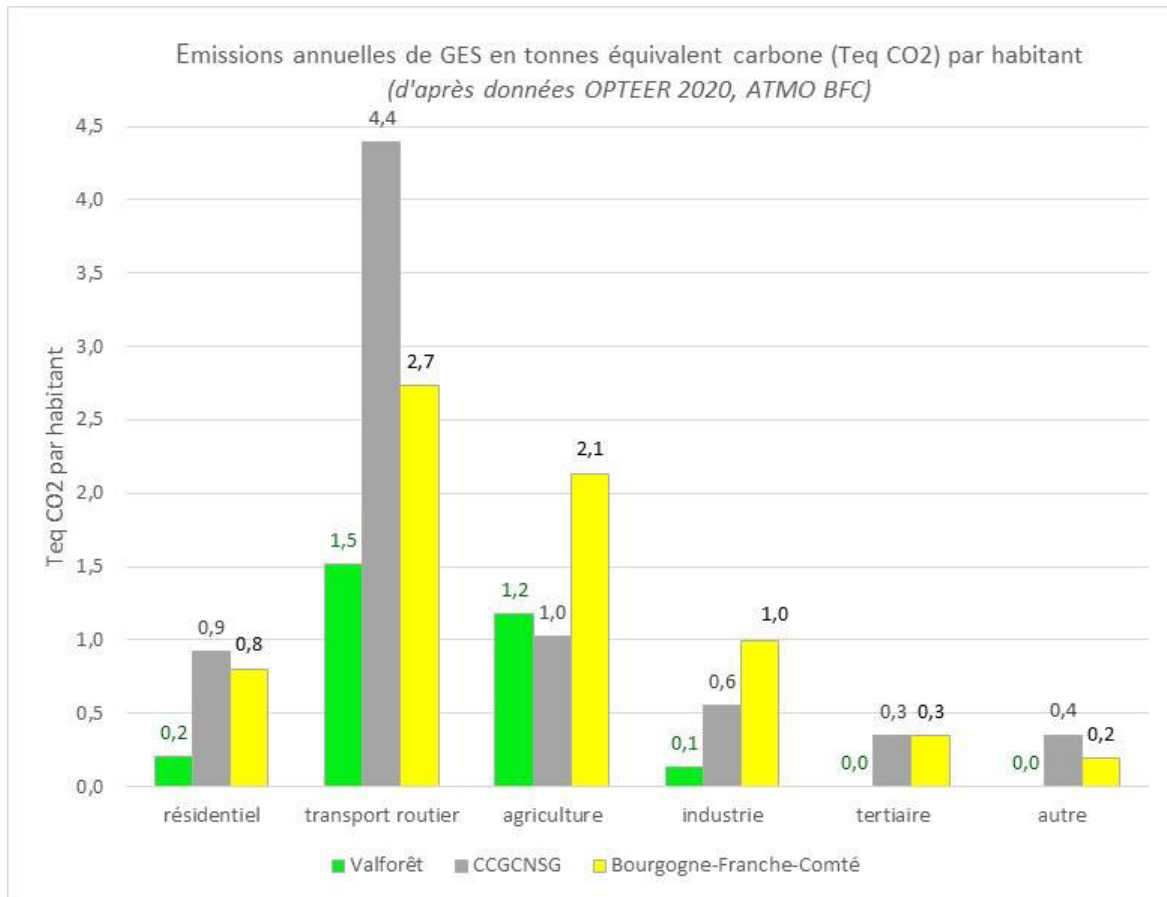


Illustration 26 : Émissions de GES par secteur en 2020 (Prélude d'après données OPTEEER, ATMO BFC)

Les émissions de GES sont en nette diminution depuis 2008 sur la commune de Valforêt. Tous les secteurs ont diminué leurs émissions, ce qui n'est pas le cas à l'échelle de la communauté de communes où les émissions liées au transport routier ont augmenté de 10,2 % entre 2008 et 2020.

Evolution des émissions de GES par secteur (PRG sur 100 ans) / Valforêt (2008/2020)

Unité : tCO₂e / Source : ATMO BFC

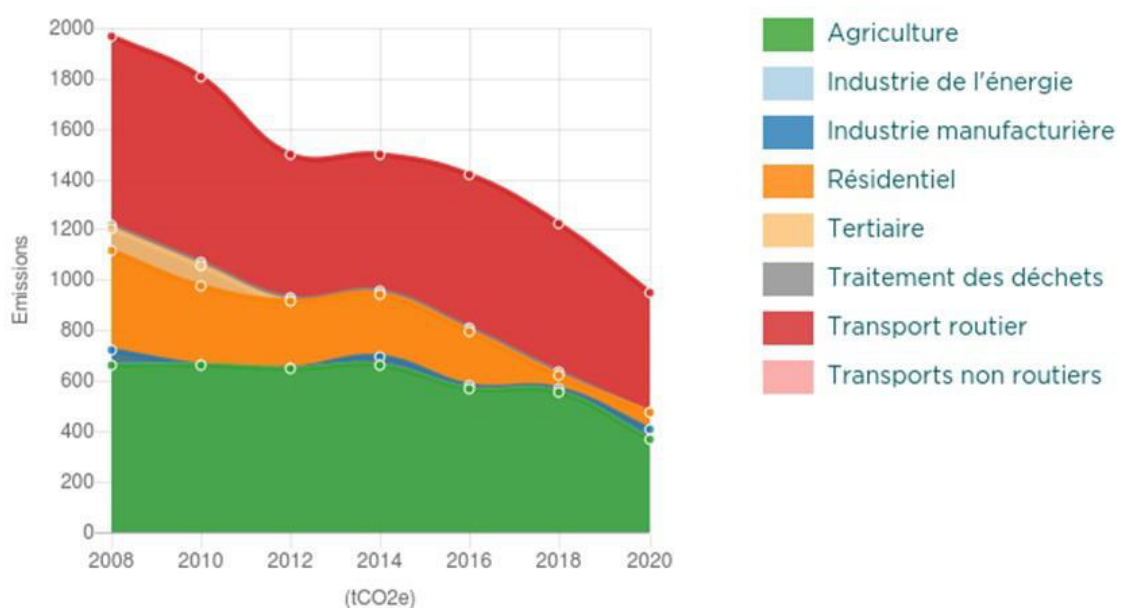


Illustration 27 : Evolution des émissions de GES par secteur (données OPTEEER, ATMO BFC)

5.3. La qualité de l'air

La commune de Valforêt s'inscrit en milieu rural, elle bénéficie globalement d'une bonne qualité d'air. La plateforme OPTEER (Observation et Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale), gérée par ATMO Bourgogne-Franche-Comté, donne une indication de la qualité de l'air sur la commune sur la base de plusieurs polluants.

A Valforêt, le secteur agricole et le secteur des transports routiers sont les principaux émetteurs d'oxydes d'azote (NOx). Le secteur agricole produit également d'importantes quantités de particules fines (PM10) et d'ammoniac (NH3), un composé chimique émis par les engrais azotés et les déjections des animaux. L'ammoniac est un gaz irritant pour les voies respiratoires, la peau et les yeux. Il participe au phénomène des pluies acides⁶.

Le secteur résidentiel est le principal émetteur de composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM), principalement liés au chauffage bois des ménages.

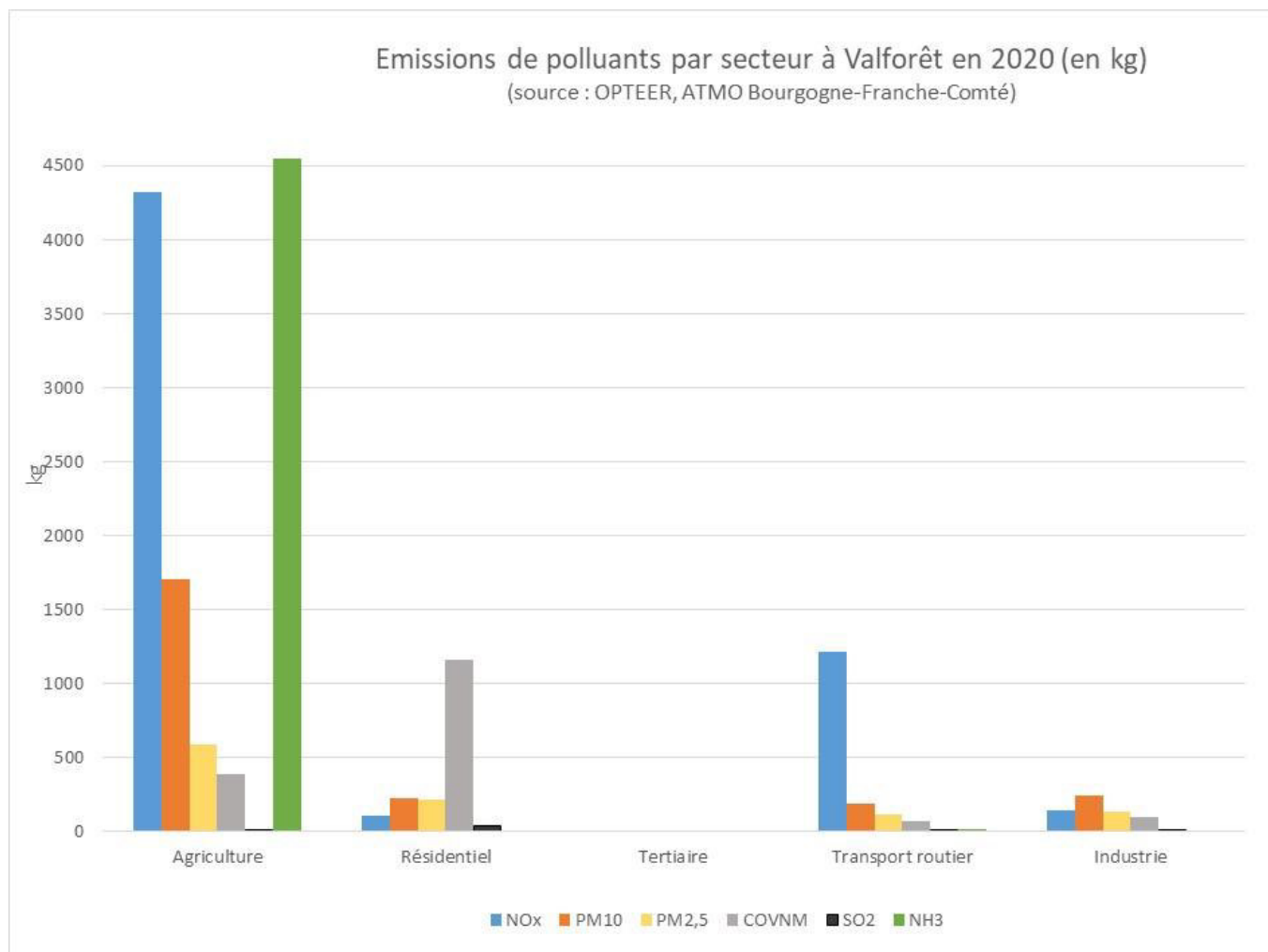


Illustration 28 : Émissions de polluants par secteur à Valforêt (Prélude d'après données OPTEER, ATMO BFC)

Pour les particules fines (PM10, PM2,5) et pour l'ozone (O3), les concentrations estimées sur la commune pour l'année 2021 restent inférieures aux valeurs limites pour la santé humaine et aux valeurs cibles de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Des dépassements en ozone sont toutefois notés sur l'année 2018 et un épisode de pollution aux particules fines (PM2,5) a impacté un large partie du territoire bourguignon au mois de février 2023.

⁶ Source : <https://www.opteer.org>

L’ozone est un polluant secondaire qui résulte de la transformation photochimique des oxydes d’azote (NOx) et des composés organiques volatils (COV). Les périodes chaudes et sèches sont particulièrement favorables à la formation d’ozone. La valeur cible pour la santé humaine est fixée à 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures, à ne pas dépasser plus de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans, l’objectif étant un non-dépassement de ce seuil. L’ozone est un gaz agressif qui provoque toux, altérations pulmonaires et irritations oculaires. Les particules fines peuvent provoquer des réactions inflammatoires au niveau des bronches, aggravant ou déclenchant l’asthme chez les personnes vulnérables.

En 2020, l’indice de qualité de l’air a été classé médiocre ou mauvais sur l’équivalent de 24 jours (6,6% de l’année).

5.4. Les consommations énergétiques locales

Les données proviennent de la plateforme OPTEER (Observation et Prospective Territoriale Energétique à l’Echelle Régionale). Cette plateforme gérée par ATMO Bourgogne-Franche-Comté fournit des estimations de consommation à l’échelle communale.

La consommation énergétique totale sur le territoire de Valforêt est estimée à 0,35 ktep (kilo tonne équivalent pétrole) pour l’année 2020, soit **1,12 tep par habitant**, une valeur nettement inférieure à la moyenne régionale (2,55 tep/habitant) et à la moyenne de la Communauté de communes (2,98 tep/habitant).

Le secteur des transport routiers est le principal consommateur d’énergie : il consomme 46,7 % de l’énergie totale, devant le secteur résidentiel (36,8%) et le secteur agricole (13%).

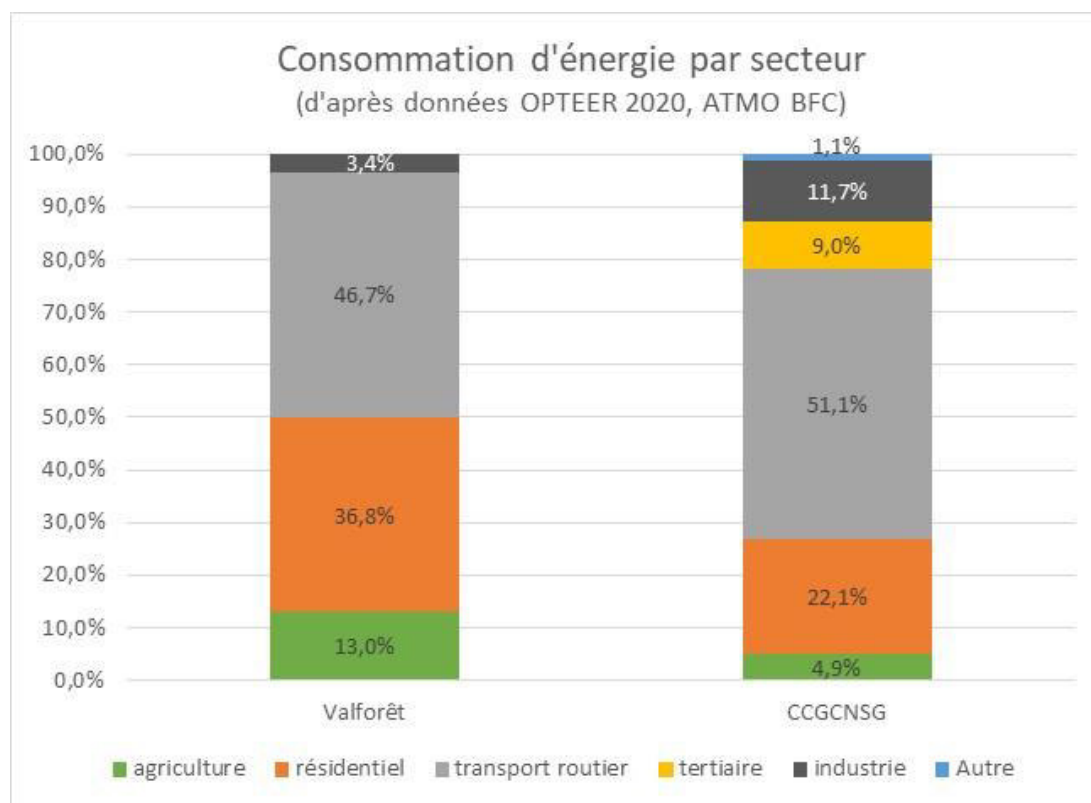
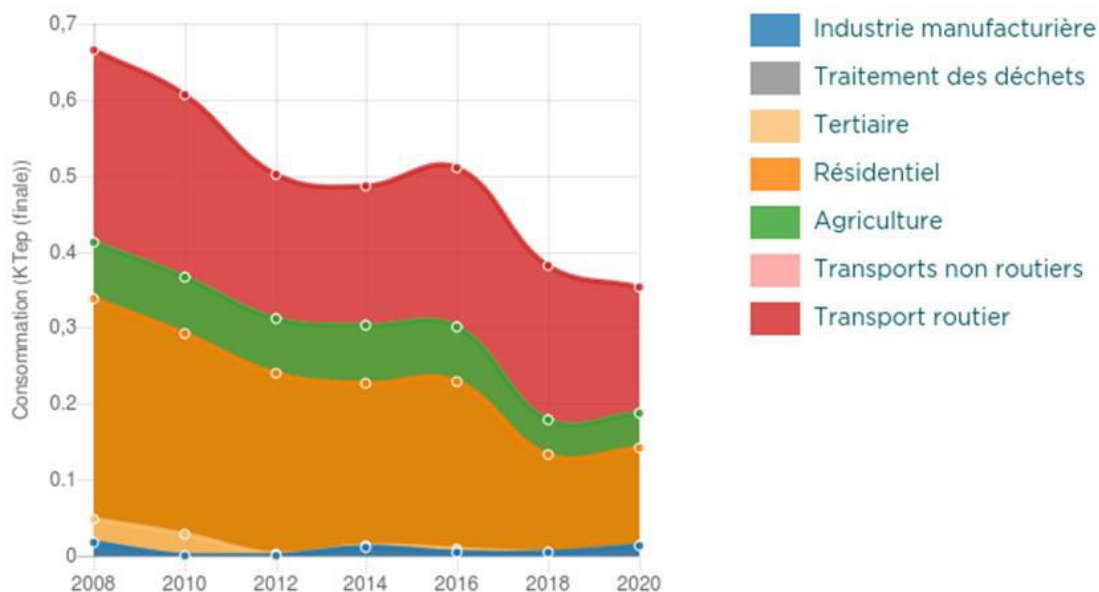


Illustration 29 : Consommation d’énergie par secteur en 2020 (Prélude d’après données OPTEER, Atmo BFC)

Le consommation totale d’énergie sur la commune a diminué de 47 % entre 2008 et 2020, pour une baisse de population de 5,1 % sur la même période. La baisse des consommations est principalement due au secteur résidentiel. A l’échelle de la Communauté de commune, la baisse de consommation sur la même période n’est que de 1,7 %, pour une population qui a augmenté de 2,5 %, avec un secteur des transports routiers qui a augmenté de 13 % sa consommation d’énergie.

Evolution des consommations d'énergie à climat réel par secteur / Valforêt (2008/2020)

Unité : ktep / Source : ENEDIS - GrDF - GRT - SICAE Est - SIEL Fourpêret - ATMO BFC - SDES



Réalisation OPTEER

Illustration 30 : Evolution des consommations énergétiques sur la commune (source : OPTEER, Atmo BFC)

La principale source d'énergie des ménages reste l'électricité (69,2 % des consommations), devant les énergies renouvelables (15,4 %) et les produits pétroliers (15,4 %). La part des énergies renouvelables est principalement liée au chauffage bois.

Tous secteurs confondus, les produits pétroliers restent la première source d'énergie sur la commune.

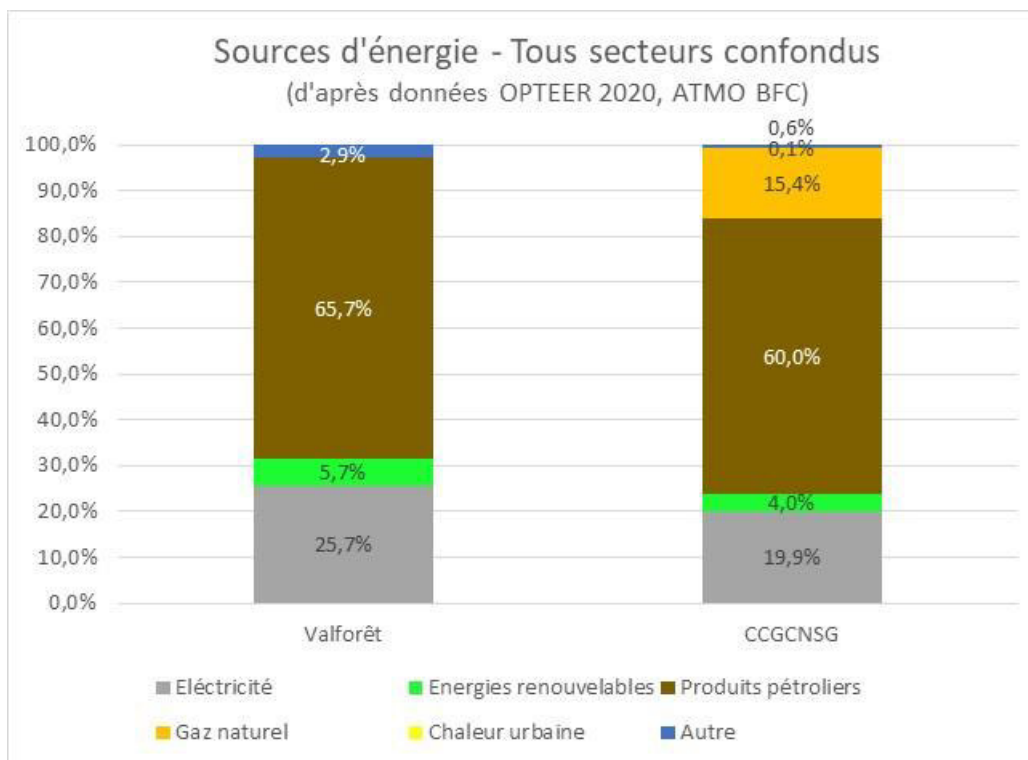


Illustration 31 : Sources d'énergies tous secteurs confondus (Prélude d'après données OPTEER 2020)

5.5. Les énergies renouvelables : état des lieux et potentialités du territoire

5.5.1. Production totale d'énergies renouvelables sur la commune

La production totale d'énergies renouvelables sur la commune de Valforêt est estimée à 208,5 MWh pour l'année 2018. Elle correspond en grande majorité (à 75 %) au chauffage bois des ménages. Hors bois des ménages, la production d'énergies renouvelables représente 43,9 MWh (donnée OPTEEER 2020, ATMO Bourgogne-Franche-Comté). Il s'agit d'installations solaires privées (panneaux sur toiture).

La commune de Valforêt affiche un **taux d'autonomie énergétique de 4,7 %** sur l'année 2018, plus faible que celui de la Région (9,8 %) mais plus élevé que celui de la communauté de communes (3,3 %). Le taux d'autonomie ou d'indépendance énergétique est le rapport entre les productions et les consommations d'énergie. En n'intégrant pas les pompes à chaleur et les agrocarburants, l'indicateur proposé n'est pas construit sur la même base méthodologique qu'au niveau national et ne peut être utilisé pour être confronté à l'objectif de 23% d'énergies renouvelables dans les consommations.

5.5.2. Éolien

Au regard du Schéma Régional de l'Eolien (2012), le territoire de la commune de Valforêt présente un gisement éolien compatible avec les critères de rentabilité définis par les professionnels de l'éolien, la vitesse moyenne annuelle du vent à 80 m de hauteur oscillant entre 5,0 et 6,0 m/s.

L'ex-commune de Clémencey est néanmoins classée par le Schéma Régional de l'Eolien au titre des **communes non favorables** au développement de l'énergie éolienne, en raison de contraintes paysagères, son territoire étant intercepté par la zone écran du site des Climats de Bourgogne, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'ex-commune de Quemigny-Poisot n'est pas impactée par la zone écran mais un risque de covisibilité avec le site justifie son classement au titre des « **communes favorables faisant l'objet d'une vigilance renforcée** ».

5.5.3. Hydroélectricité

La commune de Valforêt ne compte aucun cours d'eau susceptible de produire ce type d'énergie.

5.5.4. Bois-énergie

Le bois constitue la principale source d'énergie renouvelable sur la commune. La production de chaleur bois-énergie est liée au chauffage des ménages qui représentait 156,2 MWh en 2018 d'après les données OPTEEER. La commune ne compte aucune chaufferie bois collective, agricole ou industrielle.

5.5.5. Solaire thermique / photovoltaïque

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de Bourgogne-Franche-Comté table sur une augmentation très marquée de la production photovoltaïque à l'échelle régionale et cible un objectif de capacité installée de 3800 MW en 2030 et 10800 MW en 2050 (pour 600 MW installés en 2021).

A l'échelle de la commune de Valforêt, la plateforme OPTEEER indique une surface installée en solaire thermique de **38,58 m²** en 2021, pour une production de 13,5 MWh. La production d'électricité photovoltaïque est estimée la même année à 27,17 MWh, pour une puissance installée de 0,04 MW.

La commune de Valforêt et la commune de Chamboeuf sont impactées par un projet d'agrivoltaïsme qui associe plusieurs activités agricoles (culture de cassis, maraîchage, aviculture, apiculture) à une centrale photovoltaïque, sous la forme d'un pôle Agricole Energie Environnement Pédagogie (AEEP). La production annuelle estimée de la centrale est d'environ 31,78 GWh/an, pour une puissance totale de 29,5 MWc (dont 7,9 MWc sur le site de Valforêt). Cela représente la consommation annuelle (hors chauffage et eau chaude) d'environ 9 931 foyers, à raison d'une consommation moyenne annuelle de 3 200 kWh par ménage.⁷ Le projet impacte 13 hectares sur Valforêt et 35 hectares sur Chamboeuf. Sur le site de Valforêt, les panneaux photovoltaïques seront associés à la culture de cassis et à l'apiculture. Le chantier devrait débuter en 2023.

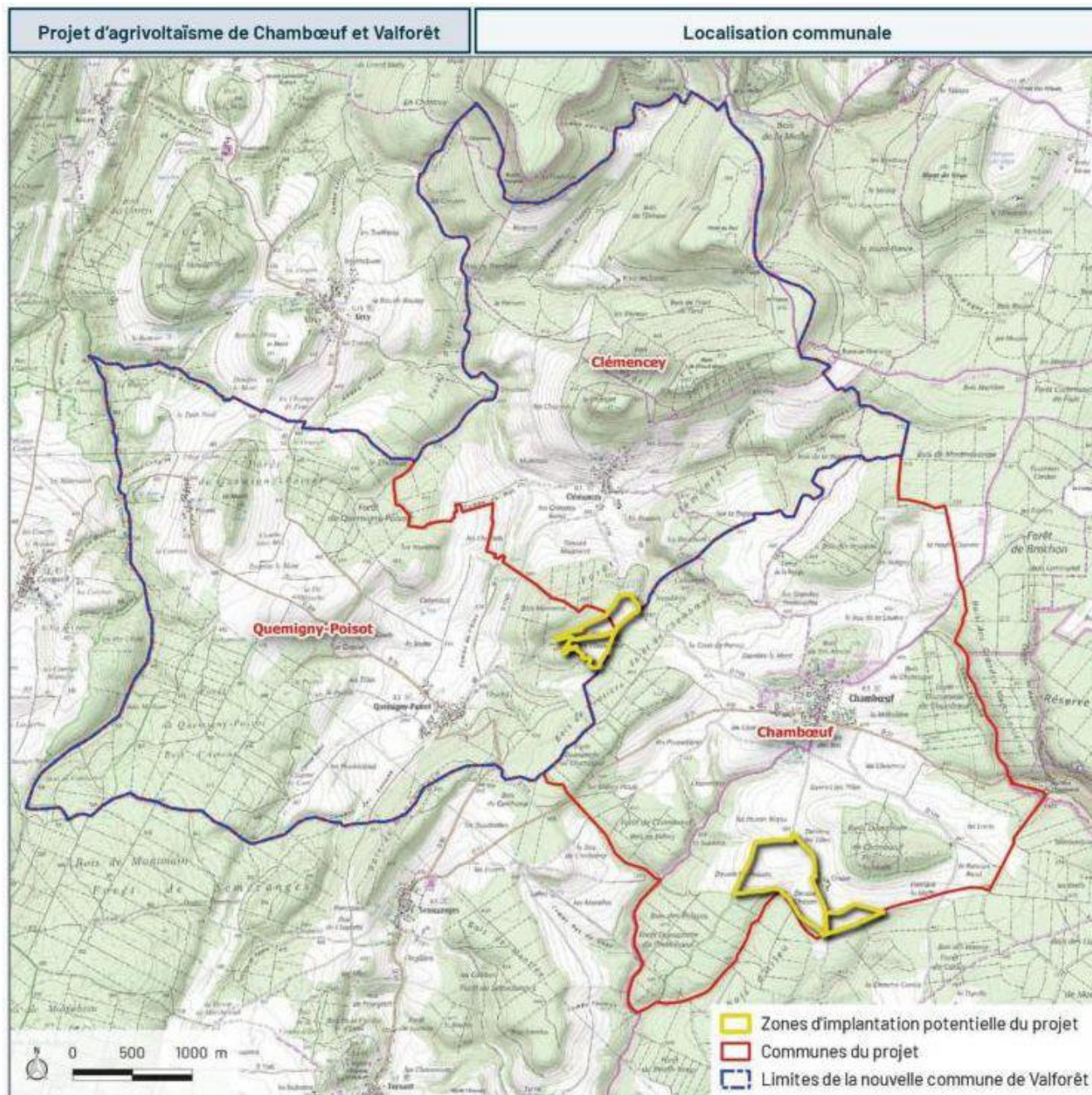


Illustration 32 : Localisation du projet d'agrivoltaïsme (source : ORA environnement)

⁷ Source : Ora Environnement, 2020 – Projet d'agrivoltaïsme de Chamboeuf et Valforêt. Etude d'impact. Réalisée pour le compte de Total Quadran.

5.5.6. Méthanisation et biogaz

Le principe de la méthanisation consiste à faire fermenter de la matière organique dans un milieu dépourvu d'air afin de la transformer en compost et en biogaz (méthane et gaz carbonique). Ce processus naturel est assuré grâce à l'action de microorganismes. La matière organique peut avoir diverses origines : déchets agricoles ou sylvicoles, fumier, lisier, ensilage, effluents agro-alimentaires, lisier, boues de stations d'épuration... Le biogaz est valorisé sous forme d'électricité ou de chaleur, voire des deux (cogénération). La matière restante (digestat) peut être utilisée comme engrais. Le biogaz peut également permettre de produire de l'hydrogène vert (sans émission de CO2 fossile).

La commune de Valforêt ne compte aucune installation de ce type. **Projet ?**

5.6. Le PCAET

La loi Grenelle II fait obligation aux communautés de communes de plus de 50 000 habitants d'adopter un Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Un PCET est un projet de territoire axé sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la dépendance énergétique et la limitation de la vulnérabilité climatique en permettant d'adapter les territoires sur les court, moyen et long termes.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) étend le domaine d'action des PCET à l'air, instaurant le PCAET (Plan Climat Air- Energie Territorial) qui devient obligatoire au 31 décembre 2018 pour tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (existants au 1^{er} janvier 2017). Le PCAET est facultatif pour les autres EPCI.

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a décidé le 28 novembre 2017 d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), accompagnée par le Syndicat territoire énergie de Côte-D'Or (SICECO). Le PCAET a été approuvé le 1^{er} avril 2021.

Le diagnostic du PCAET a démontré que la mobilité est le premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effets de serre du territoire, avec 59 % des consommations totales. En second poste, le secteur résidentiel représente 22 % des consommations du territoire. C'est aussi le second poste d'émissions de GES. En troisième poste, l'agriculture émet 13 % des gaz à effet de serre alors que le secteur ne représente que 2 % des consommations d'énergie.

Le diagnostic a permis de définir la mobilité et l'habitat/bâti comme les 2 axes où il faudra fournir le plus d'efforts pour adapter le territoire au changement climatique. Les enjeux identifiés pour la qualité de l'air sont concentrés sur les axes mobilité et agriculture.

Quatre enjeux clés fondent la stratégie du PCAET et alimentent le plan d'action :

- **Poursuivre la mobilisation et la sensibilisation des acteurs ;**
- **Rendre le territoire moins vulnérable au changement climatique ;**
- **Veiller à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire ;**
- **Massifier le développement des énergies renouvelables.**

Le PCAET prévoit un plan d'actions composé de 8 axes :

- Exemplanité de la Communauté de communes et communes : améliorer l'écoresponsabilité de la Communauté de communes est une priorité pour initier la mise en œuvre du Plan Climat ;

Exemple d'actions :

- *Réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation thermique des bâtiments et des équipements ;*
- *Mise en place d'un programme de prévention des déchets avec un volet dédié à la réduction des déchets ;*
- *Création d'un Plan de Déplacement Administratif.*

- Information, Sensibilisation, Education à l'environnement et au développement durable, accompagnement au changement, car il n'y aura pas de transition écologique réussie sans une mobilisation générale et sans renforcer l'éducation à l'environnement ;
Exemples d'actions :
 - *Accompagnement et mobilisation des foyers dans la transition écologique ;*
 - *Réalisation d'un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les écoles*
- Développer l'économie locale en s'appuyant sur le développement durable : pour augmenter l'attractivité du territoire et la compétitivité de ses entreprises ;
Exemples d'actions :
 - *Aider à faire naître et grandir des entreprises inscrites dans une démarche de développement durable ;*
 - *Améliorer la vente en circuits-courts ;*
 - *Favoriser un tourisme plus éco-responsable.*
- La mobilité : premier enjeu dans le territoire, il faut développer les déplacements alternatifs à la voiture thermique « en solo » et diminuer le besoin de se déplacer ;
Exemples d'actions :
 - *Définir une stratégie de développement du vélo et de changement des pratiques ;*
 - *Renforcer les services dans les gares ;*
 - *Produire une stratégie globale mobilité.*
- Le bâtiment et l'habitat : l'habitat est le deuxième enjeu majeur, la rénovation des bâtiments anciens est la priorité ;
Exemples d'actions :
 - *Intégrer et animer un programme de rénovation de l'ancien (en cours) ;*
 - *Mobiliser et soutenir la filière de la rénovation énergétique.*
- L'agriculture, la forêt et la viticulture, afin de préserver, développer et valoriser les productions du territoire tout en améliorant leur impact environnemental ;
Exemples d'actions :
 - *Accompagnement des agriculteurs sur leurs pratiques ;*
 - *Création d'une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone.*
- Les nouvelles énergies, pour augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations d'énergies ;
Exemples d'actions :
 - *Création d'une charte d'orientation pour les énergies renouvelables ;*
 - *Réalisation d'un plan d'action pour le développement de 2 filières d'énergies renouvelables.*
- L'eau et la biodiversité : des ressources précieuses, menacées, à préserver.
Exemples d'actions :
 - *Diversification des ressources en eau sur le territoire ;*
 - *Conservation et restauration d'une trame verte et bleue résiliente ;*
 - *Mise en œuvre d'un plan d'amélioration du petit cycle de l'eau.*

6. Les enjeux environnementaux

Un enjeu transversal : la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire

La lutte contre le changement climatique constitue un enjeu transversal qui suppose de viser un développement urbain vertueux en termes d'artificialisation des sols, de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de préservation de la ressource en eau et de préservation de la biodiversité.

Les principaux leviers d'actions d'un document d'urbanisme consistent à **limiter les effets de l'urbanisation sur le climat et la santé humaine** mais également à **renforcer la capacité d'adaptation du territoire** aux effets du changement climatique :

- En limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols,
- En intégrant les risques naturels et les phénomènes d'aggravation des aléas climatiques (inondations, tempêtes, canicules...),
- En limitant la fragmentation des espaces agricoles, naturels et forestiers par une identification et une protection de la trame verte et bleue locale,
- En intégrant la biodiversité dans les aménagements,
- En favorisant la performance énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables,
- En réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques liés au transport individuel,
- et en maîtrisant les prélèvements sur une ressource en eau fragilisée par le réchauffement climatique compte-tenu de la baisse attendue du niveau des nappes et des cours d'eau.

Un enjeu majeur : la préservation de la ressource en eau

La commune de Valforêt ne compte aucun cours d'eau sur son territoire mais le sous-sol abrite une ressource importante qui alimente en eau potable les villages du secteur. La commune, située dans le bassin versant de l'Ouche, est classée en Zone de Répartition des Eaux en raison d'un déficit chronique de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. La ressource subit également une pression liée aux épandages agricoles et aux rejets domestiques. Le principal enjeu consistera donc à **préserver les sources et les zones d'alimentation des captages d'eau potable**, mais surtout à **modérer le développement urbain** afin de limiter l'imperméabilisation des sols et de garder la maîtrise des prélèvements et des rejets. Le document d'urbanisme peut inciter aux économies d'eau, voire imposer la récupération des eaux pluviales pour toute nouvelle construction.

La préservation de la ressource en eau passe également par la protection du massif forestier et du réseau de haies qui participent à la régulation et à l'épuration des eaux de ruissellement.

Des enjeux forts de biodiversité

Le territoire de Valforêt est entièrement inclus dans le site Natura 2000 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune ». Les vastes massifs forestiers constituent des réservoirs de biodiversité majeurs mais les enjeux portent également sur le réseau de pelouses sèches et de pelouses marneuses qui abritent plusieurs espèces rares et menacées. Ces milieux sont fragmentés et menacés par la déprise agricole (enfrichement, enrésinement). Les prairies ont sensiblement régressé sur le territoire au profit des grandes cultures, elles subsistent au sein et en périphérie des villages, ainsi que sur certains versants. La fragmentation des milieux herbacés constitue une menace pour les espèces liées à ces milieux qui se retrouvent isolées et vulnérables. Des secteurs cultivés des plateaux présentent également un intérêt écologique en raison de la présence d'espèces messicoles rares. Et les rares points d'eau du territoire (mares, lavoirs) sont indispensables pour la reproduction des amphibiens.

Les enjeux de préservation de la biodiversité concernent l'urbanisme mais également les pratiques agricoles et sylvicoles qui dépassent le cadre du PLU. Si le PLU peut préserver ou protéger certains éléments du patrimoine naturel et encadrer les futurs aménagements, il ne peut qu'encourager certaines pratiques agricoles ou sylvicoles.

Les principaux enjeux de biodiversité à Valforêt consisteraient à :

- Préserver les massifs forestiers *et encourager une sylviculture favorable à la biodiversité : futaie jardinée, îlots de sénescence...*). La préservation doit porter sur les forêts naturelles historiquement boisées. Les formations de pins colonisant d'anciennes pelouses sèches pourraient retrouver une vocation agricole qui serait profitable à la biodiversité par le biais d'un pastoralisme adapté ;
- Protéger les secteurs de pelouses sèches et les pelouses marneuses *et favoriser la réouverture des secteurs enfrichés ou colonisés par les pins* ; l'inconstructibilité de ces milieux doit rester le principe de base ;
- Favoriser d'une manière générale les mosaïques paysagères, sources de diversité écologique. Certains secteurs en périphérie des villages présentent des enjeux forts pour la biodiversité, associant prairies naturelles, vergers, haies, friches et murets en pierre sèche. Il conviendrait d'éviter tout étalement urbain sur les secteurs de réservoirs de biodiversité identifiés.
- Protéger le réseau de haies et de bosquets *et encourager son développement dans les espaces agricoles qui en sont dépourvus* ;
- *Encourager le pastoralisme et les pratiques culturales extensives favorisant les mosaïques paysagères* ;
- Protéger les points d'eau du territoire : sources, mares, lavoirs ;
- Eviter toute extension urbaine sur les hauteurs des coteaux en conservant une « zone tampon » agricole avec le massif forestier ;
- Favoriser la biodiversité dans les aménagements :
 - limiter l'imperméabilisation des sols et les mouvements de terre de type remblais/déblais (adapter les constructions à la pente),
 - préserver les arbres existants, ou compenser leur suppression,
 - réglementer les plantations : interdire la plantation d'espèces exotiques envahissantes et prendre en compte les stations inventoriées en cas d'aménagement (traitement des terres contaminées), favoriser les essences locales et la diversité des essences dans toute plantation,
 - réglementer les clôtures afin de favoriser la libre circulation de la faune sauvage,
 - lutter contre la pollution lumineuse.

Un cadre de vie à préserver

La commune de Valforêt offre un paysage et un cadre de vie de qualité à forte identité rurale. Le Plan Local d'Urbanisme peut contribuer à préserver cette identité et ce cadre de vie :

- En stoppant l'étalement urbain et en limitant l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols ;
- En préservant la trame végétale dans le village et en ceinture du village : si l'urbanisation des dents creuses doit rester le principe de base avant toute extension, la densification doit rester mesurée sur certains secteurs où les jardins et les vergers participent à la qualité du cadre de vie local (esthétique, confort climatique, limitation du ruissellement) ;
- En protégeant le réseau de haies et les vergers (à minima les vergers remarquables identifiés sur Clémencey) ;
- En préservant les points de vue remarquables et les perspectives paysagères sur les villages (silhouettes urbaines, ceintures végétales) et depuis les villages ;
- En prenant en compte les risques naturels (mouvement de terrain, ruissellement), avec un principe d'évitement des zones d'aléa fort et la mise en place de mesures visant à éviter d'aggraver le risque : limitation de l'imperméabilisation des sols, gestion des eaux pluviales à la source, rappel des dispositions constructives à mettre en œuvre sur les sols argileux. Sur ce dernier point, une plaquette d'information est jointe en annexe 4.
- En maintenant l'ouverture du paysage sur les coteaux : la marge de manœuvre du PLU reste toutefois limitée pour lutter contre l'enfrichement des pelouses sèches.

- En assurant l'intégration paysagère des nouvelles constructions, en harmonie avec le terrain naturel et avec les constructions avoisinantes, et en accordant une large place au végétal dans tout aménagement. Il est vivement conseillé de limiter la hauteur des remblais, des murs de soutènement ou des enrochements et de privilégier une adaptation des constructions à la pente du terrain naturel. Il est également conseillé d'éviter les haies monospécifiques de thuyas, de cyprès ou de laurier cerise qui banalisent les paysages du fait de leur utilisation massive dans toutes les régions de France. Leur aspect compact et uniforme les assimile parfois à du «béton vert». Une haie diversifiée composée d'essences locales est plus résistante aux maladies et s'intègre mieux dans le paysage, en respectant l'identité régionale.

Une empreinte carbone et des consommations énergétiques à maîtriser

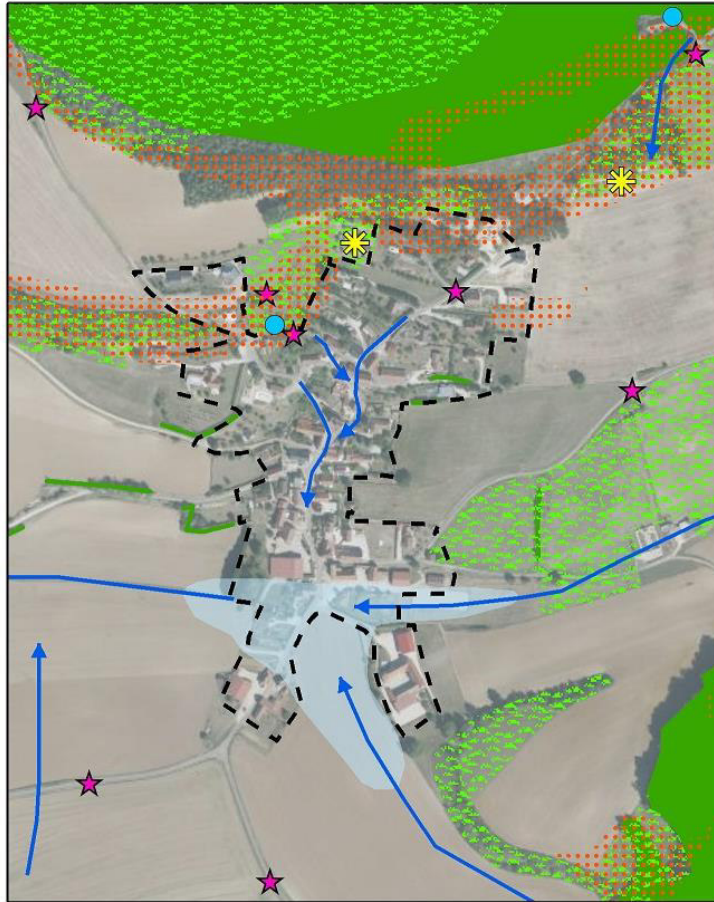
Valforêt est une commune rurale à faible densité de population, peu émettrice de gaz à effet de serre et peu consommatrice d'énergie. Les vastes massifs forestiers jouent un rôle important de puits à carbone. Le territoire doit néanmoins faire face au changement climatique et contribuer à réduire son empreinte carbone et ses consommations énergétiques. Le PLU ne peut pas intervenir sur le secteur agricole, principal émetteur de gaz à effet de serre avec le secteur des transports routiers sur la commune. L'usage de la voiture individuelle reste également indispensable sur ce territoire rural dépourvu de transports en commun et de commerces.

Les principaux enjeux à Valforêt consisteront donc à protéger le massif forestier et à limiter l'artificialisation des sols qui jouent un rôle majeur de « puits à carbone », mais également à favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables et décarbonées, notamment le développement de l'énergie solaire (orientation des constructions fonction de l'ensoleillement, choix des matériaux, réhabilitation et isolation du bâti...).

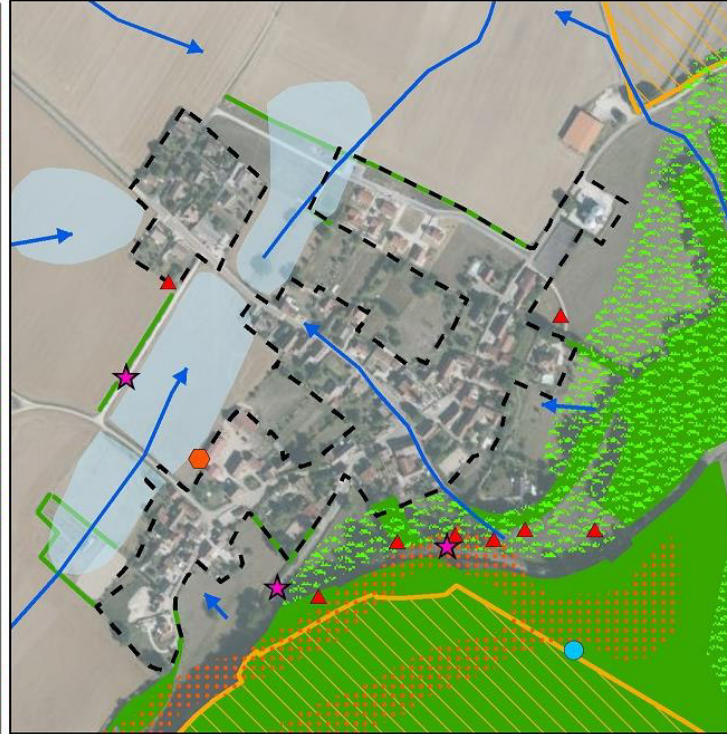
Opportunité d'une chaufferie collective ?

Méthanisation ? (attention, énergie non décarbonée)

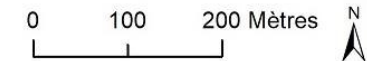
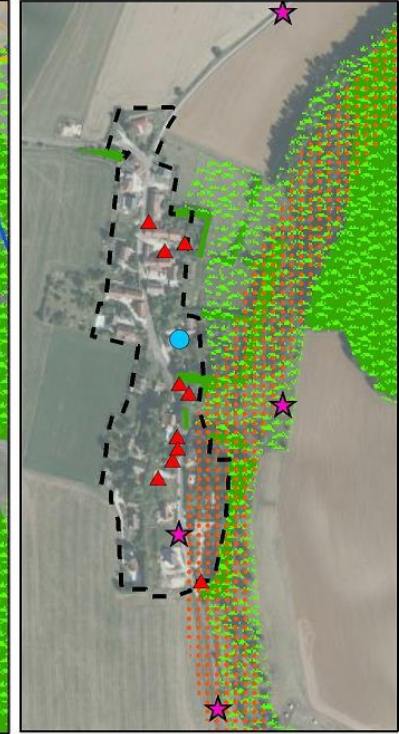
Clémencey



Quemigny



Poisot



--- Limiter l'étalement urbain / Conserver une zone tampon avec la forêt

Conserver une trame végétale dans les villages (prairies, vergers, haies, jardins)

Favoriser la biodiversité dans les aménagements / Adapter les constructions à la pente

Encourager l'utilisation des énergies renouvelables

→ Prendre en compte le ruissellement / Limiter l'imperméabilisation des sols

■ Eviter les secteurs favorables aux inondations par ruissellement

- Eviter les zones d'aléa fort pour le mouvement de terrain
- Prendre en compte les cavités naturelles (inconstructibilité)
- Protéger les captages d'eau potable (périmètre de protection)
- Protéger les points d'eau (mares, sources, lavoirs)
- Protéger la forêt, les haies et les bosquets (hors pelouses)
- Protéger les réservoirs de biodiversité
- ▲ Prendre en compte les espèces exotiques envahissantes
- ☀ Protéger les vergers remarquables
- ★ Préserver les points de vue et les perspectives paysagères

Illustration 33 : Spatialisation des enjeux environnementaux sur les villages

Bibliographie

ADEME, Alterre Bourgogne, CRC (2012) – Le changement climatique en Bourgogne (1961-2040). 6 pages. **Agence Paysages, Canopée, Carto Graphic** (2010) – Atlas des paysages de la Côte d’Or. Pour le compte de la Direction Départemental des Territoires de la Côte d’Or.

Alterre Bourgogne-Franche-Comté (2020) – Impacts climatiques. Les temps changent en Bourgogne-Franche-Comté : adaptons-nous ! – Périodique « Repères » n°80 (Novembre 2020). 24 pages.

CEREMA (2016) – Atlas des mouvements de terrain du département de la Côte d’Or.

DDT de Côte d’Or, Service préservation et aménagement de l’espace, Bureau planification et prévention des risques technologiques (2022) – Porter à Connaissance des Services de l’Etat réalisé dans le cadre de l’élaboration du PLU de Valforêt.

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, Direction de la Biodiversité et du Développement Durable - Documents non datés réalisés dans le cadre du projet SILENE, avec la participation du Conservatoire botanique national du bassin parisien, de la Société d’Histoire Naturelle d’Autun, du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne, de l’Association Pirouette Cacahuète, de la Ligue pour la protection des Oiseaux de Côte d’Or et de Saône-et-Loire, de Sigogne Bourgogne-Franche-Comté et de Bourgogne Nature.

- Valforêt, *Plan Local de Biodiversité* (Plaquette synthétique de 4 pages).
- Valforêt, *Document d’aide à la décision pour la prise en compte de la biodiversité* (10 pages).

Ora Environnement (2020) – *Projet d’agrovoltisme de Chambœuf et Valforêt. Etude d’impact*. Etude réalisée pour le compte de Total Quadran. 362 pages.

Smeaoba, 2009 – *SAGE et Contrat de rivière de la Vallée de l’Ouche. Etat initial, Tome 1 Présentation du bassin versant de l’Ouche*.

Urbicand / Soberco Environnement - SCoT des Agglomération de Beaune, Nuits-Saint-Georges, Gevrey-Chambertin.

- Rapport de présentation (version projet juin 2020)
- Document d’Orientations et d’objectifs (version projet n°2 de Mai 2022)

Territoires et paysages, DREAL Bourgogne-Franche-Comté (2022) – Etude portant sur les paysages remarquables de région Bourgogne-Franche-Comté. Paysage remarquable des Hautes Côtes. 4 pages.

Sites internet consultés :

https://www.insee.fr	https://www.sigogne.org/carto
https://www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/	http://cbnbp.mnhn.fr
http://www.geoportail.gouv.fr	http://faune.bourgogne-nature.fr
http://www.georisques.gouv.fr	http://inpn.mnhn.fr
http://infoterre.brgm.fr	http://www.oiseaux-cote-dor.org
https://bourgogne.websol.fr/carto	https://www.oiseaux.net
http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr	http://lepinet.fr/lep
https://ouche.fr	http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-de-bourgogne-a7202.html
https://carto.ideobfc.fr/1/carte_generaliste_dreal_bfc.map	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/9/TVB2.map
https://www.irs.fr	https://www.lightpollutionmap.info
http://www.meteofrance.com	
https://www.climats-bourgogne.com	
https://www.opteer.org	

ANNEXE 1 :

Fiche descriptive de la Znieff de type 2 « Côte et arrière-côte de Dijon »
(DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2016)

COTE ET ARRIERE COTE DE DIJON

ZNIEFF DE TYPE 2

Identifiant national : **260014997**

Identifiant régional : 12001000

Dernière date de modification INPN : 22/11/2016

Description géographique

Superficie (ha) : 49201.56

Altitude : de 251.00 à 641.00 m.

Communes : Plombières-lès-Dijon (21), Ladoix-Serrigny (21), Dijon (21), Semezanges (21), Quemigny-Poisot (21), Giséy-sur-Ouche (21), Urcy (21), Aloxe-Corton (21), Clémencey (21), Segrois (21), Meuilley (21), Grenant-lès-Sombornon (21), Ternant (21), Chaux (21), Colombier (21), Antheuil (21), Veuvey-sur-Ouche (21), Arcey (21), Premeaux-Prissey (21), Bligny-sur-Ouche (21), Velars-sur-Ouche (21), Bouze-lès-Beaune (21), Marsannay-la-Côte (21), La Bussière-sur-Ouche (21), Thorey-sur-Ouche (21), Corcelles-les-Monts (21), Villers-la-Faye (21), Corgoloin (21), Remilly-en-Montagne (21), Curley (21), Morey-Saint-Denis (21), Couchey (21), Fixin (21), Vosne-Romanée (21), Pernand-Vergelesses (21), Bouilland (21), Reulle-Vergy (21), Sainte-Marie-sur-Ouche (21), Flavignerot (21), Saint-Jean-de-Boeuf (21), Gevrey-Chambertin (21), Quincey (21), Chamboeuf (21), Bévy (21), Fleurey-sur-Ouche (21), Messanges (21), Bouhey (21), Agey (21), Arcenant (21), Chenôve (21), Curtil-Vergy (21), L'Étang-Vergy (21), Magny-lès-Villers (21), Gergueil (21), Aubaine (21), Nuits-Saint-Georges (21), Villars-Fontaine (21), Échevronne (21), Barbirey-sur-Ouche (21), Comblanchien (21), Marey-lès-Fussey (21), Savigny-lès-Beaune (21), Bessey-en-Chaume (21), Saint-Victor-sur-Ouche (21), Chambolle-Musigny (21), Beaune (21), Collonges-lès-Bévy (21), Détain-et-Bruant (21), Fussey (21), Flagey-Echézeaux (21), Brochon (21), Chevannes (21), Crugey (21)

ZNIEFF de type 1 Inclues dans cette ZNIEFF de type 2 :

260030361 COMBES DE VILLERS-LA-FAYE ET MONT SAINT-VICTOR

260014999 COMBES ET GROTTES DE SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ

260012291 COMBE DU PRE

260005936 COMBES ET PLATEAUX DE SAVIGNY-LES-BEAUNE ET BOUILLAND

260012295 COMBE VENAIT

260012296 BOIS DE SEMEZANGES (BOIS DE MONTFEE)

260005934 COMBES DE NOTRE DAME D'ETANG, DE LA JEUNE RONCE ET DU BOIS DE LA MIALLE

260030385 ROCHES DE VEUVEY-SUR-OUCHÉ

260012299 VALLON DE REULLE-VERGY

260015041 OUCHEROTTE

260005935 COMBE DE GERGUEIL

ZNIEFF de type 1 Inclues dans cette ZNIEFF de type 2 :

260030388 GROTTES DE TERNANT

260030383 CARRIERE SOUTERRAINE DE CRUGEY

260012285 VALLON DE COLLONGES

260005932 COMBE DU DIABLE

260030369 MARE DE LA POLISOTTE

260030475 BOIS DE MENAGEON A URCY

260030364 PELOUSES ET PRE-BOIS DE PERNAND-VERGELESSES, BESSEY-EN-CHAUME ET THOREY-SUR-OUCHÉ

260030354 NUITS-SAINT-GEORGES ET SES COTEAUX

260030386 COMBE DU BOIS DE VAUXELLE A LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHÉ

260030366 PELOUSES ET BOSQUETS DE CREPEY

260030359 COTEAU DE MEUILLEY

260030355 VALLEE DU MEUZIN ENTRE MESSANGES ET MEUILLEY

260030353 PLATEAU DE CURLEY

260012286 MONTAGNE DE VILLARS

260005907 COTE SUD DIJONNAISE DE MARSANNAY A NUITS-SAINT-GEORGES

260012288 VALLON D'ANTHEUIL

260012313 COMBE PERTUIS

Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF :

260014897 - VALLEE DE LA MOUILLE

Critères d'intérêt**Patrimoniaux**

Ecologique

Faunistique

Poissons

Amphibiens

Reptiles

Oiseaux

Mammifères

Odonates

Lépidoptères

Insectes

Ptéridophytes

Phanérogames

Fonctionnels

Fonctions de régulation hydraulique

Fonctions de protection du milieu physique

Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Expansion naturelle des crues

Ralentissement du ruissellement

Soutien naturel d'étiage

Auto-épuration des eaux

Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Étapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs

Zone particulière d'alimentation

Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

Paysager

Géomorphologique

Historique

Commentaire sur les intérêts :

aucun commentaire

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES CONCERNÉS

Arrêté de Protection du Biotope

Identifiant MNHN	nom	arrêté	fiche
en attente	20 - FPHD / Corniches calcaires - Entité n° 20 - Faucon pèlerin et hibou		
en attente	18 - FPHD / Corniches calcaires - Entité n° 18 - Faucon pèlerin et hibou		
en attente	17 - FP / Corniches calcaires - Entité n° 17 - Faucon pèlerin / La Grande Dore		
en attente	19 - FP / Corniches calcaires - Entité n° 19 - Faucon pèlerin / Haute vallée du		
en attente	16 - FP / Corniches calcaires - Entité n° 16 - Faucon pèlerin / Trou du Duc		
en attente	21 - FP / Corniches calcaires - Entité n° 21 - Faucon pèlerin / Clavoillon		
en attente	15 - FP / Corniches calcaires - Entité n° 15 - Faucon pèlerin / Combe Venait		

Réserve naturelle Nationale

Identifiant MNHN	Nom	Fiche
FR3600157	COMBE LAVAUX - JEAN ROLAND	

Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale









Identifiant ZPS	Nom	FSD	Docob	Arrêté	Fiche
FR2612001	Arrière Côte de Dijon et de Beaune				

Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation

Identifiant ZSC	Nom	FSD	Docob	Arrêté	Fiche
FR2601012	Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne				
FR2601000	Forêts, éboulis de la vallée du Rhoin et du ravin d'Antheuil				
FR2600975	Cavités à chauve-souris en Bourgogne				
FR2600956	Milieus forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise				

Site classé

Identifiant site	Nom	Acte	Fiche
SC_21_044	Combe Pévenelle à Couchey		
SC_21_042	Combe de Brochon		
SC_21_039	Trou de la Grande Dore à Bouilland		
SC_21_033	Trou du Duc à Arcenant		
SC_21_032	Puits Groseille à Arcenant		
SC_21_022	Combe Lavaux à Gevrey-Chambertin		
SC_21_018	Combe de la Serrée à Nuits Saint Georges		

Identifiant site	Nom	Acte	Fiche
SC_21_016	Combe de Chambolle-Musigny		
SC_21_007	Avenues du château à Savigny-les-Beaune		
SC_21_006	Parc Noisot à Fixin		
SC_21_005	Hêtre de La Bussière-sur-Ouche (arbre abattu)		

Site inscrit

Identifiant site	Nom	Acte	Fiche
SI_21_060	Village de Pernand-Vergelesses		
SI_21_050	Grottes d'Antheuil		
SI_21_047	Bois de sapins de la Combe de Fixin		
SI_21_035	Combe de Fixey		
SI_21_033	Butte de Vergy et ruines de l'abbaye		
SI_21_030	Combe de Fixin		
SI_21_026	Site de Roche Percée à Bouilland		
SI_21_019	Combe à la Vieille et falaises de Bouilland		
SI_21_013	Ruines de l'abbaye Sainte-Marguerite à Bouilland		
SI_21_011	Ruines du château de Marigny à Saint-Victor-sur-Ouche		
SI_21_008	Château et parc de Montculot à Urcy		
SI_21_007	Site des Roches à Arcey		
SI_21_004	Pont sur l'Ouche à Sainte-Marie-sur-Ouche		
SI_21_003	Site de Fontaine Froide à Savigny-les-Beaune		
SI_21_002	Abords du Puits Groseille à Arcenant		
SI_21_001	Combe de la Serrée à Nuits Saint Georges		

Réserve Biologique

Identifiant MNHN	Nom	Fiche
FR2400256	BOIS DE RUERE (DU)	

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Ce vaste ensemble de plateaux calcaires, qui s'étend de l'autoroute A6 au sud, à la vallée de l'Ouche à l'ouest et au nord, comprend deux parties : la Côte Dijonnaise et la Montagne d'arrière-côte.

La Côte Dijonnaise est formée de chaînons calcaires entrecoupés par de multiples combes orientées est-ouest avec opposition de versants. Les boisements et les cultures dominent, émaillés de pelouses et de fruticées à Buis (*Buxus sempervirens*) sur les pentes. Le vignoble se développe sur le côté est.

La Montagne d'arrière-côte est marquée par un relief imposant, creusé par de nombreuses vallées sans réseau hydrographique de surface; elle est dominée par des forêts diversifiées. Ce secteur dépasse souvent les 500m d'altitude. Les fonds de combes sont soumis à des conditions montagnardes. Les versants exposés au sud disposent d'un microclimat sec et ensoleillé.

Le réseau hydrographique est limité au ruisseau du Meuzin à l'est et à l'Ouche côté ouest (rivière alimentée par les ruisseaux d'Antheuil et de la Gironde). Ces cours d'eau reçoivent les eaux d'infiltration des plateaux calcaires et sont encadrés par quelques prairies bocagères et quelques zones humides.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats variés (rochers et friches calcaires, massifs forestiers et abords de cours d'eau), avec la faune et la flore qui y est inféodée. De nombreuses espèces végétales et animales sont adaptées aux conditions tantôt sèches et ensoleillées, tantôt montagnardes et froides qui règnent sur le site.

1) Différents milieux sur calcaires secs caractérisent ce site et dénotent une ambiance méridionale avec :

- de la végétation des fentes de rochers calcaires, habitats d'intérêt européen,
- de la végétation des éboulis calcaires, habitats d'intérêt européen,
- différents types de pelouses sur terrains calcaires, habitats d'intérêt européen,
- des prairies sèches de fauche, habitats d'intérêt européen,
- des ourlets herbacés, habitats d'intérêt régional,
- des landes à Genévriers (*Juniperus communis*), habitats d'intérêt européen,
- des fourrés à Buis (*Buxus sempervirens*), habitats d'intérêt régional.

Une grande diversité d'espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont été répertoriées au niveau des falaises et des pentes les plus arides avec par exemple :

- la Lunetière de Dijon, (*Biscutella divionensis*), plante de falaise calcaire microendémique, en station unique à Gevrey-Chambertin, protégée réglementairement et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France,
- la Scorzonère d'Autriche (*Scorzonera austriaca*), plante des corniches calcaires localisée dans la Combe Lavaux dans la Côte Dijonnaise,
- l'Athamante de Crète (*Athamanta cretensis*), plante de rochers exceptionnelle en Bourgogne,
- le Chiffre (*Argynnis niobe*), papillon rare des pelouses, en limite nord-ouest de son aire de répartition,
- la Coronelle d'Autriche (*Coronella austriaca*), reptile des milieux chauds protégé réglementairement,
- le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), rapace d'intérêt européen considéré comme nicheur rare en Bourgogne et connu pour nicher dans les zones de carrières ou d'affleurement rocheux naturel,
- le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), rapace nicheur rare en Bourgogne et d'intérêt européen; ses sites potentiels de nidification sont limités, nécessitant à la fois des falaises dégagées, une aire inaccessible aux prédateurs carnivores et des espaces de tranquillité au moment de la reproduction.

2) En fonction de la nature des sols, de la pente et de l'exposition, les milieux boisés sont très diversifiés avec :

- de la hêtraie sur sols calcaires bien exposés, d'intérêt européen,
- de la hêtraie-chênaie fraîche sur terrains calcaires, d'intérêt européen,
- de la forêt mixte de ravin, d'intérêt européen,
- de la chênaie pubescente sur sols arides et bien exposés, d'intérêt régional,
- de la chênaie-charmaie-frênaie sur sols riche et profonds, d'intérêt régional.

Diverses espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont été répertoriées dans les boisements avec par exemple :

- la Pivoine mâle (*Paeonia mascula*), plante forestière exceptionnelle en Bourgogne et d'intérêt européen, inscrite au livre rouge de la flore menacée de France,
- la Violette étonnante (*Viola mirabilis*), plante forestière montagnarde exceptionnelle en Bourgogne,
- la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), rapace nocturne d'intérêt européen, nicheur très rare en Bourgogne,
- le Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*), papillon forestier d'intérêt européen, très rare en Bourgogne et inscrit au livre rouge de la faune menacée de France.

3) Les sources et les cours d'eau comme l'Ouche accueillent une faune et une flore déterminante pour l'inventaire ZNIEFF avec par exemple :

- le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), oiseau qui se reproduit et se nourrit au niveau des cours d'eau,
- la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot (*Cottus gobio*), deux poissons d'intérêt européen indicateurs d'une bonne qualité d'eau,
- l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), orchidée de marais rare en Bourgogne, protégée réglementairement et notée sur l'un des très rares marais alcalin de pente de l'arrière-côte (habitat d'intérêt régional).

4) Les milieux souterrains (grottes naturelles, carrières souterraines) jouent un rôle important pour l'hibernation des chauves-souris d'intérêt européen, avec par exemple le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*). Ces deux espèces présentent également des colonies de mise bas en bâtiments.

Enfin, les autres habitats naturels et semi-naturels (friches calcaires, milieux rocheux, forêts, cours d'eau) constituent des sites de reproduction et d'alimentation pour des espèces à grand déplacement comme :

- le Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*), rapace nicheur très rare en Bourgogne, d'intérêt européen,
- le Chat sauvage (*Felis sylvestris*), mammifère protégé réglementairement,

- l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), rapace d'intérêt européen, nicheur rare en Bourgogne.

Ce patrimoine dépend :

- d'un élevage et d'une agriculture extensifs, respectueux des haies, des milieux prairiaux, des cours d'eau, des mares et des zones humides,

- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes: lisières, clairières, layons, milieux humides, etc.,

- de l'absence de dérangement au niveau des parois rocheuses, lieu de vie d'espèces sensibles.

Les pelouses sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts, aussi une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Il convient de ne pas planter d'avantage de pelouses en vignes ou en résineux.

Le patrimoine souterrain est sensible : le dérangement provoque le réveil des chauves-souris et la surconsommation de leurs réserves énergie, ce qui peut compromettre leur survie en période hivernale.

COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS

Statuts de propriété

Commentaire sur statuts de propriété :

aucun commentaire

Activités Humaines

- Agriculture

- Sylviculture

- Elevage

- Chasse

- Tourisme et loisirs

- Habitat dispersé

- Urbanisation discontinue, agglomération

- Circulation routière ou autoroutière

- Exploitations minières, carrières

- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines :

aucun commentaire

Géomorphologie

- Ruisseau, torrent

- Rivière, fleuve

- Lit majeur

- Source, résurgence

- Rivière et lac souterrains

- Karst

- Plateau

- Affleurement rocheux

- Falaise continentale

- Eboulis
- Sommet
- Combe
- Gorge, ravin
- Grotte

Commentaire sur la géomorphologie :
aucun commentaire

ANNEXE 2 :

Fiche descriptive du site Natura 2000 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune »
(INPN, 2010)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2612001 - Arrière côte de Dijon et de Beaune

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR2612001

1.3 Appellation du site

Arrière côte de Dijon et de Beaune

1.4 Date de compilation

31/03/2004

1.5 Date d'actualisation

30/06/2010

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Bourgogne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/03/2018



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036932125&dateTexte=&categorieLien=id>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,8°

Latitude : 47,13333°

2.2 Superficie totale

60720 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
26	Bourgogne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
21	Côte-d'Or	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
21014	ANTHEUIL
21017	ARCENANT
21018	ARCEY
21030	AUBAINE
21032	AUBIGNY-LA-RONCE
21037	AUXEY-DURESSSES
21045	BARBIREY-SUR-OUCHES
21050	BAUBIGNY
21054	BEAUNE
21065	BESSEY-EN-CHAUME
21070	BEVY
21087	BLIGNY-SUR-OUCHES
21092	BOUILLAND
21099	BOUZE-LES-BEAUNE
21110	BROCHON
21120	BUSSIÈRE-SUR-OUCHES
21133	CHAMBOLLE-MUSIGNY



21132	CHAMB#UF
21162	CHAUX
21166	CHENOVE
21169	CHEVANNES
21182	COLLONGES-LES-BEVY
21184	COLOMBIER
21186	COMBLANCHIEN
21192	CORCELLES-LES-MONTS
21194	CORGOLOIN
21195	CORMOT-VAUCHIGNON
21200	COUCHEY
21214	CRUGEY
21217	CURLEY
21219	CURTIL-VERGY
21221	CUSSY-LA-COLONNE
21228	DETAIN-ET-BRUANT
21241	ECHEVRONNE
21254	ETANG-VERGY
21265	FIXIN
21267	FLAGEY-ECHEZEAUX
21270	FLAVIGNEROT
21273	FLEUREY-SUR-OUCHÉ
21289	FUSSEY
21293	GERGUEIL
21295	GEVREY-CHAMBERTIN
21300	GISSEY-SUR-OUCHÉ
21606	LADOIX-SERRIGNY
21360	LUSIGNY-SUR-OUCHÉ
21368	MAGNY-LES-VILLERS
21384	MAREY-LES-FUSSEY
21390	MARSANNAY-LA-COTE
21397	MAVILLY-MANDELOT
21401	MELOISEY
21407	MESSANGES
21409	MEUILLEY



21412	MEURSAULT
21427	MONTCEAU-ET-ECHARNANT
21428	MONTHELIE
21442	MOREY-SAINT-DENIS
21450	NANTOUX
21461	NOLAY
21464	NUITS-SAINT-GEORGES
21480	PERNAND-VERGELESSES
21492	POMMARD
21506	PREMEAUX-PRISSEY
21512	PULIGNY-MONTRACHET
21523	REULLE-VERGY
21527	ROCHEPOT
21541	SAINT-AUBIN
21559	SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE
21553	SAINT-JEAN-DE-B#UF
21569	SAINT-ROMAIN
21578	SAINT-VICTOR-SUR-OUCHE
21583	SANTOSSE
21590	SAVIGNY-LES-BEAUNE
21597	SEGROIS
21601	SEMEZANGES
21625	TERNANT
21634	THOREY-SUR-OUCHE
21650	URCY
21178	VALFORET
21327	VAL-MONT
21661	VELARS-SUR-OUCHE
21673	VEUVEY-SUR-OUCHE
21688	VILLARS-FONTAINE
21698	VILLERS-LA-FAYE
21712	VOLNAY
21714	VOSNE-ROMANEE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A215	Bubo bubo	p	10	20	p	R	G	C	A	C	A
B	A223	Aegolius funereus	p	0	2	p	V	M	C	C	B	C
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	100	200	p	R	M	C	C	C	B
B	A229	Alcedo atthis	p	5	15	p	R	P	C	C	C	C
B	A234	Picus canus	p	20	30	p	R	M	C	B	C	B
B	A236	Dryocopus martius	p	30	80	p	R	M	C	B	C	B
B	A238	Dendrocopos medius	p	50	100	p	R	P	C	C	C	B
B	A246	Lullula arborea	r	200	400	p	C	P	C	C	C	C
B	A338	Lanius collurio	r	120	150	p	C	P	C	C	C	B



B	A030	Ciconia nigra	c			i	P	DD	C	B	B	B
B	A031	Ciconia ciconia	c			i	P	DD	D			
B	A072	Pernis apivorus	r	1	3	p	C	M	C	C	C	C
B	A073	Milvus migrans	r	0	10	p	R	M	D			
B	A074	Milvus milvus	p	0	2	p	V	M	C	C	C	C
B	A080	Circaetus gallicus	r	5	7	p	V	G	C	B	C	B
B	A082	Circus cyaneus	r	2	5	p	V	M	C	C	C	C
B	A084	Circus pygargus	r	1	5	p	V	M	C	C	C	C
B	A092	Hieraetus pennatus	r	2	5	p	V	P	C	C	B	C
B	A103	Falco peregrinus	p	13	16	p	R	G	C	A	C	B
B	A127	Grus grus	c			i	P	DD	D			
B	A133	Burhinus oedicnemus	r	2	5	p	V	G	C	C	B	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
B		Falco subbuteo			i	P							X



B		Accipiter gentilis	10		i	P						X
B		Streptopelia turtur	488		cmales				X		X	
B		Athene noctua			i	C			X			
B		Apus melba	10	10	p	P						X
B		Upupa epops			i	C			X		X	
B		Jynx torquilla			i	P						X
B		Dendrocopos minor			i	C			X		X	
B		Ptyonoprogne rupestris			i	C			X		X	
B		Tichodroma muraria			i	C			X		X	
B		Lanius excubitor			i	C			X		X	
B		Cinclus cinclus			i	C			X		X	
B		Oenanthe oenanthe			i	C			X		X	
B		Phylloscopus bonelli			i	C			X		X	
B		Lanius senator			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	24 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	10 %
N15 : Autres terres arables	20 %
N16 : Forêts caducifoliées	30 %
N19 : Forêts mixtes	3 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

Autres caractéristiques du site

Le site s'étend sur les plateaux calcaires de la Côte et de l'Arrière Côte de Dijon à Beaune. L'altitude varie de 200m à près de 650m sur les sommets. La zone se caractérise par une mosaïque de milieux forestiers et de milieux ouverts, essentiellement agricoles. Les influences climatiques s'étendent du continental sub-montagnard jusqu'au subméditerranéen.

Vulnérabilité : Les espèces caractéristiques de la zone (Circaète-Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Busards, Pie-grièche écorcheur, Hibou grand-duc, Chouette chevêche) caractérisent les milieux ouverts de pelouses riches en reptiles et gros insectes. La transformation de ces milieux entrainerait inévitablement une régression de ces espèces. Le Bruant ortolan et la Fauvette orphée, espèces caractéristiques de ces milieux, semblent actuellement disparues des pelouses bourguignonnes. Avec l'expansion du Faucon pèlerin en cours, certaines falaises actuellement fréquentées ne bénéficient par d'APB lui assurant la tranquillité à l'époque de la reproduction.

Pour les formations boisées, il faut éviter les boisements à base d'essences exotiques et maintenir en l'état les peuplements. Les projets de création ou d'extension de carrières, ainsi que les implantations d'éoliennes sont susceptibles d'avoir un impact sur les populations d'oiseaux de la zone.

4.2 Qualité et importance

Ce secteur accueille plus de 1/3 de la population nicheuse bourguignonne de Faucon pèlerin, et le Circaète Jean-le-Blanc est régulièrement présent sur la côte et l'arrière côte (quelques couples nicheurs en Bourgogne et de 1 à 5 pour cette zone). Les espèces forestières (pics essentiellement) présentent des densités plus faibles que dans les autres ZPS à dominance forestière. Les combes exposées au Nord sont cependant favorable au Pic noir. A noter la petite population de Chouette de Tengmalm isolée de la population châillonnaise dans les massifs de l'Arrière côte. Les espèces rupestres sont assez bien représentées et l'on peut noter un retour du Grand Duc d'Europe depuis quelques années.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
M	A08	Fertilisation		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
M	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	E03.02	Dépôts de déchets industriels		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Collectivité territoriale	%
Domaine de l'état	%

4.5 Documentation

ONF/CEOB L'aile Brisée, 2003, ZICO BE 04 "Arrière Côte de Dijon et de Beaune", état des lieux et désignation d'une Zone de Protection Spéciale, 37p. + cartes

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
29	Réserve biologique	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	5 %



36	Réserve naturelle nationale	1 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	1 %
42	Réserve naturelle conventionnelle	2 %
21	Forêt domaniale	5 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	25 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Site classé de la Côte méridionale de Beaune, etc.	+	5%
36	Projet de réserve naturelle de la Combe Lavaux	+	2%
38	Sites de reproduction du faucon pèlerin	+	1%
42	Pelouses en convention avec le CSNB	+	1%
21	Fôret domaniale du Grand Hâ, etc.	+	5%
22	Forêts communales soumises	+	25%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Office national de Forêts

Adresse : 11C rue René Char 21000 Dijon

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom :
Lien :



http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFDOC_0535644/document-d-objectifs-du-site-arriere-cote-de-dijon-et-de-beaune

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

ANNEXE 3 :

Paysage remarquable des « Hautes Côtes »

(Territoires & Paysages, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2022)

HAUTES CÔTES

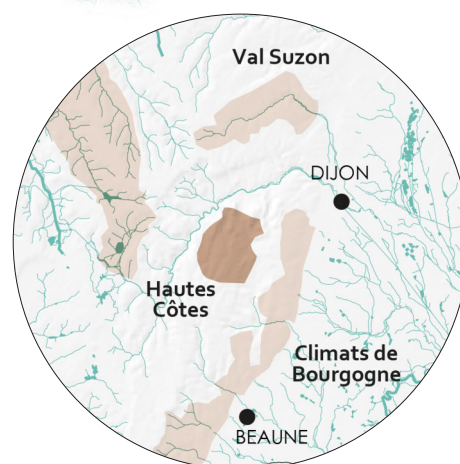
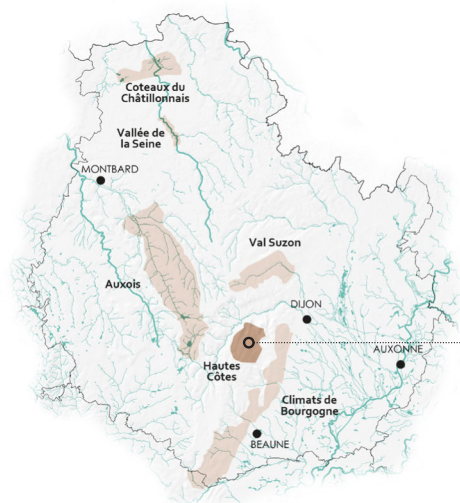
Un paysage de plateau rare préservé de l'influence métropolitaine

Département de la Côte d'Or

Paysages remarquables de la région Bourgogne-Franche-Comté

Les Hautes Côtes présentent un paysage enclavé entre la vallée de l'Ouche et les célèbres Climats de Bourgogne, à une douzaine de kilomètres au Sud-Ouest de Dijon. Pourtant, ce secteur suggère un paysage d'**une ruralité étonnante** au regard de sa proximité avec la métropole bourguignonne. C'est certainement la difficile accessibilité du secteur qui a su préserver ses villages d'un développement urbain peu adéquat mais aussi la topographie singulière pour un secteur de plateau qui a contraint l'évolution des formes d'occupations agricoles.

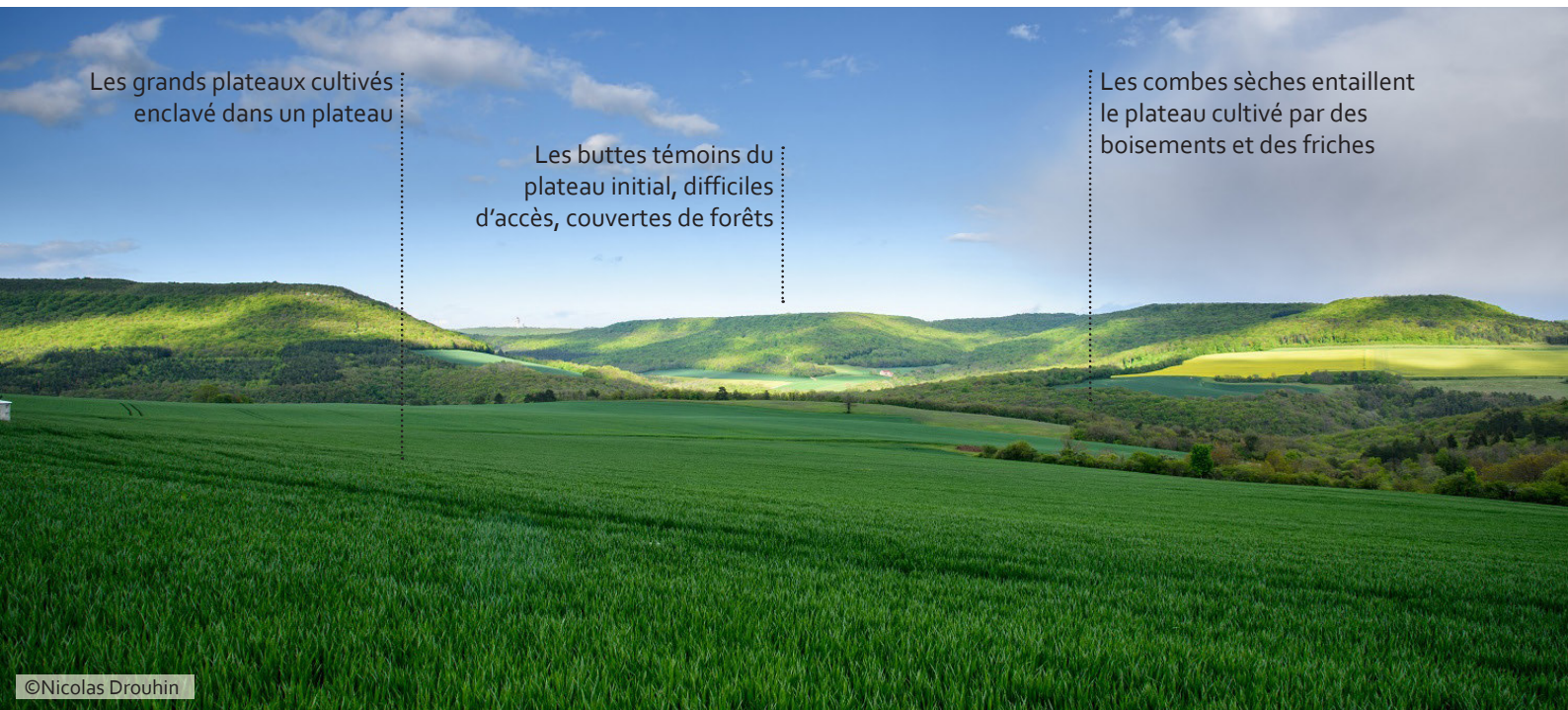
Cette même **topographie joue un rôle prépondérant dans l'esthétique de ce paysage**. Il est inhabituel pour un secteur de plateau en Bourgogne d'avoir conservé de si nombreuses buttes-témoins, donnant l'aspect d'un **plateau enclavé dans un plateau**. Cette **mise en abîme paysagère** offre ainsi une **aire de mise en scène** des plus étonnantes, par des belvédères, des espaces refermés mais aussi des plateaux cultivés largement ouverts. Malgré cette **diversité de paysages** due à ce chahut topographique, c'est **une apparente harmonie et unité** qui structure ce paysage partagé entre forêts sur les hauteurs et les versants et les cultures sur le plateau ondulé en contrebas.



Les grands plateaux cultivés enclavés dans un plateau

Les buttes témoins du plateau initial, difficiles d'accès, couvertes de forêts

Les combes sèches entaillent le plateau cultivé par des boisements et des friches



Sur le plan cognitif, les Hautes Côtes bénéficient de plusieurs atouts. La faible occupation humaine et la **richesse de ses habitats** en font un espace privilégié pour la faune et la flore notamment pour les rapaces et les pelouses calcaires.

Ce territoire s'inscrit dans une **histoire longue** par une présence avérée de l'homme entre les 4^e et les 2^e millénaires avant JC notamment à Ternant. L'aménagement successif du territoire a judicieusement **préserver l'architecture vernaculaire des villages ruraux** qui témoignent d'un aménagement ingénieux d'un territoire aux terroirs plutôt difficiles. Les **affleurements rocheux** notamment au dessus de la combe d'Arcey apportent un **exotisme** non négligeable à ce paysage.

La reconnaissance sociale de ce territoire est moyenne, de par son enclavement mais mériterait d'être mise en avant, stratégiquement. C'est un territoire potentiel d'itinéraire complémentaire pour les Climats de Bourgogne.

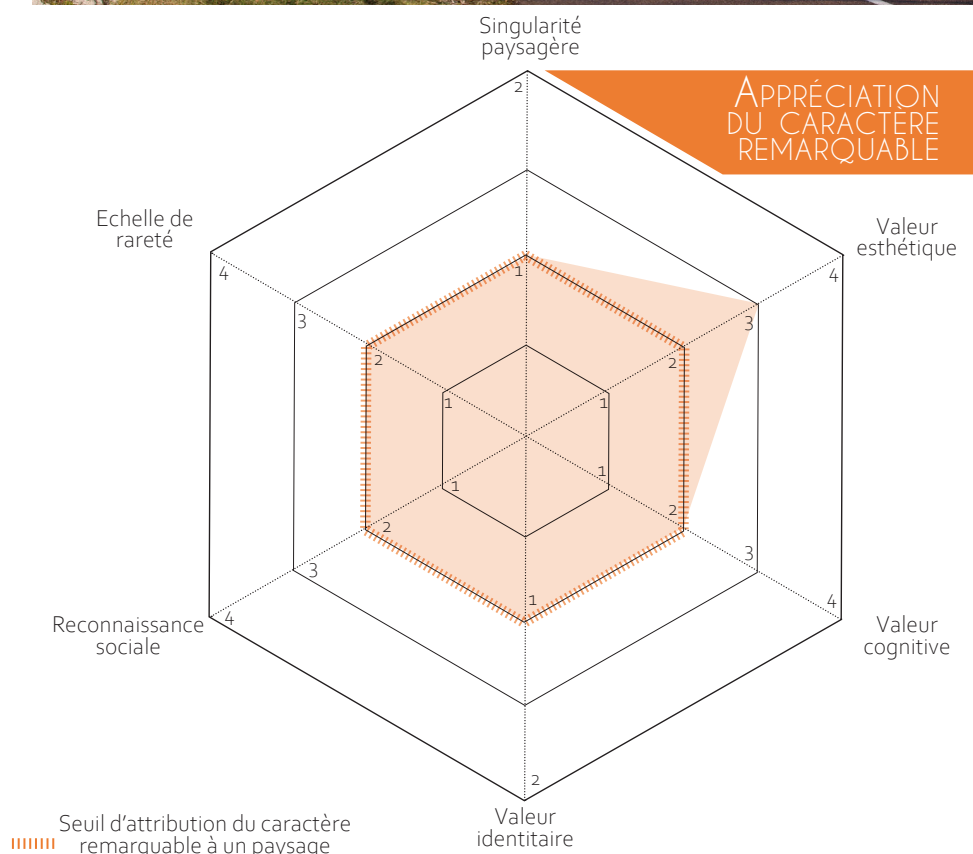
La rareté de ce paysage est unique à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.



Le rythme topographique du plateau anime le paysage



La combe d'Arcey est un élément ponctuel pittoresque du secteur



Les Hautes Côtes **bénéficient d'une mise à l'écart des grands développements urbains** pourtant si proches de leur territoire. Cette **géographie d'enclave** certainement perçue comme une contrainte est en réalité **un véritable atout** pour ce territoire. Cet accès difficile qui a permis de préserver au mieux la ruralité paysagère et c'est cette même proximité qui construit sa valeur.

Au-delà de la situation géographique, **le socle physique singulier assure des qualités esthétiques** particulières pour un paysage de plateau, ce qui le singularise et l'émancipe des autres territoires de plateau.

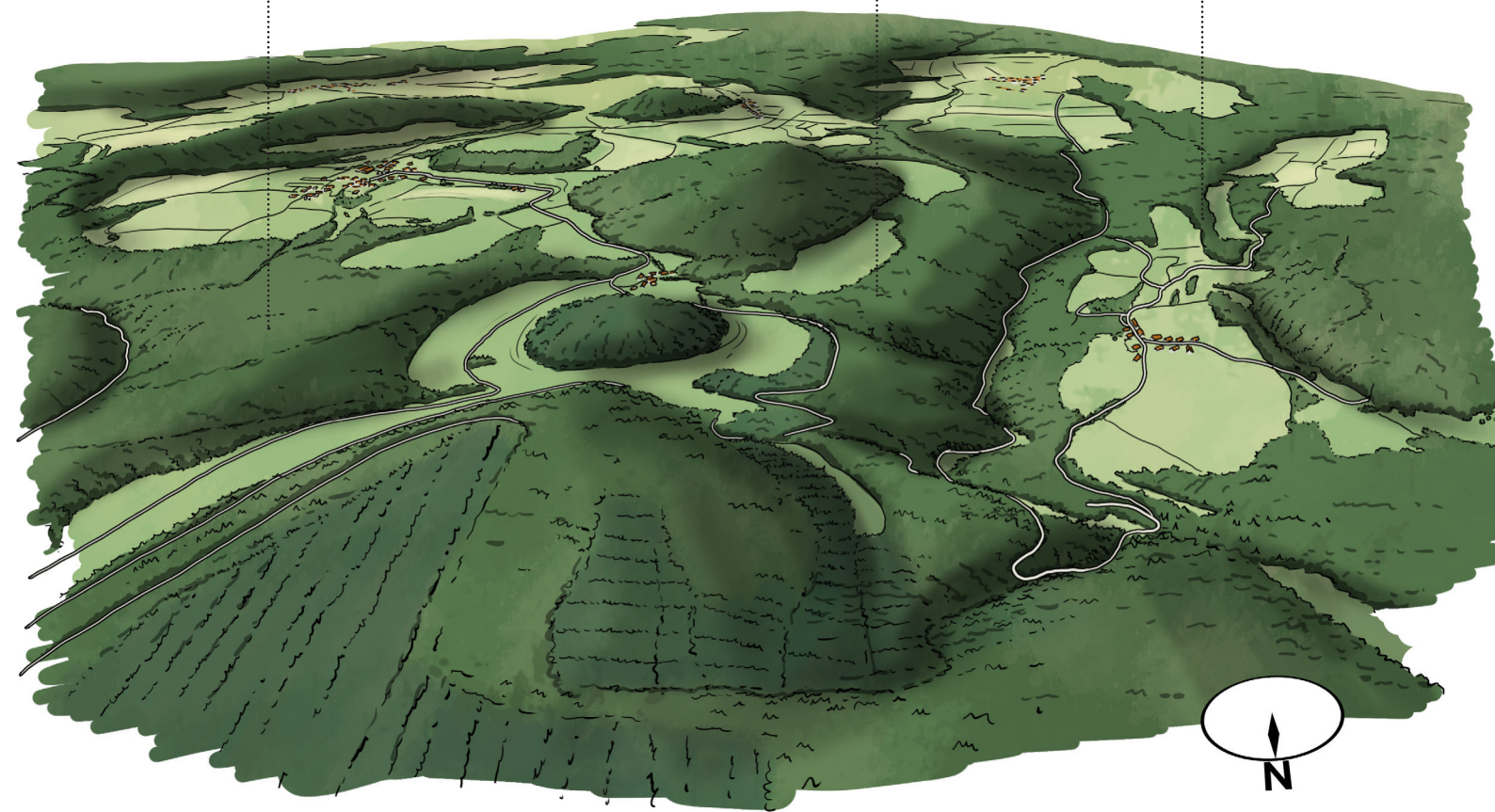
ENJEUX ET DYNAMIQUES PAYSAGÈRES

Un paysage méconnu à préserver de l'attractivité de Dijon et des Climats de Bourgogne

Les sommets de buttes sont des espaces potentiels pour la redécouverte de pelouses calcaires

Les boisements rappellent la contrainte topographique du secteur, leur évolution au regard du changement climatique et de la ressource hydrique est à anticiper

La juste évolution des villages est à accompagner pour faire perdurer leur caractère rural





Un paysage archipel au cœur d'un système de plateaux ©Nicolas Drouhin

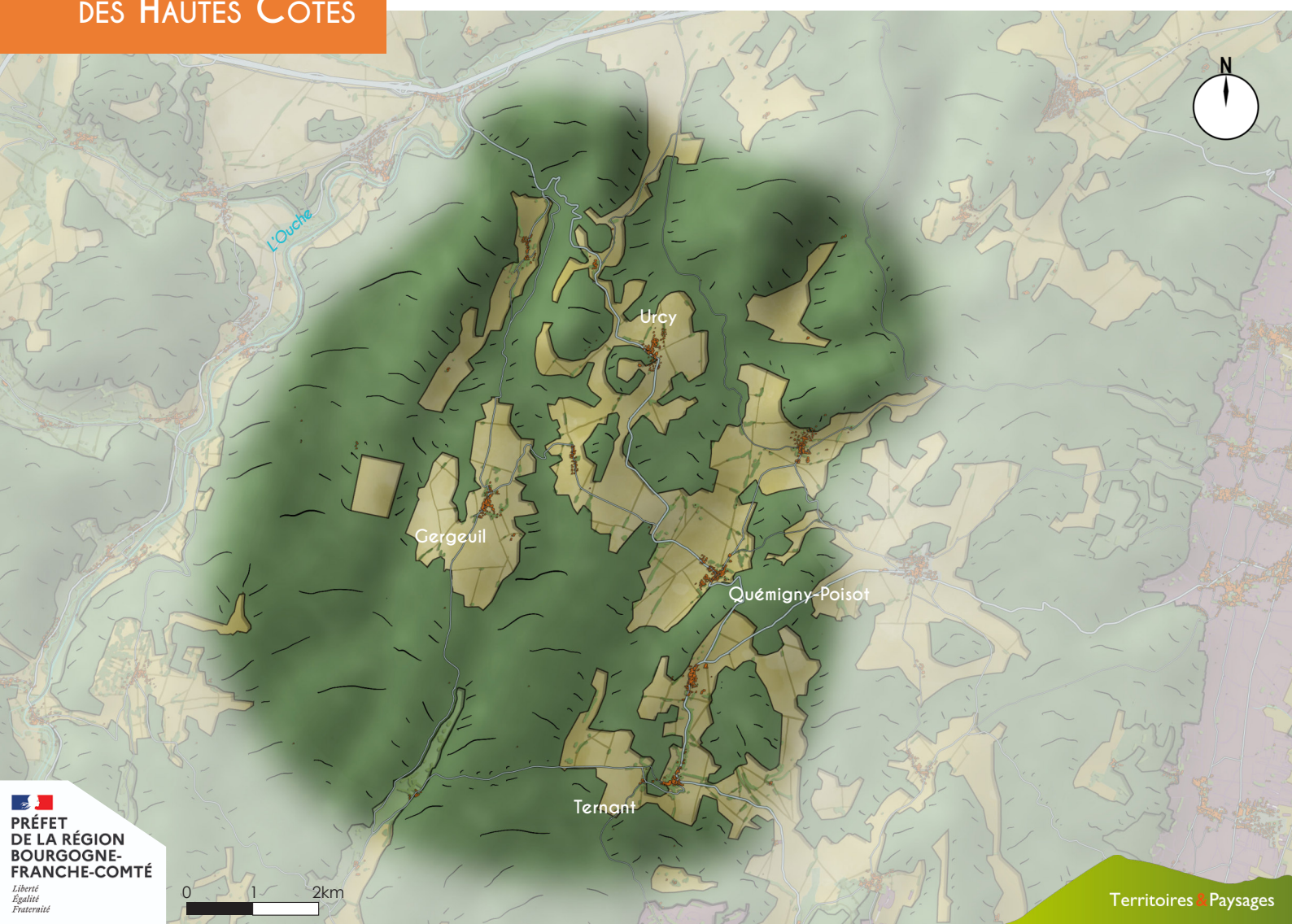


Des panoramas uniques en faveur des plateaux Bourguignon



Une ruralité préservée

EMPRISE DES HAUTES CÔTES



ANNEXE 4 :

Plaquette « Construire en terrain argileux »
(Ministère de la Transition Ecologique, 2021)

Construire en terrain argileux

La réglementation et les bonnes pratiques



VOUS ÊTES CONCERNÉ SI...

Votre terrain est situé en zone d'exposition moyenne ou forte* et :

- ✓ vous êtes professionnel de l'immobilier, de la construction, de l'aménagement;
- ✓ vous êtes notaire, assureur, service instructeur des permis de construire...;
- ✓ vous êtes particulier qui souhaitez vendre ou acheter un terrain non bâti constructible;
- ✓ vous êtes un particulier qui souhaitez construire une maison ou ajouter une extension à votre habitation.

L'article 68 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (loi ELAN) portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique met en place un dispositif pour s'assurer que les techniques de construction particulières, visant à prévenir le risque de retrait gonflement des argiles, soient bien mises en œuvre pour les maisons individuelles construites dans les zones exposées à ce risque.

* Actuellement le zonage est disponible uniquement pour la métropole.

DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2020



L'étude géotechnique préalable est obligatoire quand...

Vous vendez un terrain constructible

- ✓ **Vous devez fournir à l'acheteur cette étude préalable** annexée à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. Elle restera annexée au titre de propriété du terrain et suivra les mutations successives de celui-ci. **Point de vigilance: son obtention doit être anticipée.**

Vous achetez un terrain constructible

- ✓ **Le vendeur doit vous fournir cette étude préalable** qui sera annexée à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

Vous faites construire une maison individuelle

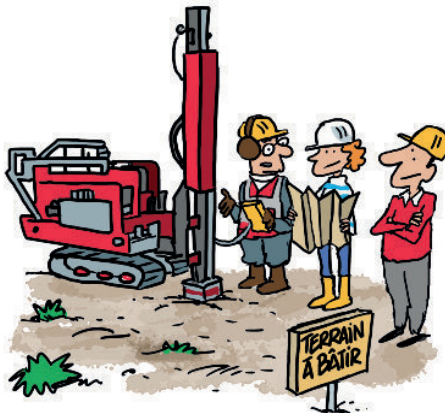
- ✓ **Avant toute conclusion de contrat (construction ou maîtrise d'œuvre), vous devez communiquer au constructeur, cette étude préalable.**
Le contrat indiquera que le constructeur a reçu ce document.



L'étude géotechnique de conception ou les techniques particulières de construction sont au choix lorsque...

Vous faites construire une ou plusieurs maisons individuelles ou vous ajoutez une extension à votre habitation

- ✓ Avant la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction, vous pouvez :
 - soit **transmettre l'étude géotechnique de conception** au constructeur de l'ouvrage (architecte, entreprise du bâtiment, constructeur de maison individuelle...);
 - soit **demander au constructeur de suivre les techniques particulières de construction** définies par voie réglementaire.



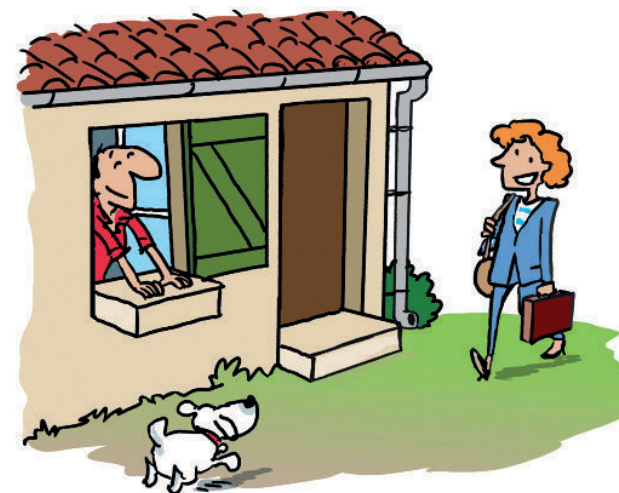
Vous êtes constructeur ou maître d'œuvre de tout ou partie (extension) d'une ou plusieurs maisons

- ✓ Vous êtes tenu :
 - soit de **suivre les recommandations de l'étude géotechnique de conception** fournie par le maître d'ouvrage ou que vous avez fait réaliser en accord avec le maître d'ouvrage;
 - soit de **respecter les techniques particulières de construction** définies par voie réglementaire.

CAS PARTICULIER

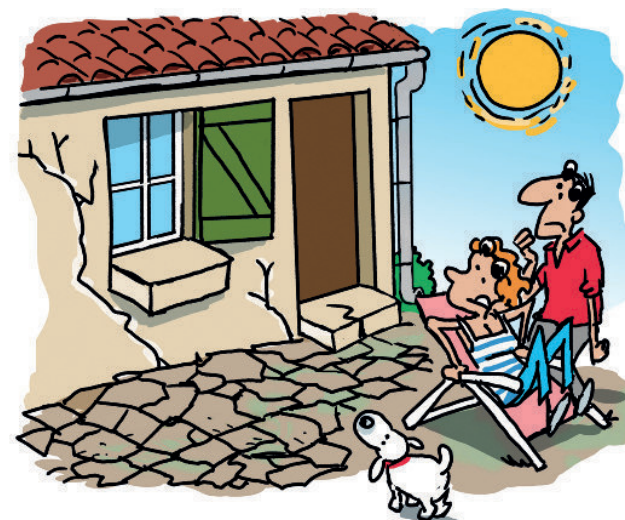
Le contrat de construction de maison individuelle (CCMI), visé à l'article L 231-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), précise les travaux d'adaptation au sol rendus nécessaires pour se prémunir du risque de retrait-gonflement des argiles (techniques particulières de construction par défaut ou recommandations énoncées dans l'étude géotechnique de conception).

LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

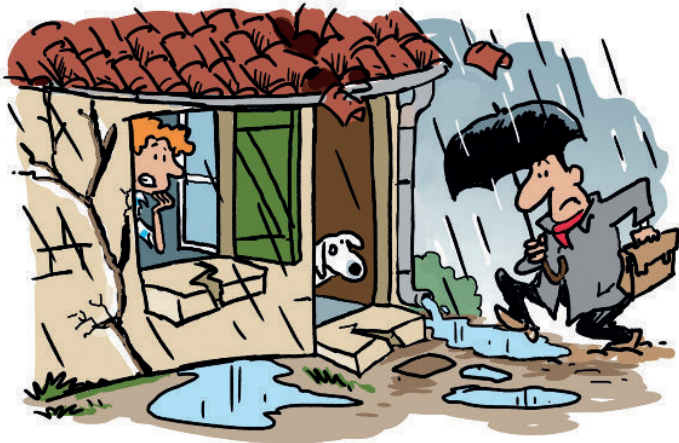


Les conséquences sur le bâti

- ✓ Lorsqu'un sol est argileux, il est **fortement sensible aux variations de teneur en eau**.



Ainsi, il se **rétracte** lorsqu'il y a évaporation en période sèche...



... et **gonfle** lorsque l'apport en eau est important en période pluvieuse ou humide...

Il s'agit du **phénomène de retrait-gonflement des argiles**.

Ces fortes variations de teneur en eau dans le sol, créent des mouvements de terrain différentiels sous les constructions.

✓ Certains facteurs peuvent aggraver ce phénomène, comme la présence de végétation ou le mauvais captage des eaux (pluviales ou d'assainissement). Ces mouvements de terrain successifs peuvent perturber l'équilibre des ouvrages, **affecter les fondations**, et créer des **désordres** de plus ou moins grande ampleur sur les fondations et en surface (fissures, tassements, etc.), pouvant dans les cas les plus graves rendre la maison inhabitable.

C'est pour cela que les constructions en terrain argileux doivent être adaptées à ce phénomène.

✓ Pour en savoir plus sur le phénomène de retrait-gonflement des argiles, un dossier thématique est disponible via :

<https://www.georisques.gouv.fr>

GÉORISQUES

VOTRE TERRAIN EST-IL CONCERNÉ ?



Exposition :

- faible
- moyenne
- forte

Cette **cartographie** définit différentes zones en fonction de leur degré d'exposition au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux.

Le nouveau dispositif réglementaire s'applique uniquement dans les zones d'exposition moyenne et forte qui couvrent :

48 % du territoire
93 % de la sinistralité

✓ La carte est disponible sur le site **GÉORISQUES**

www.georisques.gouv.fr

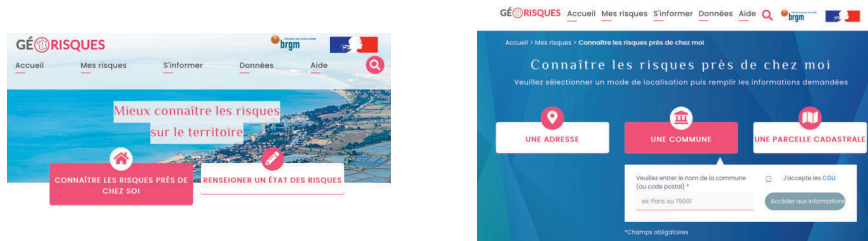
✓ Il est également possible de télécharger la base de données cartographique à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt>

Comment consulter la carte d'exposition sur Géorisques ?

✓ Depuis la page d'accueil du site internet <https://www.georisques.gov.fr>

1) cliquer sur « **Connaître les risques près de chez soi** » puis faire une recherche soit à l'adresse, soit à la commune, soit à la parcelle cadastrale...

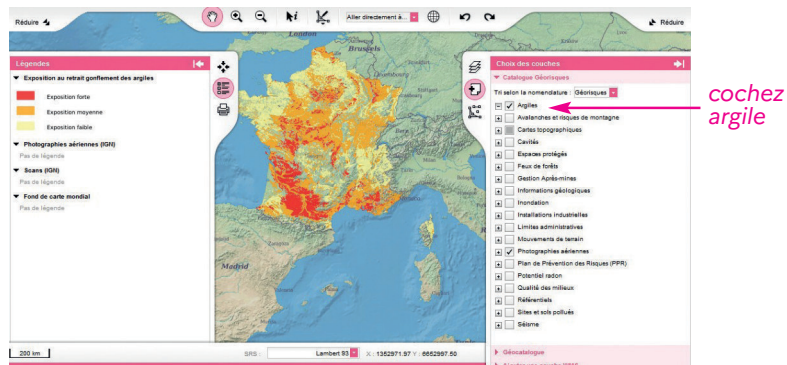


2) ... en descendant vers le bas de la page dans « **Informations disponibles par risque dans la commune** », cliquer sur la flèche qui se situe dessous « **Retrait-gonflement des sols argileux** ».



✓ Il est également possible de consulter la carte d'exposition aux risques via la carte interactive, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.georisques.gov.fr/cartes-interactive#/>



LES DIFFÉRENTES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES



L'étude géotechnique préalable : une obligation

Validité
30 ans

Article R. 112-6
du code de la
construction et de
l'habitation et
article 1^{er} de l'arrêté
du 22 juillet 2020

Cette étude est obligatoire pour tous vendeurs de terrain non bâti constructible situé en zone argileuse d'aléa moyen ou fort.

À quoi sert l'étude géotechnique préalable ?

Elle permet aux acheteurs ayant pour projet la réalisation d'une maison individuelle de bénéficier d'une première analyse des risques géotechniques liés au terrain, en particulier le risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Que contient cette étude géotechnique préalable ?

Elle comporte une enquête documentaire du site et de ses environnants (visite du site et des alentours) et donne les premiers principes généraux de construction. Elle est complétée, en cas d'incertitude, par des sondages géotechniques.

Quelle est sa durée de validité ?

Elle est de 30 ans.

Qui paie cette étude géotechnique ?

Elle est à la charge du vendeur.

Attention

Une étude géotechnique unique, établie dans le cadre de la vente d'un terrain divisé en lots, peut être jointe au titre de propriété de chacun des lots dans la mesure où ces lots sont clairement identifiés dans cette étude.





L'étude géotechnique de conception

Le constructeur a le choix entre :

- ✓ les recommandations de l'étude géotechnique de conception fournie par le maître d'ouvrage ou celle que le constructeur fait réaliser en accord avec le maître d'ouvrage;
- ✓ ou le respect des techniques particulières de construction définies par voie réglementaire.

À quoi sert l'étude géotechnique de conception ?

Elle est liée au projet. Elle prend en compte l'implantation et les caractéristiques du futur bâtiment et fixe les prescriptions constructives adaptées à la nature du sol et au projet de construction.

Sur quoi est basée cette étude ?

Elle tient compte des recommandations de l'étude géotechnique préalable pour réduire au mieux les risques géotechniques, en particulier le risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Elle s'appuie sur des données issues de sondages géotechniques.

Elle fournit un dossier de synthèse qui définit les dispositions constructives à mettre en œuvre.

Quelle est sa durée de validité ?

Elle est valable pour toute la durée du projet en vue duquel elle a été réalisée.

Qui paie l'étude géotechnique de conception ?

Elle est à la charge du maître d'ouvrage.

Valable pour toute la durée du projet

Article R. 112-7 du code de la construction et de l'habitation et article 2 de l'arrêté du 22 juillet 2020

Lorsque, le maître d'ouvrage a choisi de faire réaliser une étude de conception liée au projet de construction du CCMI, elle peut être jointe au contrat à la place de l'étude préalable.



CONSTRUIRE EN RESPECTANT LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES...

Le **maître d'ouvrage** est la personne ou l'entreprise qui commande le projet.



Maître d'ouvrage



Maître d'œuvre



Constructeur

Le **maître d'œuvre**, est la personne ou l'entreprise (architecte, bureau d'études...) chargée de la conception et du dimensionnement de l'ouvrage. Il peut assurer le suivi des travaux et la coordination des différents corps de métiers.



Le **constructeur**, est la personne ou l'entreprise qui construit.

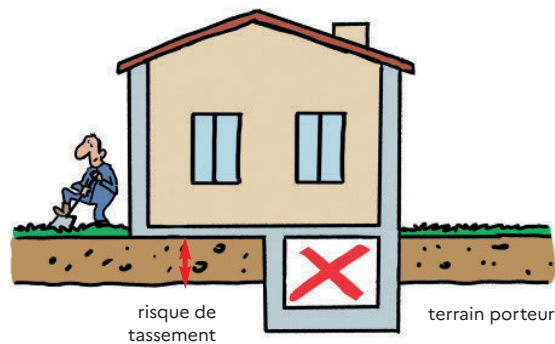
Si vous êtes **maître d'ouvrage** vous pouvez faire appel :

- ✓ soit à un **maître d'œuvre** qui vous proposera un contrat de maîtrise d'œuvre. Le maître d'œuvre (dont l'architecte) ne pourra pas participer, directement ou indirectement, à la réalisation des travaux. Il vous aidera simplement à choisir des entreprises avec lesquelles vous signerez des marchés de travaux, et pourra vous assister pendant le chantier;
- ✓ soit à un **constructeur** qui vous proposera un Contrat de Construction de Maison Individuelle (CCMI). Dans ce cas le constructeur assume l'intégralité des missions suivantes, à savoir celui de la maîtrise d'œuvre et de la construction. Le contrat apporte une protection particulière car le constructeur a l'obligation de vous apporter une garantie de livraison à prix et délai convenus.

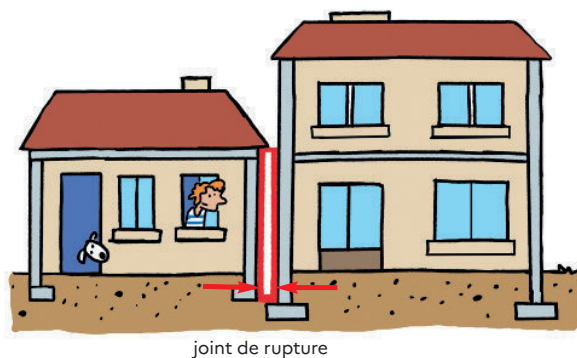
Adapter les fondations

- ✓ Les fondations doivent être adaptées et suffisamment profondes (à minima 1,20 mètre en zone d'exposition forte et 0,80 mètre en zone d'exposition moyenne):
 - béton armé coulé en continu,
 - micro-pieux,
 - pieux vissés,
 - semelles filantes ou ponctuelles.

- ✓ Les sous-sols partiels sont interdits.



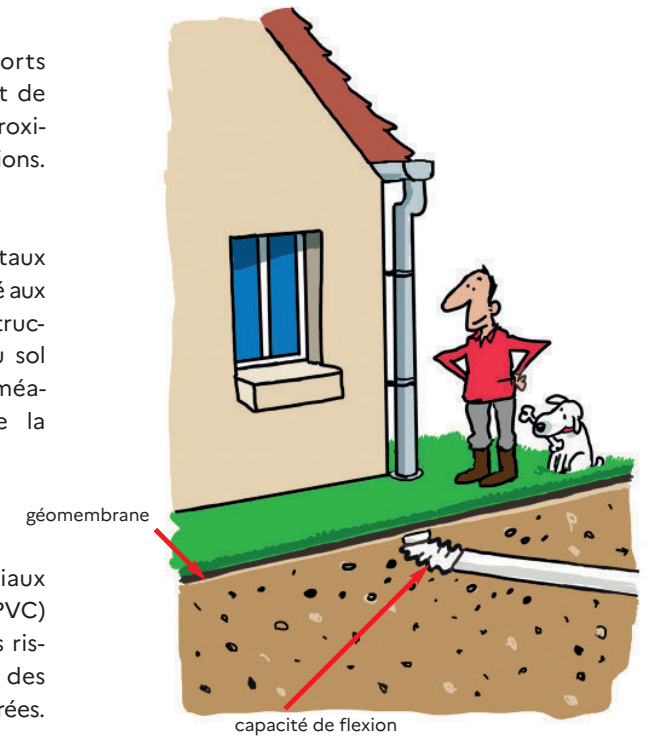
- ✓ Les fondations d'une construction mitoyenne doivent être désolidarisées.



Minimiser les variations de la teneur en eau du terrain avoisinant la construction

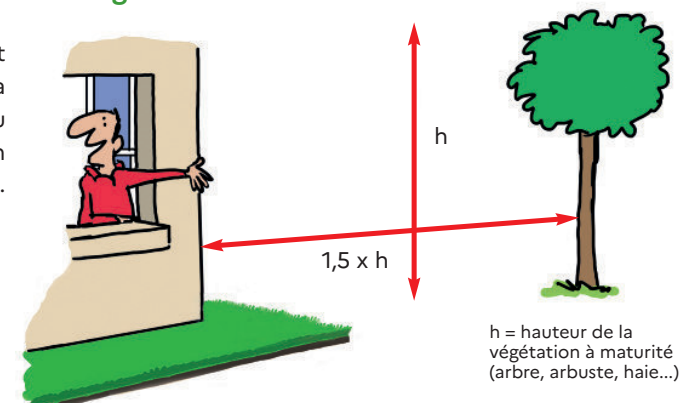
- ✓ Limiter les apports d'eaux pluviales et de ruissellement à proximité des constructions.
- ✓ Afin de garder un taux constant d'humidité aux abords de la construction, la surface du sol doit être imperméabilisée autour de la construction.

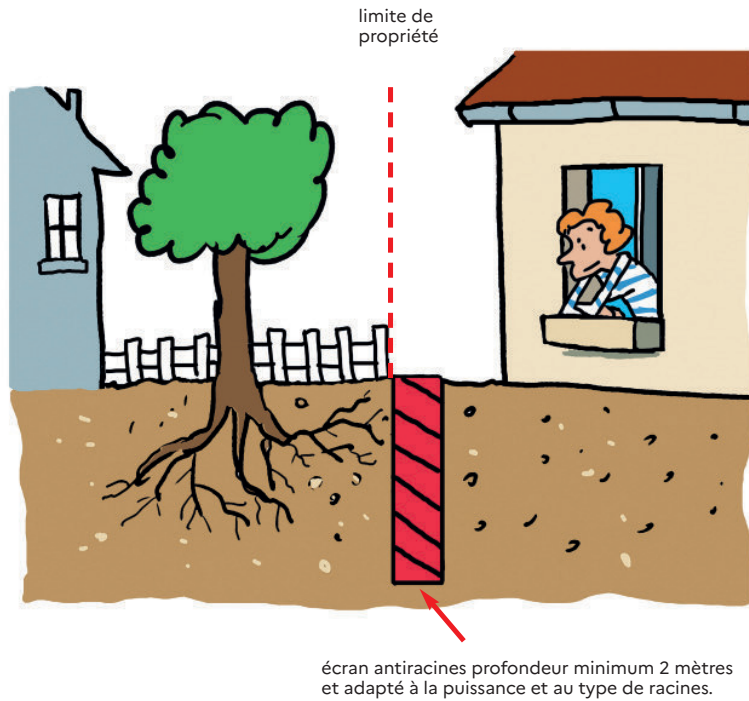
- ✓ Utiliser des matériaux souples (exemple PVC) pour minimiser les risques de rupture des canalisations enterrées.



Limiter l'action de la végétation environnante

- ✓ Éloigner autant que possible la construction du champ d'action de la végétation.





- ✓ Si la construction ne peut être située à une distance suffisante des arbres, mettre en place un écran anti-racines, une solution permettant d'éviter la propagation des racines sous la construction, qui accentue la rétractation du sol.

Quand ils existent, réduire les échanges thermiques entre le sous-sol de la construction et le terrain autour

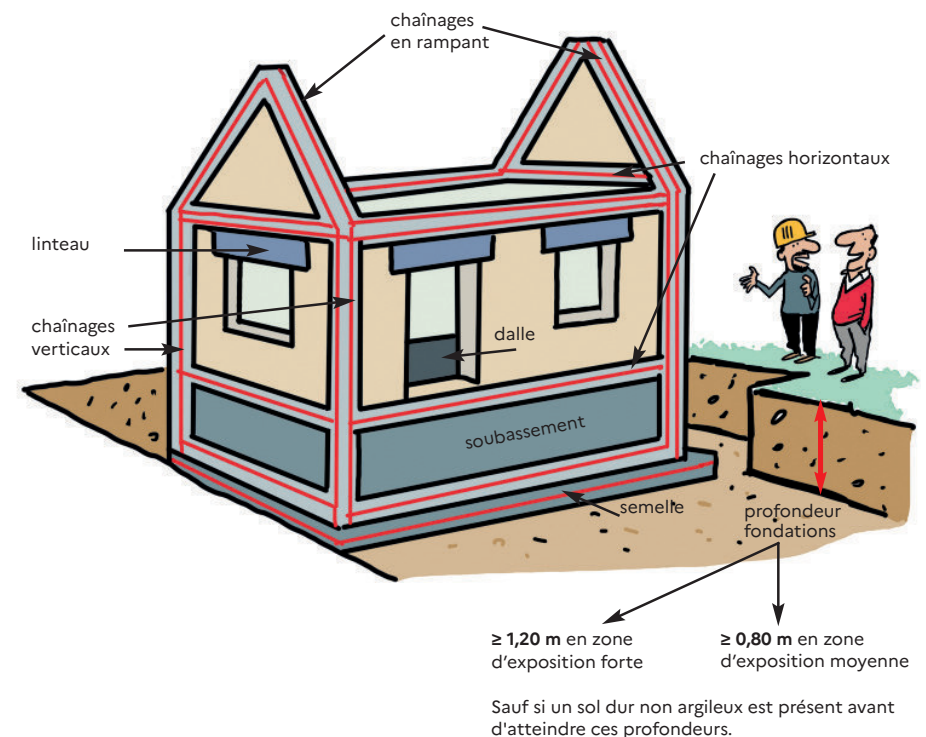
- ✓ En cas de source de chaleur importante dans un sous-sol, il sera nécessaire de limiter les échanges thermiques entre le sous-sol de la construction et le terrain situé en périphérie. Ceci évite des variations de teneur en eau du terrain.
L'isolation du sous-sol peut-être l'une des solutions pour remédier à ce problème.

Pour les constructions en maçonnerie et en béton

- ✓ Il sera également nécessaire de rigidifier la structure du bâtiment.

Un grand nombre de sinistres concernent les constructions dont la rigidité ne leur permet pas de résister aux distorsions provoquées par les mouvements de terrain.

La mise en œuvre de chaînages horizontaux et verticaux, ainsi que la pose de linteaux au-dessus des ouvertures permettent de minimiser les désordres sur la structure du bâtiment en le rigidifiant.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Rendez-vous sur :

✓ le site du Ministère de la Transition Écologique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction>

✓ et sur le site Géorisques :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles>



Ministère de la Transition Écologique

DGALN/DHUP
Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia
92055 La Défense
France

Construire en terrain argileux
La réglementation et
les bonnes pratiques

Édition juin 2021

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de VALFÔRET (21178)



PIÈCES N°2.2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Prescrit par délibération du : 02/07/2021
Arrêté par délibération du :
DATE ET VISA



Mandataire : Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte
21 000 DIJON
03.80.73.05.90
dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr